

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ÉTUDE DE LA STRATÉGIE ISRAÉLIENNE D'APPROPRIATION
TERRITORIALE DE JÉRUSALEM : LE CAS DU MUR ENTOURANT
JÉRUSALEM-EST

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE

PAR
MARIE-HÉLÈNE DUROCHER

AOÛT 2011

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont d'abord à ma directrice de recherche, Anne Latendresse, professeure au département de géographie de l'Université du Québec à Montréal, pour la confiance qu'elle m'a accordée tout au long de ma démarche. Ses nombreuses explications, remarques et commentaires m'ont permis de travailler sur mon sujet avec l'appui et l'encadrement d'une spécialiste du conflit israélo-palestinien. Je la remercie du fond du cœur.

J'aimerais aussi remercier le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour son soutien financier qui m'a permis de concrétiser un travail de terrain dans les territoires palestiniens.

Je remercie tout spécialement les familles Husseni-Sabat et El Omari pour leur générosité et leur accueil à Ramallah et à Birzeit. Leur enthousiasme pour la vie a changé la mienne.

Je remercie ma famille pour son soutien et ses encouragements, en particulier ma mère pour la révision des textes, Louis pour sa patience et pour avoir trouvé ce coin tranquille afin que je puisse me concentrer à la rédaction, enfin, mes amiEs qui ont su m'écouter tout au long de ce processus, me conseiller et m'encourager à mon retour de Palestine.

*Votre voisin est votre autre soi derrière les murs.
Par la compréhension tous les murs tombent.
Gibran Khalil Gibran – poète libanais –*

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS	viii
RÉSUMÉ	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I LA CONSTRUCTION D'UN MUR DE SÉPARATION : LE CAS ISRAËLIEN	6
1.1 La construction d'un ensemble mural en Cisjordanie : une future frontière ?	6
1.1.1 Structure du mur	9
1.2 La territorialisation du projet sioniste en Palestine	11
1.2.1 La création de l'État d'Israël	13
1.3 De la frontière mobile à la politique de séparation des territoires	15
1.3.1 La ligne d'armistice ou la « ligne verte »	15
1.3.2 La politique de colonisation des territoires palestiniens	16
1.3.3 Le processus de paix ou la fragmentation du territoire	19
1.3.4 La mise en œuvre d'une politique de séparation	22
1.3.5 L'application de la politique de séparation	23
1.3.6 Une construction par étape	25
1.4 Une étude de cas : le mur entourant Jérusalem-Est	27
1.4.1 Objectifs et hypothèse de recherche	31
CHAPITRE II CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL, ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	32

2.1	Cadre théorique et conceptuel : carrefour entre carrefour entre l'approche critique et	32
2.2	Géopolitique et représentation du territoire de Jérusalem	34
2.2.1	L'État israélien comme acteur de production de l'espace	35
2.2.2	Le processus d'israélisation de Jérusalem dans une perspective historique	36
2.2.3	La frontière et/ou le mur de séparation	38
2.2.4	Structuration territoriale : la recherche des contradictions	41
2.3	Des concepts reliés : le territoire et l'appropriation sociospatiale	43
2.3.1	Le territoire	43
2.3.2	L'appropriation sociospatiale	49
2.4	Démarche méthodologique	52
2.4.1	Approche méthodologique	52
2.4.2	Sélection du site d'étude	53
2.4.3	Les difficultés d'une étude de terrain	54
2.4.4	Méthode de collecte de données	57
2.4.5	L'objectivité des données scientifiques	59
2.4.6	Traitement, analyse et interprétation des données	60

CHAPITRE III

LE PROJET POLITIQUE ISRAÉLIEN À JÉRUSALEM

3.1	La politique des autorités israéliennes à l'égard de Jérusalem	65
3.2	La première phase du processus d'israélisation entre 1948 à 1967 : dé-arabisation et appropriation de Jérusalem-Ouest	66
3.3	La deuxième phase du processus d'israélisation entre 1967 à 1993 : appropriation de Jérusalem-Est et colonisation	70
3.3.1	La dimension politique	71
3.3.2	La dimension idéologique	72

3.3.3	La dimension géographique	74
3.3.4	La dimension démographique	79
3.3.5	La dimension économique	80
3.4	La troisième phase du processus d'israélisation entre 1993 et 2001	82
3.4.1	La question de la partition de Jérusalem dans le processus de paix ..	83
3.4.2	La mise en œuvre de la politique de séparation et le renforcement de la stratégie d'appropriation de Jérusalem-Est	85

CHAPITRE IV

	QUATRIÈME PHASE DU PROCESSUS D'ISRAÉLISATION ENTRE 2001 ET 2009 : APPLICATION DE LA POLITIQUE DE SÉPARATION ET FINALISATION DE L'APPROPRIATION DE JÉRUSALEM-EST	90
4.1	Le tracé du mur au pourtour de Jérusalem-Est	90
4.2	La dimension politique : délimiter le tracé des futures frontières de Jérusalem	96
4.2.1	Différenciations du projet politique israélien à Jérusalem-Est	99
4.3	La dimension idéologique : « l'enveloppe de Jérusalem » comme empreinte identitaire de l'espace israélien	101
4.3.1	La peur de « l'autre »	102
4.4	La dimension géographique : corrélation entre le tracé du mur, les colonies israéliennes et le réseau routier	105
4.4.1	La colonie israélienne de Ma'ale Adoumim : entre contiguïté territoriale israélienne et discontinuité territoriale palestinienne ...	107
4.4.2	Le réseautage des colonies israéliennes du « Grand Jérusalem » ...	112
4.5	La dimension démographique : le choix du tracé du mur selon le principe d'inclusion/exclusion démographique	118
4.5.1	Renforcement de la présence juive à Jérusalem-Est	121
4.5.2	Un nouveau schéma d'aménagement urbain : « Jerusalem 2020 Master Plan »	122

4.5.3	Entrave à la construction résidentielle et au développement urbain des quartiers arabes de Jérusalem-Est	125
4.6	La dimension économique : structuration asymétrique des échanges	128
4.6.1	Pertes d'emplois palestiniens et augmentation du taux de chômage	128
4.6.2	Entrave aux marchés locaux palestiniens	131
4.6.3	Délocalisation de l'activité économique palestinienne vers Ramallah	133
	CONCLUSION	136
	BIBLIOGRAPHIE	142

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
1.1 Tracé du mur en Cisjordanie, 2008	7
1.2 Mur construit entre Jérusalem-Est et Abu Dis	10
1.3 Coupe transversale d'une barrière construite en zone rurale	10
1.4 Plan de partage de la Palestine, 1947-1949	14
1.5 Les accords d'Oslo II, 1995	20
2.1 Cadre d'analyse	45
3.1 Frontières municipales de Jérusalem, 1947-1993	70
3.2 Nodosité territoriale à Jérusalem-Est, 1967-1996	76
3.3 Réseautage de Jérusalem « réunifiée », 1996	78
4.1 Le mur à Jérusalem-Est et les enclaves palestiniennes, 2007	91
4.2 Une section du mur qui ceinture le camp de réfugiés de Shuafat, 2006	93
4.3 Enclavement d'un quartier du village palestinien d'Abu Dis	94
4.4 Plan d'expansion 240/3	107
4.5 Plan d'aménagement « Est 1 »	108
4.6 Section « est » de la route de l'anneau et route de contournement	113

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
1.1 Les quatre phases du processus d'israélisation de Jérusalem	30
2.1 Définition des cinq dimensions de la structure territoriale	46
2.2 Méthodes de collecte de données	59
2.3 Cadre opératoire	61
3.1 Processus d'israélisation de Jérusalem	67
4.1 Enclaves palestiniennes après la construction du mur à Jérusalem-Est	96
4.2 Pourcentages de Juifs israéliens considérant que les citoyens arabes sont un danger pour la sécurité de l'État	104
4.3 Profil démographique à Jérusalem en fonction du tracé du mur, 2009	121

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACRI	<i>Association for Civil Right in Israel</i>
ANP	Autorité nationale palestinienne
AIC	<i>Alternative Information Center</i>
ARIJ	<i>Applied Research Institute of Jerusalem</i>
Bimkom	<i>Planners for Planning Right</i>
B'Tselem	Centre d'information israélien pour les droits humains dans les territoires occupés
DdP	Déclaration de Principes (Accords d'Oslo)
FSS	Formation socio-spatiale
HRC	<i>Human Right Clinic – Al Quds University Law School –</i>
ICA	<i>Jewish Colonization Association</i>
IPCC	<i>International Peace and Cooperation Center</i>
JiIS	<i>Jesuralem Institute for Israel Studies</i>
Mada	<i>Arab Center for Applied Social Research</i>
OCHA	<i>Office for Coordination of Humanitarian Affairs – Nations Unies –</i>
OLP	Organisation de libération de la Palestine
ONG	Organisation non gouvernementale
PASSIA	<i>Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs</i>
PCBS	<i>Palestinian Central Bureau of Statistic</i>
UNRWA	<i>United Nations Relief and Works Agency</i>

RÉSUMÉ

Cette étude propose une analyse de la construction du mur israélien, compris ici comme l'étape finale du processus d'israélisation de Jérusalem débuté en 1948, à l'issue de la première guerre israélo-arabe. Comme la politique des autorités israéliennes a toujours été appliquée différemment à Jérusalem que dans le reste des territoires palestiniens, nous mettons en évidence que les acteurs israéliens – et en particulier les divers gouvernements d'Israël – ont développé et mis en œuvre une stratégie qui vise l'appropriation sociospatiale de Jérusalem-Est afin de l'incorporer à l'État d'Israël.

Notre travail de recherche vise plus précisément à mettre en lumière le rôle du mur dans la stratégie israélienne d'appropriation de Jérusalem-Est ainsi que les impacts socio-économiques sur la population palestinienne de la ville et de sa périphérie. Des approches critique et géopolitique, nous abordons le territoire de la ville comme la dimension spatiale du pouvoir étatique. L'analyse des représentations et des pratiques du gouvernement central nous permet ainsi de mettre en évidence la transformation et l'appropriation du territoire de la ville.

Mots clés : Territoire, appropriation sociospatiale, Jérusalem, mur, conflit israélo-palestinien.

INTRODUCTION

Depuis la chute du Mur de Berlin en 1989, alors que l'on croyait que les murs et les frontières allaient disparaître, les chercheurs constatent la multiplication de murs et de barrières à visée antimigratoire. En effet, comme le souligne Foucher :

Depuis 1991, plus de 26 000 kilomètres de nouvelles frontières internationales ont été institués, 24 000 autres ont fait l'objet d'accords de délimitation et de démarcation, et si les programmes annoncés de murs, clôtures, barrières métalliques ou électroniques étaient menés à terme ils s'étireraient sur plus de 18 000 km. Jamais [le monde] n'a été autant négocié, délimité, démarqué, caractérisé, équipé, surveillé, patrouillé (Foucher, 2007a : 7).

Bien que les travaux des chercheurs portent le plus souvent sur des cas spécifiques, l'analyse comparative des différentes constructions permet de mettre en évidence la relation entre ce phénomène « d'encastellement » et les effets de la mondialisation (De Saint-Victor, 2007). L'accroissement du phénomène de mobilité des biens et des personnes – notamment les plus riches, mais aussi les plus pauvres et les plus marginalisés qui cherchent du travail dans les métropoles – a engendré une prise de conscience de la dimension territoriale des conflits les plus graves et des enjeux de sécurité « qui impliquent le traitement des zones sans contrôle étatique » (Foucher 2007b, p : 22). Cet intérêt entraîne aujourd'hui une redéfinition des frontières de plusieurs États qui d'une part se matérialisent comme marqueur de l'espace identitaire et qui d'autre part désignent l'enveloppe de nouveaux États ou réaffirment des limites de souveraineté.

Par conséquent, ces murs et barrières marquent les territoires et impliquent une mise en relation d'acteurs entre ceux qui sont responsables de leur édification et ceux qui en subissent les conséquences. Même si les objectifs de ces constructions varient d'un lieu à l'autre (barrage aux pauvres, à la main-d'œuvre, aux demandeurs

d'asile, au trafic d'armes, aux importations illégales, au terrorisme, aux mélanges ethniques et religieux, à la paix et à des modèles politiques nouveaux), l'édification de murs et de barrières sécurise les populations qu'ils enclavent et permet « aux gouvernements qui les érigent de montrer de manière tangible qu'ils sont proactifs » (Vallet, 2009). Les murs actuels symbolisent ainsi la négation de « l'autre » en permettant de maintenir les indésirables à distance (Foucher, 2007a).

La construction d'un mur ou d'une barrière vise également à régler un problème frontalier, qu'il soit reconnu ou non. Par l'édification du mur au pourtour de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, l'État d'Israël n'échappe pas à cette tendance mondiale de sécurisation de ses frontières. Toutefois, à la différence d'autres États, les limites du territoire d'Israël « ont été dessinées par la guerre et les lignes de cessez-le-feu, plutôt que par des accords internationaux » (Saadia, 1999 : 171).

Aujourd'hui, afin d'aborder la problématique israélo-palestinienne, une étude préalable de cette nouvelle construction s'avère nécessaire (Moriame, 2006). Depuis 2001, année où le gouvernement israélien met en application une politique de séparation des territoires – visant à séparer Israël de la Cisjordanie et de la bande de Gaza –, l'édification d'un ensemble de murs et de barrières redessine les limites du territoire cisjordanien. À la lumière des cartes produites sur la région, nous observons un territoire où les villages palestiniens sont partiellement – ou complètement – enclavés par cet ensemble mural et où les colonies israéliennes prennent de l'expansion et quadrillent la Cisjordanie avec les routes exclusives qui les rattachent à Israël.

Parallèlement, les autorités israéliennes construisent un discours afin d'en légitimer la construction. Présentée comme étant un moyen visant à protéger la population israélienne, la référence au mur se fait par l'emploi d'expressions comme la « clôture de sécurité », la « clôture de protection », la « clôture de séparation », la

« barrière antiterroriste » ou, encore, « la zone de séparation hermétique ». Du côté de ceux qui subissent les effets de cette construction ou dans l'ensemble des organismes qui se porte à leur défense, on utilise des qualificatifs comme le « mur de ségrégation », le « mur de la honte », le « mur d'annexion », voire le « mur de l'Apartheid ». Par ailleurs, si « la Cour internationale de justice a adopté le vocable de "mur" pour englober l'ensemble de la structure » (Newman, 2009), le secrétaire général des Nations Unies emploie le terme de « barrière » qui, pour lui, « serait plus générique et donc plus neutre » (Ibid.).

La ville de Jérusalem n'échappe pas à la « barriérisation » du territoire israélien (Foucher, 2007a). Il faut souligner que Jérusalem constitue l'un des enjeux majeurs du conflit israélo-palestinien : « Ville du peuple de Dieu selon les écritures, Jérusalem est revendiquée au plan spirituel par les trois branches du tronc abrahamique, par les trois versions ou avatars de la foi monothéiste » (Dhoquoï-Cohen, Elbaz et Hintlian, 1997 : 7). Sans nier le poids considérable de la dimension spirituelle, nous pouvons nous demander s'il n'y a pas là d'autres enjeux. La construction du mur au pourtour de la ville pourrait-elle s'insérer dans une stratégie d'appropriation mise en œuvre par les autorités israéliennes pour récupérer toujours plus de terres et – du même coup – organiser la séparation définitive entre les deux peuples?

Dans le cadre de ce mémoire, nous allons aborder la problématique de l'appropriation israélienne de Jérusalem en nous penchant sur les moyens d'appropriation adoptés par l'État d'Israël au cours de la période de 1948 (date de la création de cet État) jusqu'à 2009 (année où se termine notre collecte de données). Nous inspirant de la géographie politique, mais surtout de la géographie sociale, et en particulier du cadre d'analyse développé par Di Méo (1991; 2007) et repris par Latendresse (1999), nous allons démontrer que le mur érigé à partir de 2002 s'inscrit

comme un moyen de marquage territorial pour délimiter le tracé de futures frontières qui sépareraient l'État d'Israël et un éventuel État palestinien.

Pour aborder cette problématique de recherche, nous étudions le territoire, mais plus précisément la stratégie qui l'a produit. Dans ce mémoire, nous poursuivons deux objectifs. D'une part, nous voulons (1) mettre en lumière le rôle du mur dans la stratégie israélienne d'appropriation de Jérusalem-Est. L'étude des représentations et des pratiques des principaux acteurs israéliens prend ici tout son sens dans la mesure où nous tentons de comprendre comment ils façonnent et occupent le territoire. D'autre part, nous souhaitons (2) mettre en évidence les impacts socio-économiques de la construction du mur sur la population palestinienne de Jérusalem-Est et de sa périphérie.

Nous croyons que la pertinence de cette recherche repose sur l'étude du mur en l'inscrivant dans une perspective historique de la transformation de Jérusalem. Aujourd'hui, l'État d'Israël refuse l'idée d'accepter la ligne d'armistice – entre l'est et l'ouest de la ville – comme une éventuelle frontière qui le séparerait d'un futur État palestinien. Avec le poids démographique que représente la population des colons vivant à Jérusalem-Est et en périphérie, l'État d'Israël délimite le tracé du mur en incluant la zone métropolitaine de la ville : tracé qu'il souhaite voir devenir la frontière advenant le règlement du conflit qui l'oppose à l'Autorité nationale palestinienne. Plus précisément, nous verrons comment la construction du mur finalise la stratégie israélienne d'appropriation de Jérusalem-Est. Ainsi, associée au processus de transformation de la ville débuté en 1948, notre analyse donne à voir la complexité que revêt la question de la partition de Jérusalem dans le conflit israélo-palestinien.

Dans le premier chapitre, nous abordons la stratégie israélienne d'appropriation sociospatiale parallèlement à la matérialisation du projet sioniste en

Palestine, soit de la création de l'État d'Israël en 1948, aux négociations de paix entamées à Oslo en 1993 et à la politique de séparation des territoires mise en œuvre en marge de ces accords. Nous présentons les principales caractéristiques du projet politique israélien à l'égard de Jérusalem en nous référant au processus d'israélisation de la ville développé par Latendresse (1999). Cette étape nous permet de poser nos questions de recherche et notre hypothèse. Dans le deuxième chapitre, nous présentons notre cadre théorique et conceptuel ainsi que notre démarche méthodologique.

Dans le troisième chapitre, nous nous attardons à présenter les trois premières phases du processus d'israélisation de Jérusalem en fonction des recherches de Latendresse et de celles produites récemment par le Centre de paix et de développement international de Jérusalem (IPCC). Finalement, dans le quatrième chapitre, nous nous attardons à la quatrième phase du processus d'israélisation qui débute en 2001 avec l'application de la politique de séparation et la construction du mur au pourtour de la ville.

CHAPITRE I

LA CONSTRUCTION D'UN MUR DE SÉPARATION : LE CAS ISRAËLIEN

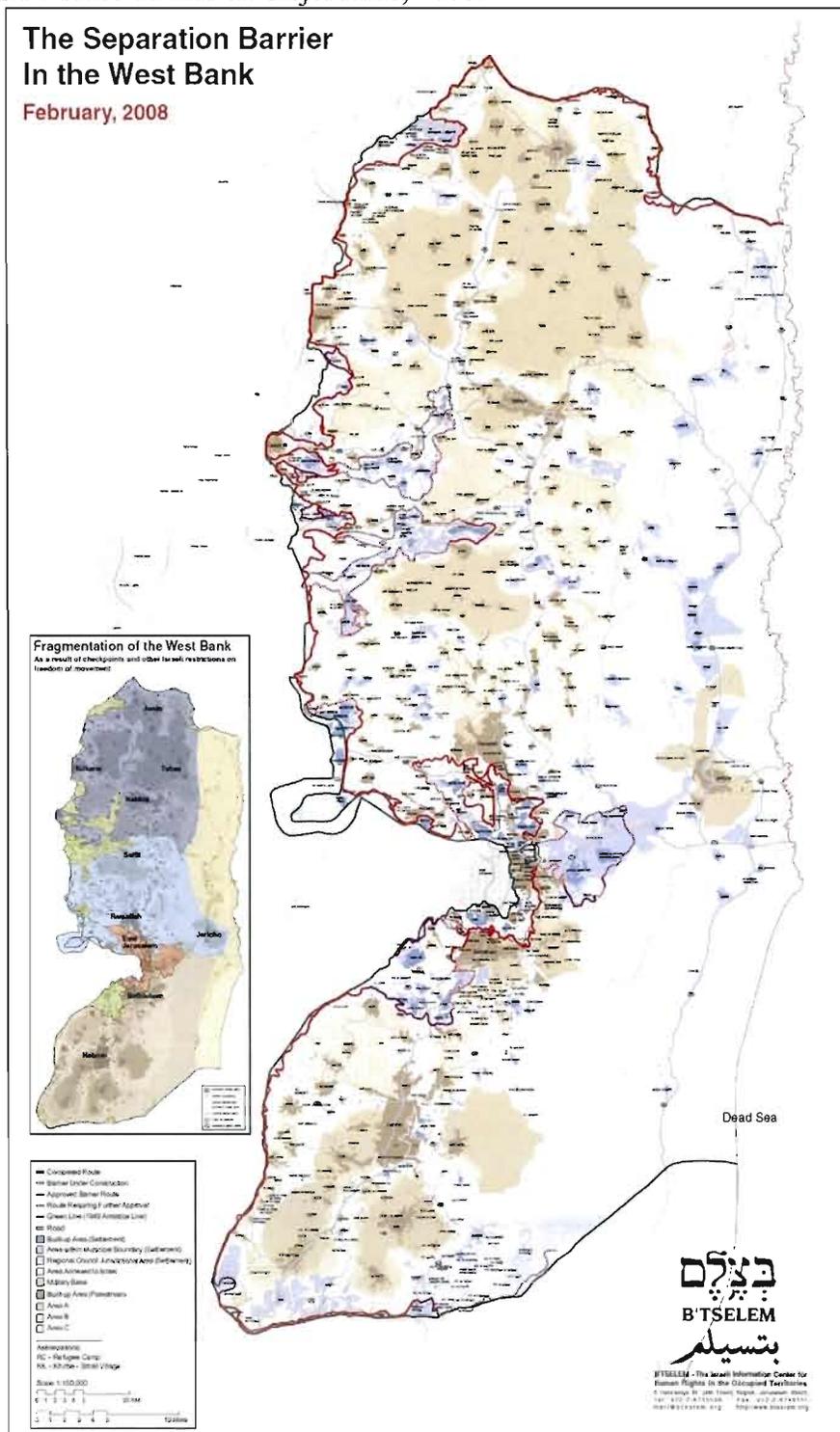
Ce chapitre a pour objectif de mettre en évidence la continuité historique de la stratégie israélienne d'appropriation sociospatiale¹ qui mène aujourd'hui à la construction d'un mur de séparation. En retraçant les grandes étapes du conflit israélo-palestinien, nous identifions les principales caractéristiques du mur construit au pourtour de la Cisjordanie. Dans un deuxième temps, nous abordons la question des délimitations frontalières israéliennes au regard des conquêtes territoriales qui ont suivi la déclaration d'indépendance d'Israël en 1948, de la politique de colonisation des territoires palestiniens débutée en 1967, du processus de paix entamé à Oslo en 1993 et de la politique de séparation mise en application à la suite de l'échec de ces négociations. Nous présentons finalement les principales étapes de la construction du mur dans son contexte régional – à l'échelle de la Cisjordanie – et à l'échelle locale de Jérusalem-Est.

1.1 La construction d'un ensemble mural en Cisjordanie : une future frontière?

Approuvée le 14 avril 2002 par le gouvernement israélien, la construction du mur a été confiée au comité ministériel de sécurité en fonction d'un plan précis préparé par le Conseil de sécurité nationale du ministère de la Défense. Le tracé retenu englobe l'ensemble des grands blocs de colonies et plusieurs réserves foncières, notamment celle de Ma'ale Adoumim située à l'est de Jérusalem. Selon l'Office de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies pour les territoires

¹ Mentionnons que tout au long de ce mémoire, l'emploi des termes « appropriation sociospatiale » et « appropriation territoriale » est utilisé de façon équivalente afin d'éviter trop de répétitions.

Figure 1.1 : Tracé du mur en Cisjordanie, 2008.



Source : B'Tselem, 2009a

palestiniens occupés (OCHA, 2009), une fois terminé, le mur sillonnera 709 km du nord au sud du territoire (*voir* Figure 1.1, p.7).

L'étanchéité de cette barrière s'appuie sur divers moyens de contrôle et de surveillance qui quadrillent la Cisjordanie. Ces moyens comprennent les barrages routiers, les colonies israéliennes, les routes interdites aux habitants palestiniens, les tunnels réservés aux colons israéliens, les zones militaires fermées et les postes de contrôle fixes ou périodiques (Novosseloff et Neisse, 2007). Un rapport d'OCHA, publié en juillet 2007, soutient que le réseau de barrages routiers est composé de 74 postes de contrôle permanents et 12 périodiques, 90 barrières routières, 87 clôtures routières (86 km), 191 routes bloquées par des amas de terres, 56 par des blocs de béton, 15 par des murs de terre (15 km) et 14 par des tranchées (35,9 km) construites au centre de la voie. Aujourd'hui, sur les 709 km de l'ensemble du tracé planifié, 413 km ont été érigés (58 %) et 73 km (10 %) étaient toujours en cours de construction lors de la rédaction de ce mémoire (OCHA, 2009).

Depuis la création d'Israël, « si le territoire est indispensable comme support d'un État souverain, sa configuration est secondaire » (Dieckhoff, 1996 : 5). Ainsi, là où les leaders sionistes approuvaient la conception d'une frontière mobile jusqu'à l'atteinte d'une paix durable avec leurs voisins arabes, les partis politiques de la gauche israélienne défendent aujourd'hui l'option d'une séparation frontalière entre les deux peuples pour d'une part épargner des vies, d'un côté comme de l'autre, et d'autre part « réaffirmer sur le terrain la frontière entre Israël et l'État palestinien à venir » (Foucher, 2007a : 106). Cette idée de séparation ne fait toutefois pas l'unanimité au sein de la classe politique israélienne. Les partis de droite s'y opposent, car, pour eux, toute politique de séparation va de pair avec la création de nouvelles frontières susceptibles de se transformer en frontières étatiques lors des négociations finales. Elles signifieraient la fin de l'idéologie du « Grand Israël » (Kimmerling, 2008; Warschawski, 2008a).

1.1.1 Structure du mur

L'imposante structure en béton armé qui entoure aujourd'hui certaines villes de Cisjordanie atteint huit à neuf mètres de haut et s'ajoute aux postes de contrôle permanents. Elle est équipée de dispositifs de surveillance électronique et de tours d'observation formant ainsi un système de contrôle de la mobilité de déplacement de la population palestinienne. C'est en milieu urbain (Jérusalem, Qalqiliya, Tulkarem) que le mur atteint une telle hauteur en raison de la difficulté d'y ajouter une « zone tampon » de surveillance (*voir* Figure 1.2, p.10).

En septembre 2004, le ministère israélien de la Défense développe ce nouveau zonage le long de la clôture que l'on retrouve majoritairement dans les milieux à densité urbaine plus faible. « Lorsque la barrière suit la Ligne verte, la zone tampon est du côté palestinien de la barrière; lorsqu'elle serpente à l'intérieur de la Cisjordanie, en territoire palestinien, l'armée impose deux zones tampons : une de chaque côté de la barrière »² (Backmann, 2006 : 92). D'une largeur de 50 à 200 mètres selon l'espace disponible, cette « barrière intelligente », pour reprendre les termes du ministère israélien de la Défense, est constituée de tranchées et de barbelés, d'une clôture électrique de surveillance, d'un système d'observation (caméra, zone de détection des intrusions par le marquage d'empreinte de pas) et d'une ou deux routes de patrouille (*voir* Figure 1.3, p.10). Bien qu'elle permette d'annexer toujours plus de terres palestiniennes, le gouvernement israélien justifie l'ajout de cette zone comme faisant partie d'un système de contrôle qui permet d'assurer la sécurité aux patrouilles et à l'armée israélienne³ (B'Tselem, 2005).

² Dans cette zone qui couvre 255 km², soit 4,4 % de la Cisjordanie, il est aujourd'hui impossible de construire de nouvelles habitations palestiniennes (ARIJ, 2006).

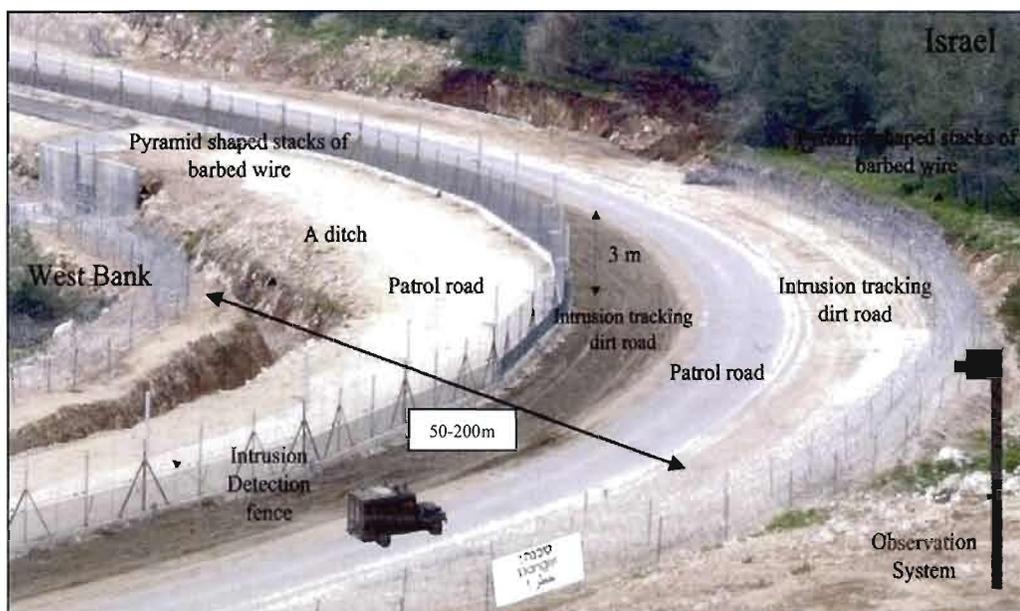
³ Dès le début des travaux, une brigade spéciale a été créée par le ministère de la Défense pour protéger les chantiers de construction. La brigade « Macabim » a ainsi pour mission de prévenir les infiltrations, de superviser la construction du mur et de protéger les citoyens israéliens.

Figure 1.2 : Mur construit entre Jérusalem-Est et Abu Dis.



Source : Durocher, 2009.

Figure 1.3 : Coupe transversale d'une barrière construite en zone rurale.



Source : ministère israélien de la Défense.

L'ensemble des coûts de la structure frontalière est évalué à plus de 2,5 milliards de dollars canadiens (Backmann, 2006). Incluant l'utilisation de cinq cents bulldozers et l'emploi de 6 500 travailleurs, chaque kilomètre construit coûte environ 3,5 millions de dollars canadiens à l'État israélien (Ibid.). Comme le mur de béton coûte substantiellement plus cher que la clôture, il occupera 5 % de l'ensemble du tracé final (Ibid.; Novosseloff et Neisse, 2007).

Encore aujourd'hui, les autorités israéliennes soutiennent que la construction du mur sert uniquement de dispositif de sécurité. Cependant, le mur érigé depuis 2002 répond-t-il réellement aux enjeux sécuritaires ou n'aurait-t-il pas pour fonction symbolique la séparation de « l'autre » et le marquage des futures frontières qui diviserait l'État d'Israël d'un futur État palestinien, advenant un règlement du conflit israélo-palestinien ?

1.2 La territorialisation du projet sioniste en Palestine

Au dix-neuvième siècle, si les socialistes du mouvement ouvrier de David Ben Gourion⁴ favorisent « la conquête progressive du pays en alliance avec la puissance mandataire, ceux [révisionnistes] de Jabotinsky⁵ entendent s'emparer de toute la Palestine par la force : c'est le fameux "mur d'acier" qui [...] fondera en réalité la stratégie » israélienne d'appropriation territoriale (Laurens, 2008). En effet, avant même la création de l'État d'Israël, les leaders sionistes ont eu recours à une stratégie d'appropriation sociospatiale pour fonder l'assise territoriale du peuple juif en Palestine (Dieckhoff, 1989; Chagnollaud et Sid, 2004). Bien que la création d'un

⁴ David Ben Gourion – considéré comme le père fondateur de l'État d'Israël – a été président de l'Exécutif sioniste et de l'Agence juive avant d'être premier ministre d'Israël. Il proclame l'indépendance d'Israël le 14 mai 1948.

⁵ Zeev Zobotinsky était le leader du mouvement sioniste révisionniste. Ce mouvement prône une réécriture de l'histoire qui tente de démontrer que ce ne sont pas les Juifs qui ont volé la terre des Arabes, mais bien le contraire.

État-nation constitue un projet éminemment politique, le fait qu'il soit créé pour accueillir exclusivement le peuple juif dispersé à travers le monde représente également un objectif idéologique du projet.

Certes, la déclaration Balfour⁶ adoptée par le gouvernement britannique, qui appuie le projet de la création de l'État juif en Palestine, favorise la reconnaissance du projet politique à l'échelle internationale. Cependant, ce sont les moyens utilisés pour s'appropriier le territoire – achat de terres, création de noyaux agricoles (*kibboutz*) et immigration régulière entre 1905 et 1947 – qui permettent aux dirigeants sionistes de fonder les assises d'une base territoriale juive en Palestine⁷. Les critères déterminant les sites de peuplement juif pendant la période mandataire en sont de bons exemples :

[...] l'accessibilité, la disponibilité en terre et en eau déterminèrent presque exclusivement l'appropriation territoriale pendant la période mandataire. À l'inverse le cœur historique du pays juif, la Judée et la Samarie, fut à peu près délaissé par les pionniers juifs (Dieckhoff, 1996 : 5).

C'est la Palestine mandataire⁸ qui a donc été privilégiée, mais il ne faut pas se méprendre sur la signification du projet. En effet, bien avant de s'appuyer sur des référents symboliques⁹, les enjeux de territorialisation étaient d'ordre géographique,

⁶ La déclaration Balfour de 1917 : « le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif » (cité par Laurens, 2008).

⁷ Théodor Herzl (fondateur de l'organisation sioniste lors du premier congrès de Bale en 1897) regardait aussi du côté de l'Argentine pour y créer les fondements de l'État juif. Le territoire ougandais avait aussi été mis de l'avant par une coalition de Juifs bien assimilés à cet espace (Dieckhoff, 1996).

⁸ Après la chute de l'Empire ottoman, la France et la Grande-Bretagne deviennent les puissances coloniales mandataires d'une partie du Moyen-Orient. À la suite de la signature de l'accord Sykes-Picot, ces deux puissances coloniales se partagent la région en zones d'influence, délimitant ainsi la superficie des États, leurs configurations géographiques, la structuration de leur population et, inévitablement, leurs potentialités économiques et leurs possibilités d'accès à la mer (Chagnollaud et Sid, 2004). C'est dans ce contexte que trois anciennes provinces de l'empire Ottoman deviennent un seul territoire sous mandat britannique de 1920 à 1947.

⁹ Il est important de souligner que ce n'est qu'au cours des années 1970 que la sacralisation du territoire national prend réellement forme. Sous l'impulsion du courant religieux du Bloc de la foi (Goush Emounin), la victoire de 1967 sur le territoire de la Cisjordanie – la Judée et la Samarie pour les Juifs israéliens – a fait naître un « néo-sionisme mystique » (Dieckhoff, 1996). Ce courant religieux messianique voyait dans cette victoire « le signe de l'intervention de Dieu qui a voulu remettre au peuple juif l'héritage promis aux Patriarches pour le faire progresser sur le chemin de la Rédemption »

économique, démographique et politique (Khamaisi, 2008). Autrement dit : non pas la Terre sainte, mais le territoire comme enjeu de l'histoire et de la survie de la population juive (Dieckhoff, 1996).

1.2.1 La création de l'État d'Israël

Le 29 novembre 1947, à la suite de tensions intercommunautaires et du retrait britannique de la Palestine, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la résolution 181 qui soutient le plan de partage de la Palestine où 56,47 % du territoire revient à l'État juif et 42,88 % à l'État arabe¹⁰. Il est prévu que Jérusalem devienne une zone sous le contrôle internationale des Nations Unies. Sur un territoire d'une superficie de 27 000 km², le territoire d'Israël couvre 13 770 km² des terres de la Palestine mandataire et 13 230 km² sont alloués aux Palestiniens (*voir* Figure 1.4, p.14).

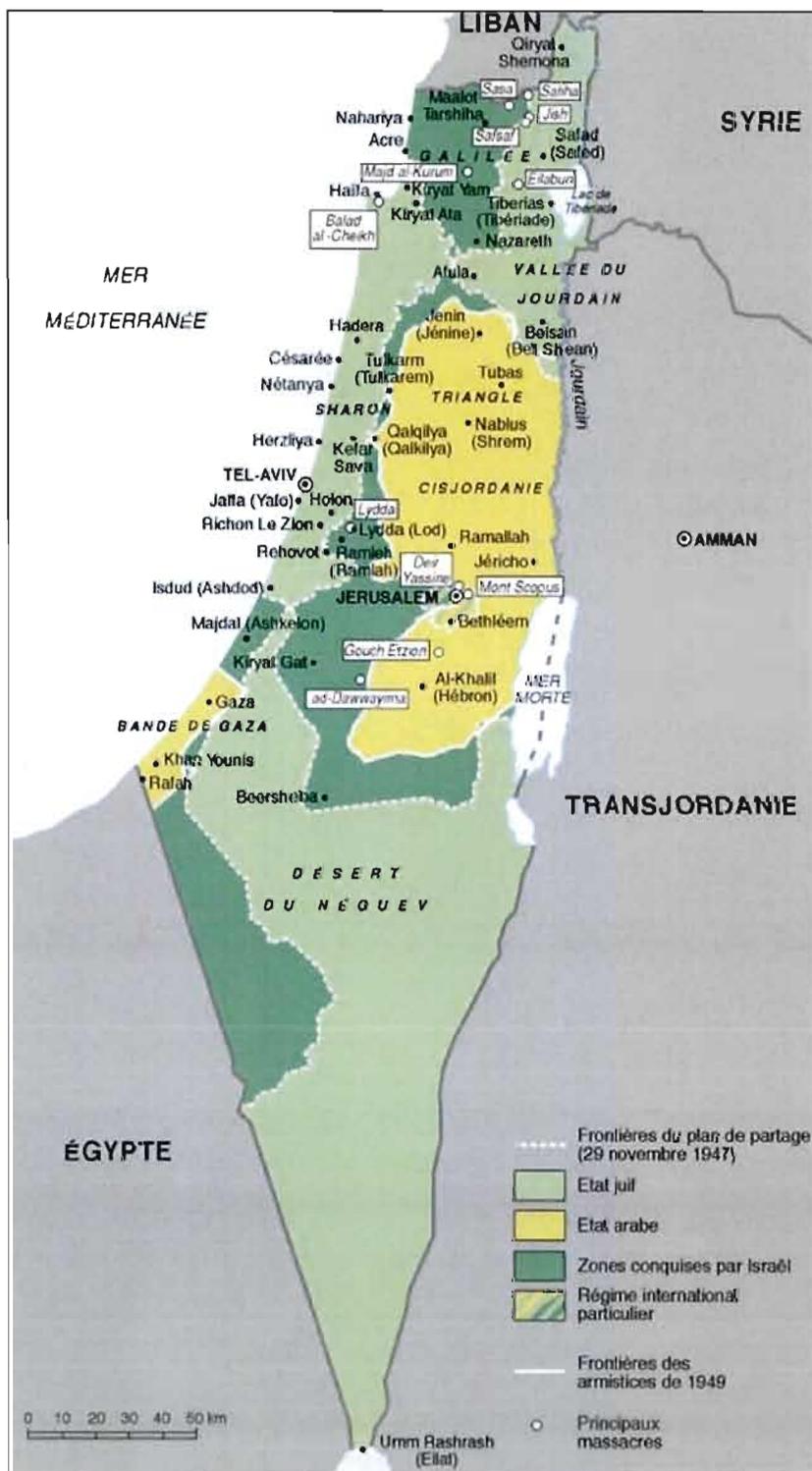
Comme le territoire accordé à l'État d'Israël – au vu de la résolution 181 – était peuplé de presque autant d'Arabes (455 000) que de Juifs (558 000) (Novosseloff et Neisse, 2007), les leaders sionistes ont élaboré un plan politico-militaire d'expulsion qui a donné lieu à de nombreux massacres¹¹ (Vidal, 2008). En effet, planifié pour dé-arabiser la Palestine, le plan Dalet soutenait le « transfert » de

(Ibid.). Reprenant la notion d'*Eretz Israël* (Grand Israël), le mouvement religieux se dotait ainsi de la mission divine d'investir les lieux saints de la Cisjordanie par l'implantation de nouvelles colonies (Hébron, Beit El, Shilo) tout en renforçant l'emprise sur Jérusalem et la vieille ville (Ibid.; Latendresse, 1999).

¹⁰ La résolution 181 a été approuvée par 33 États membres sur 56 (Novosseloff et Neisse, 2007).

¹¹ Favorisant de violentes répressions dans les villes et villages palestiniens, la politique des dirigeants sionistes culmine dans le village de Deir Yassin où, en 1949, 250 habitants palestiniens sont massacrés (Latendresse, 1999). Selon un recensement de décembre 1949 enregistré par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNWRA), la guerre a entraîné l'expulsion d'environ 726 000 habitants palestiniens (Novosseloff et Neisse, 2007). En fonction des trois générations de population regroupées dans les camps depuis leur expulsion, on évalue aujourd'hui à quatre millions le nombre de réfugiés palestiniens dispersés dans les camps ou partis à l'étranger (Ibid.).

Figure 1.4 : Plan de partage de la Palestine, 1947-1949.



Source : Le Monde diplomatique, 1998.

la population arabe palestinienne (Khalibi, 1961 cité par Ibid.). Du coup, l'exode des Palestiniens – la *Nakbah* (catastrophe) – s'est amplifié avec le déclenchement de la première guerre israélo-arabe au lendemain de la proclamation de l'indépendance de l'État d'Israël en mai 1948.

À la signature de l'armistice en 1949, l'État d'Israël occupe 18 770 km² des terres de la Palestine mandataire¹². Cette conquête territoriale a permis à l'État d'Israël « d'accélérer la territorialisation politique à laquelle le sionisme aspirait par-dessus tout » (Dieckhoff, 1996 : 3). Entre 1948 et la deuxième guerre israélo-arabe de 1967, le pragmatisme des fondateurs de l'État d'Israël favorise l'acquisition d'un territoire dont le contour restera à déterminer.

1.3 De la frontière mobile à la politique de séparation des territoires

En 1949, au lendemain de la première guerre israélo-arabe, le contour de l'État d'Israël avec la Syrie, le Liban et l'Égypte est conforme aux limites de la Palestine mandataire. Celles avec la Cisjordanie et la bande de Gaza sont totalement artificielles et sillonnent 350 km en séparant des villages de leurs terres et en divisant Jérusalem en deux secteurs distincts (*voir* Figure 1.4, p.14).

1.3.1 La ligne d'armistice ou la « ligne verte »

Communément appelée la « ligne verte », la ligne d'armistice¹³ est la limite reconnue par le droit international qui sépare l'État d'Israël et les territoires palestiniens, incluant Jérusalem-Est et la bande de Gaza. Elle divise Jérusalem en deux – d'où « l'est » et « l'ouest » de la ville – et « faisait office de frontière effective

¹² Ce qui représente un gain territorial de 5 000 km² par rapport à ce qui avait été prévu par le plan de partage de 1947 (Dieckhoff, 1996).

¹³ Acceptée lors de la signature des Accords de Rhodes le 4 avril 1949.

entre la Jordanie et Israël après l'annexion de la Cisjordanie par la Jordanie, en 1950, jusqu'à l'occupation de la Cisjordanie et l'annexion de Jérusalem-Est en 1967 » (Destremau, 1999 :65).

Ayant au départ pour fonction de séparer deux entités politiques¹⁴ entre 1950 et 1967, la ligne verte passe à une fonction d'intégration des territoires palestiniens à l'État d'Israël lors de la Guerre des Six Jours de 1967¹⁵ (Ibid.). Comme le remarque Destremau :

[...] les deux fonctions globales de cette ligne – séparation et intégration – ont toujours été articulées et modulées dans le sens des intérêts israéliens : [...] les statuts légaux des deux territoires qui se jouxtent sur cette ligne sont fondamentalement inégaux et « l'intégration » ressemble plus à une absorption unilatérale [...] (Ibid. : 66).

L'expansion territoriale qui résulte de la deuxième guerre israélo-arabe aura donc pour effet d'intégrer la ligne verte et le territoire conquis « dans le nouvel ensemble économique, administratif et stratégique sous domination israélienne » (Foucher, 1991, cité par Ibid. : 66).

1.3.2 La politique de colonisation des territoires palestiniens

Même si les gouvernements travaillistes n'ont jamais appuyé la conception totalisante d'*Eretz Israël*¹⁶, la colonisation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza a

¹⁴ Israël et la Jordanie.

¹⁵ Comme le soulignent Novosseloff et Neisse (2007 : 177) : « Le déclenchement de la guerre des "Six-Jours" (5-10 juin 1967) succède à une forte montée des tensions : menaces de l'état-major israélien contre la Syrie au sujet des eaux du Jourdain, défilé militaire de Tsahal à Jérusalem contraire aux accords d'armistice, demande du Caire du retrait des Casques bleus à la frontière, fermeture du golfe d'Aqaba aux navires vers Eilat et, enfin, ralliement d'Aminan et de Bagdad au pacte militaire égypto-syrien ». Au lendemain de la guerre, l'État d'Israël occupe toute la péninsule du Sinaï égyptien, les plateaux du Golan syrien, la bande de Gaza et la Cisjordanie, incluant Jérusalem-Est. À l'exception du Sinaï égyptien qui a été restitué à l'Égypte, encore aujourd'hui, le Conseil de sécurité des Nations Unies ne reconnaît pas l'occupation de Jérusalem-Est, des territoires palestiniens (Résolution 242) et du Golan syrien.

¹⁶ Terme qui signifie « Terre d'Israël ».

été priorisée par l'ensemble des gouvernements centraux pour isoler et séparer les Palestiniens dans des enclaves territoriales (Chagnollaud et Sid, 2004; Guermond et Mathieu, 2006). Ce que ces chercheurs appellent la stratégie des « faits accomplis » comprend ainsi « l'adoption de différents règlements militaires et mécanismes permettant l'expropriation des terres par Israël » (Latendresse, 1999 : 172) ainsi que la construction de colonies accompagnées de routes de contournement à usage exclusif pour les colons israéliens. Selon le Centre d'information israélien pour les droits humains dans les territoires occupés (B'Tselem, 2009b), entre 1967 et 2009, les autorités israéliennes ont permis la construction de 121 colonies en Cisjordanie, 12 à Jérusalem-Est et 16 dans la bande de Gaza; plus de 100 « avant-postes » coloniaux ont également été construits, sans autorisation officielle mais avec le support et l'assistance du gouvernement central¹⁷. Outre les colonies construites à Jérusalem-Est, les autorités israéliennes ont aussi favorisé l'établissement « d'enclaves coloniales » au cœur des quartiers palestiniens de la ville¹⁸ (Ibid.).

Pour Warschawski, le principe qui guide cette politique de colonisation est de « créer une continuité territoriale juive qui brise la continuité territoriale arabe » (cité par Rekacewicz et Vidal, 2007a). Dans ce même ordre d'idée, Chagnollaud et Sid identifient :

L'insertion qui implique un déploiement de population juive partout où la population arabe est peu nombreuse et très dispersée, la pénétration qui cherche à imposer une forte présence juive même là où la population

¹⁷ Plusieurs chercheurs et journalistes appellent les colonies « quartiers juifs », « implantations » ou « communautés de peuplements juifs » (Fisk, 2009). Ces terminologies faussent la réalité des faits alors que l'ensemble de ces constructions sont des colonies d'occupation en Cisjordanie, illégales – tout comme le mur – selon la Quatrième convention de Genève de 1949 (article 47 et 49), les résolutions 242, 446, 452 et 465 du Conseil de sécurité de l'ONU, et la Cour internationale de justice de La Haye. Par ailleurs, certaines analyses distinguent les colonies « légales » en Cisjordanie, de celles dites « illégales ». N'obtenant pas l'approbation de l'État israélien, ces dernières sont construites par des groupes de colons juifs. Cependant, bien que certaines d'entre elles aient été détruites par l'armée israélienne, il est important de remarquer que cette distinction semble légitimer la construction des colonies en Cisjordanie.

¹⁸ Notamment dans le quartier musulman de la vieille ville, à Silwan, à Sheikh Jarah, sur le mont des Oliviers, à Ras al-'Amud, à Abu Dis et à Jabal al Mukabber.

palestinienne est dense, le sectionnement qui se réalise d'abord par la greffe d'une implantation à l'intérieur de l'espace arabe puis par l'adjonction progressive d'autres implantations similaires, l'encerclement, enfin, qui tend à entourer systématiquement une zone arabe importante pour la couper de son environnement [...] » (Chagnollaud et Sid, 2004 : 182).

En se référant à l'analyse de Foucher (1991), Destremau abonde en ce sens lorsqu'elle souligne que :

La position des colonies israéliennes en terres palestiniennes est conçue de manière à former des « systèmes spatiaux, appelés blocs, aptes à mailler l'espace [...] », formant réseaux, connectés à Israël et entre eux par des axes routiers dont le développement amorce une intégration territoriale (Foucher, 1991 : 393). De surcroît, les colonies sont rattachées à Israël par leurs réseaux d'alimentation en eau et en électricité, ainsi que par un réseau de routes dont l'étendue et la complexité ne cessent de s'étendre (Destremau, 1999 : 69).

En 2008, on évaluait à 478 825 le nombre de colons installés dans les territoires palestiniens¹⁹ (B'Tselem, 2009b). De ce nombre, il est important de mentionner que plus de la moitié sont installés dans les colonies de Jérusalem-Est et de ses environs (PASSIA, 2009). Comme nous le verrons au chapitre III et IV, dès 1948, le secteur de Jérusalem est considéré comme une zone de développement prioritaire par les autorités israéliennes (Destremau, 1999, Latendresse, 1999). En effet, « à aucun moment, il n'y eut le moindre doute sur Jérusalem. Dès le 27 juin 1967, la Knesset avait adopté une loi qui permettait l'annexion unilatérale de la vieille ville, de la partie arabe de Jérusalem et de ses environs » (Chagnollaud et Sid, 2004 : 192). Le gouvernement central a utilisé diverses mesures pour s'approprier Jérusalem-Est et faire de la ville la capitale « éternelle » et « unifiée » de l'État d'Israël. Ces mesures, comme nous le verrons, transformeront les cinq dimensions qui composent le territoire de la ville.

¹⁹ Ces statistiques incluent les colons de Jérusalem-Est, mais excluent ceux de la bande de Gaza qui ont dû quitter en 2005. On évalue à environ 190 000 le nombre de colons installés à Jérusalem-Est et 96 000 autres habitent dans les colonies situées dans la zone métropolitaine de la ville (PASSIA, 2009).

1.3.3 Le processus de paix ou la fragmentation du territoire

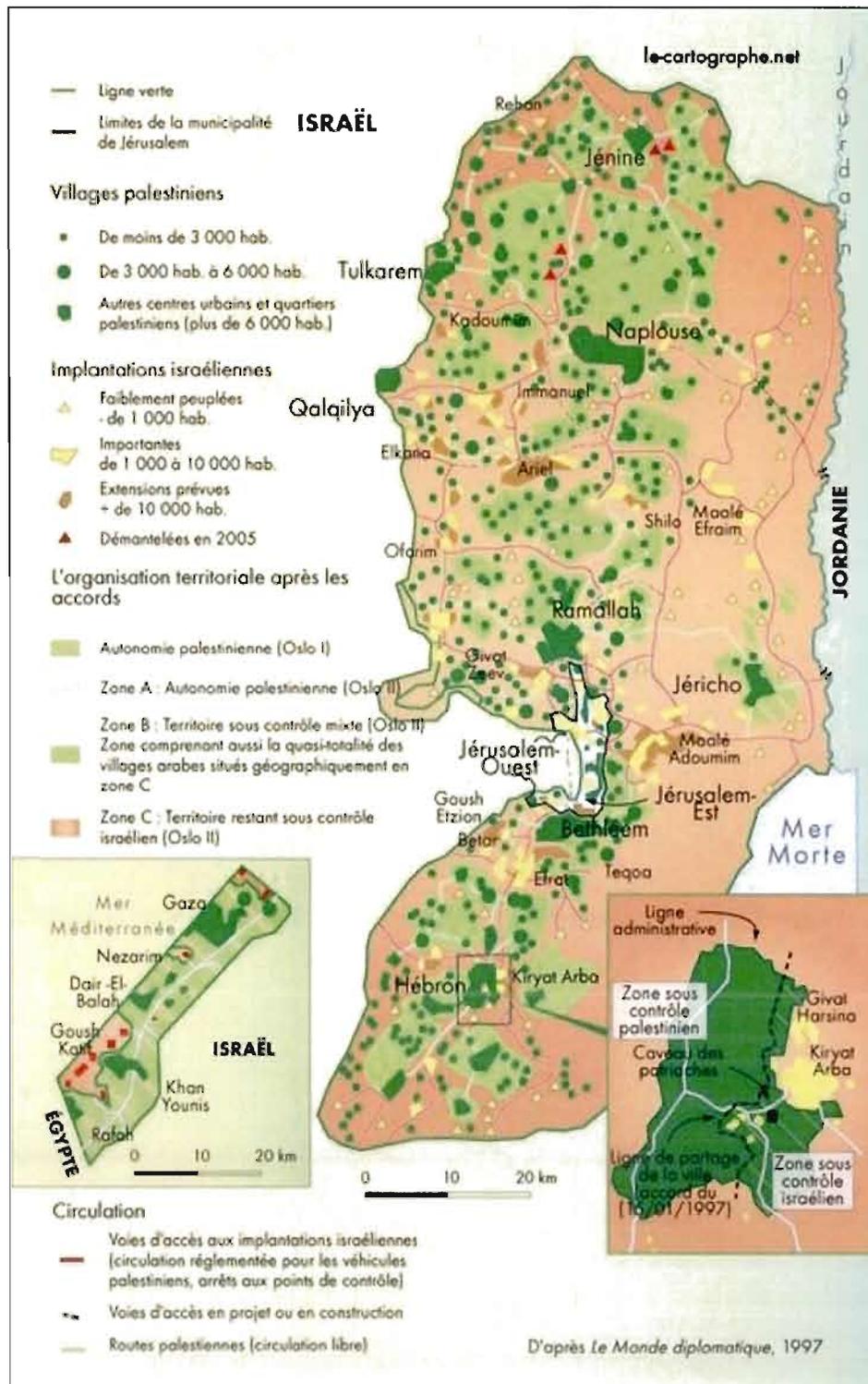
Six ans après le déclenchement de la première *Intifada*²⁰, les autorités israéliennes et palestiniennes entament un processus de négociations autour de la Déclaration de principes (DdP) sur les arrangements intérimaires d'autonomie, mieux connue sous le nom des accords d'Oslo. Réunis sous l'égide du président Clinton en septembre 1993, le gouvernement israélien sous Itzak Rabin et l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) de Yasser Arafat signent un accord basé sur de nouveaux arrangements devant aboutir à un accord suivant la formule « des territoires contre la paix » (Latendresse, 1999 : 297). Cet accord d'Oslo stipule qu'Israël et l'OLP :

[...] reconnaissent leurs droits légitimes et politiques mutuels, œuvrant dans le but de vivre dans un climat de coexistence pacifique, de respect et de sécurité mutuels, et entendent instaurer une paix juste, durable et globale ainsi qu'une réconciliation historique (Cypel, 2006 : 223).

Autrement dit, la DdP « promettait de déclencher un processus destiné à mettre fin à la domination israélienne sur les deux millions de Palestiniens établis en Cisjordanie et à Gaza » (Shlaim, 2007 : 536). Nous retrouvons dans les premières étapes du calendrier de ces négociations, des arrangements quant à la sécurité des deux États, l'établissement d'une confiance mutuelle ou la création de projets économiques communs. Beaucoup plus problématiques, les dernières étapes regroupent la question du retrait des colonies de peuplement de Cisjordanie et de la bande de Gaza, la délimitation des frontières entre les deux États, la question des réfugiés palestiniens ainsi que la partition de Jérusalem. Au cours des négociations qui ont mené aux accords intérimaires de 1995 (Oslo II), une proposition d'autonomie partagée sur le territoire palestinien a été conclue entre les deux parties (voir Figure 1.5, p. 20).

²⁰ Terme arabe qui signifie « soulèvement ». Débutée en 1987, la première *Intifada* est aussi connue dans les médias sous le nom de « guerre des pierres » ou « révolte des pierres ».

Figure 1.5 : Les accords d'Oslo II, 1995.



Source : Le-Cartographe.net.

Cependant, comme certaines personnalités israéliennes ²¹, plusieurs Palestiniens questionnent la viabilité de ce nouveau plan de partage des territoires palestiniens. En effet, l'agenda israélien permet au gouvernement de maintenir un contrôle des territoires et de poursuivre la colonisation (Latendresse, 2009; Chagnollaud et Sid, 2004). Comme le remarque Shlaim à propos des Palestiniens :

L'opposition des milieux qui avaient toujours rejeté Israël, qu'ils fussent laïques ou religieux, était parfaitement prévisible. Plus gênante fut celle de personnalités majeures comme Farouk Kaddoumi, « ministre des Affaires étrangères de l'OLP », et d'éminents intellectuels comme le professeur Edward Saïd de l'Université de Columbia ou le poète Mahmoud Darwish (Shlaim, 2007 : 541).

En analysant le découpage territorial issu de ces accords, ces personnalités s'interrogent sur la réelle possibilité de la création d'un État palestinien viable. Pour Saïd, les accords d'Oslo ont été conçus pour garantir la dépendance palestinienne par rapport aux Israéliens.

De plus, depuis le début des négociations de paix, la colonisation dans les territoires palestiniens n'a pas ralenti. Au contraire, elle a connu une très forte accélération sous les différents gouvernements travaillistes et ceux du Likoud. Comme le soulignent Chagnollaud et Sid :

Tout s'est passé comme si la course contre la montre [...] n'avait jamais cessé afin d'établir les faits accomplis nécessaires pour se trouver davantage encore en position de force au moment décisif de l'ouverture des négociations sur le statut final prévues pour le 4 mai 1996 mais toujours reportées (Chagnollaud et Sid, 2004 : 200-201).

Cette nouvelle densification de la colonisation semble en contradiction avec le processus de paix enclenché à Oslo en 1993 qui est censé rétrocéder les territoires

²¹ On peut citer l'appel lancé par des intellectuels, des artistes et des hommes politiques dans le journal *Ha'aretz* du 17 novembre 2000. Les romanciers Amos Oz et David Grossman, Emmanuel Sivan et Moshé Maoz, tous deux universitaires, ainsi que l'ancien secrétaire général du Parti travailliste, Arie Lova Eliav, ont signé cet appel au démantèlement des colonies et au retour d'Israël sur la ligne de juin 1967 (la ligne d'armistice) (Dieckhoff, 2000-2001).

cisjordanien et la bande de Gaza pour la création d'un État palestinien. Mais du point de vue des autorités israéliennes, ce sont deux démarches complémentaires (Ibid.). D'un côté, il s'agit de multiplier les faits accomplis dans la zone qu'elles veulent conserver de manière définitive. De l'autre côté, elles négocient un accord de « désengagement », pour reprendre les termes des autorités israéliennes, sur les zones « qu'on accepte d'évacuer de manière très progressive afin de se donner le plus de temps possible pour contrôler l'ensemble de cette double opération » (Ibid. :201).

1.3.4 La mise en œuvre d'une politique de séparation

Outre le réseau de colonies et de routes qui se développe et qui complique le déplacement de la population palestinienne, le gouvernement travailliste applique les premières restrictions de mouvement aux habitants palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza parallèlement au processus de paix débuté en 1993 (Parizot, 2009). À travers la mise en place de bouclages répétés, de postes de contrôle (*checkpoints*), d'un système de permis d'entrée en Israël et l'imposition de couvre-feu, les autorités israéliennes mettent en œuvre une politique de séparation des territoires²² (Ibid.; Destremau, 1999).

Il est important de mentionner qu'entre 1993 et 2001, l'État israélien parle davantage d'une politique de sécurité qu'il applique pour contrer les attentats-suicides palestiniens en Israël. En effet, dans le discours des autorités israéliennes, le terme « séparation » n'est employé que lors de l'élaboration du tracé du mur en 2002, c'est-à-dire à la suite de l'échec des accords d'Oslo et du déclenchement de la deuxième *Intifada*²³. Toutefois, l'argument « sécuritaire » utilisé par les autorités israéliennes –

²² Soulignons qu'au pourtour de la bande de Gaza, la première barrière physique et politique a été érigée au cours de la première *Intifada* (1987-1993), entourant ce territoire d'une clôture électrifiée.

²³ Ajoutées à la grave dégradation du niveau de vie et au chômage endémique qui affecte la population palestinienne des territoires occupés, les propositions israéliennes lors des négociations de paix privilégiaient toujours le rapport de domination au lieu de l'acceptation de l'autre comme égal. C'est

pour justifier le déploiement de mesures de contrôle du déplacement de la population palestinienne – est en partie instrumentalisé par les dirigeants israéliens et favorise l’ajournement des ententes signées à Oslo. Comme le souligne Cypel : « On ne compte pas les cas où, pour des motifs "sécuritaires", Israël reporte la mise en œuvre d’accords signés, ou ne les applique que partiellement » (Cypel, 2006 : 231). C’est en ce sens que nous partageons la thèse de certains chercheurs qui soutiennent que progressivement depuis 1993, avec la fixation des postes de contrôle, la politique de sécurité se structure « autour d’une politique systématique de séparation » (Parizot, 2009 : 1). Par le biais de cette politique, les autorités israéliennes cherchent le meilleur moyen de « céder l’intérieur cisjordanien et l’administration des populations palestiniennes se trouvant dans des territoires "inutiles" tout en conservant les moyens de les contrôler » (Debié cité par Dieckhoff, 2008 : 323). Pour Novosseloff et Niesse (2007) : « Construire le mur c’est entamer une séparation définitive, dont les gouvernements israéliens étaient déjà convaincus depuis 1990 quand ils construisirent une barrière de sécurité autour de la bande de Gaza ». Finalement, l’application de cette politique, et surtout l’acte de finalisation de la stratégie israélienne d’appropriation territoriale, réside aujourd’hui en l’édification du mur.

1.3.5 L’application de la politique de séparation

Si le gouvernement travailliste met en œuvre la politique de séparation de la Cisjordanie alors qu’il prend part au processus de paix d’Oslo, le Likoud d’Ariel Sharon, élu en 2002, donne le feu vert au bouclage des territoires palestiniens. Deux ans après le déclenchement de la deuxième *Intifada*, l’escalade d’attentats-suicides en

dans ce contexte que la bavure d’Ariel Sharon, alors chef de l’opposition (Likoud), est venue intensifier les tensions sur le terrain (Gresh, 2007). Le 28 septembre 2000, entouré d’un millier d’agents de sécurité, sa visite provocatrice au *Haram al-Sharif* – l’esplanade des Mosquées pour les Arabes musulmans et le mont du Temple (*Har ha-Bait*) pour les Juifs israéliens – entraîne des émeutes qui se répandent dans les quartiers arabes de Jérusalem-Est et dans l’ensemble des territoires palestiniens. Cette journée marque le déclenchement d’un nouveau soulèvement palestinien : l’*Intifada Al-Aqsa*.

sol israélien, dans la première moitié de l'année 2002, donne une marge de manœuvre quasi sans limites au gouvernement central pour adopter de nouveaux moyens de contrôle des déplacements de la population palestinienne. En outre, à l'échelle internationale, les événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis servent de levier au déclenchement du programme politique du gouvernement israélien. L'équation du gouvernement est claire à ce sujet : « tout Palestinien qui résiste à l'occupation israélienne est un terroriste qu'il est urgent et légitime d'éliminer » (Chagnollaud et Sid, 2004 : 216). Cette stratégie politico-militaire, diplomatique et psychologique a pour but

[...] la dissolution du peuple palestinien comme entité économique, sociale et politique légitime et indépendante. Cela peut inclure – mais pas nécessairement – leur nettoyage ethnique progressif, partiel ou complet du territoire connu sous le nom de terre d'Israël (Kimmerling, 2008 : 58).

Les objectifs fixés par le gouvernement israélien se résument à (Chagnollaud et Sid, 2004) :

- 1-Transformer le territoire en de multiples enclaves palestiniennes étroitement contrôlées par l'armée,
- 2 - Protéger les colonies en les situant derrière le mur,
- 3 - Annexer d'importantes superficies du territoire palestinien,
- 4 - Empêcher toute continuité territoriale d'un futur État palestinien.

La première phase d'application de la politique de séparation des territoires débute le 29 mars 2002 avec l'opération « Rempart »²⁴ (Kimmerling, 2008; Shlaim, 2007; Hanafi, 2005). Le but de cette opération est de « démembrer toute force de sécurité palestinienne organisée, mais aussi et surtout [de] détruire les bases principales du régime de Yasser Arafat » (Kimmerling, 2008 : 58). L'armée israélienne a ainsi démoli la majeure partie des infrastructures, des services publics, des ministères palestiniens ainsi que des bases de données importantes comme le Bureau palestinien de la statistique (PCBS).

²⁴ Aussi appelée l'opération « Bouclier défensif » (Shlaim, 2007 : 665).

La deuxième phase débute en juin 2002 et permet aux autorités israéliennes de présenter leur plan de « désengagement », pour reprendre le terme utilisé par le gouvernement central. Cette phase comprend la construction du mur au pourtour de la Cisjordanie et le retrait des colonies israéliennes de la bande de Gaza en 2005. « Comme le mur, le retrait de Gaza est destiné, en premier lieu, à mettre en œuvre l'inéluctable "divorce" aux conditions imposées par Israël » (Cypel, 2006 : 421). Cependant, en échange de ce retrait de 7500 colons israéliens de la bande de Gaza, le gouvernement israélien a demandé au président américain – et au Likoud – son appui pour le maintien des principales colonies de Cisjordanie (Kimmerling, 2008).

1.3.6 Une construction murale par étape

Comme le souligne l'historien Arturo Marzano, pour comprendre la signification du mur, « il faut se concentrer sur le parcours particulier que suit ce mur, parcours qui, par ailleurs, explique un certain nombre de raisons pour lesquelles cette barrière pose de plus en plus de problèmes » (Marzano, 2007 : 36). Pour plusieurs chercheurs, la référence à la ligne verte (315 km) de 1949 est, certes, la limite qui assurerait la signature d'une paix durable entre les deux peuples (*voir* Figure 1.4, p.14). D'autre part, lors des pourparlers de Genève en octobre 2003, les négociateurs israéliens et palestiniens avaient convenu du principe d'une séparation basée sur l'échange de territoires.

En jetant du revers de la main les ententes conclues à Genève, le gouvernement de droite d'Ariel Sharon a imposé son découpage et la logique politique qu'il y associait (*voir* Figure 1.1, p.7). Même si au départ Sharon n'approuvait pas ce projet, il « dut s'y rallier sous la pression de l'opinion [tout] en doublant l'objectif sécuritaire à l'échelle locale d'une stratégie d'inclusion d'un maximum de colonies à l'ouest du tracé » (Foucher, 2007a : 106) et l'exclusion d'un maximum de population arabe palestinienne à l'est du mur. Au final, bien qu'environ

18 % du tracé est conforme à ligne verte²⁵, la plus grande part de la structure sillonne les terres de la Cisjordanie (OCHA, 2009).

La première étape de construction du mur est approuvée par le gouvernement israélien en juin 2002. Il effectue alors la construction du premier tronçon au nord-est de la ville palestinienne de Jénine, tout près du village de Salem (*voir* Figure 1.1, p.7). Cette portion s'érige jusqu'à la colonie israélienne d'Elkana au sud-est de la ville palestinienne de Qalqiliya. Parcourant 175 km sur les terres de Cisjordanie, c'est à la hauteur du village palestinien d'Um Al-Fahm que le mur s'insère une première fois dans le territoire cisjordanien pour contourner et inclure à l'ouest du tracé les colonies de Rekhan, d'Hinnanit et de Shaqed. Il rejoint la ligne verte tout près du village palestinien de Baka al-Gharbiya pour redescendre contourner et exclure la ville palestinienne de Qalqiliya. Par la suite, le mur intègre les colonies de Qedumim, d'Immanue'el et d'Alfe Menashe. Cette première phase de construction comprend aussi l'étape initiale de la construction du mur au pourtour de Jérusalem-Est. Deux segments qui totalisent 17,8 km de long sont alors érigés – au nord et au sud du territoire – et coupent la continuité territoriale du centre de la ville, vers Bethléem qui est située au sud et vers Ramallah qui est située au nord (nous y reviendrons au chapitre IV).

La deuxième étape de construction a été approuvée par le gouvernement central en décembre 2002. Finalisée en avril 2004, elle comprend une extension de soixante kilomètres qui est construite au nord de la Cisjordanie vers la vallée du Jourdain à l'est. Cette section permet notamment au gouvernement central d'annexer le mur à la zone de contrôle militaire israélienne située le long de la vallée du Jourdain²⁶. Lors des étapes suivantes, certaines en partie terminées et d'autres où le

²⁵ Ce qui représente 128 km sur les 709 km prévus par le tracé final.

²⁶ La frontière le long du fleuve Jourdain et de la rive de la mer Morte est aussi contrôlée par l'État israélien depuis 1967. Cet espace sans murs ni clôtures est contrôlé par d'autres points de passage. Elle

mur est en cours de construction, la structure permettra d'inclure à l'intérieur du territoire de l'État d'Israël plus de soixante colonies, dont douze à Jérusalem-Est, et notamment celle de la colonie d'Ariel qui est située en plein cœur de la Cisjordanie à environ dix kilomètres au sud de la ville palestinienne de Nablus (B'Tselem, 2006). Ce faisant, sur un territoire qui couvre 479 881 dunums²⁷ (8,5 % de l'ensemble de la Cisjordanie, incluant Jérusalem-Est), environ 274 000 habitants arabes palestiniens (58 villages) resteront coincés dans une « zone de soudure » (*seam zone*), pour reprendre les termes des autorités israéliennes, et 400 000 autres seront coupés de leurs terres restées à l'ouest du mur (ARIJ, 2006 : 1; Novosseloff et Neisse, 2007 : 182). Parallèlement, le nombre d'enclaves palestiniennes situées à l'est du mur sera multiplié. En effet, une fois sa construction terminée en fonction du tracé actuel, on évalue à 191 040 dunums la surface des terres palestiniennes qui sera complètement ou partiellement²⁸ isolée du reste de la Cisjordanie (3,4 % de l'ensemble de la Cisjordanie) (Ibid.). Finalement, la majeure partie des colonies israéliennes sera située à l'ouest du mur, donc à l'intérieur des frontières prévues par les dirigeants israéliens.

1.4 Une étude de cas : le mur entourant Jérusalem-Est

Sans négliger l'importance et les conséquences du mur dans les multiples méandres qu'il emprunte à l'intérieur de la Cisjordanie, la portion ceinturant Jérusalem-Est est sans doute « la plus inextricable » et la « plus emblématique du conflit » (Novosseloff et Neisse, 2007 : 187). Une fois terminé, le mur isolera définitivement Jérusalem-Est de son hinterland (Khamaisi, 2008). De plus, annexée à la zone sous contrôle militaire israélien le long du fleuve Jourdain, la structure

recouvre une superficie de 1 664 km², soit 29,4 % du territoire cisjordanien. Cette zone renferme 43 colonies israéliennes et 42 villages palestiniens (ARIJ, 2006 : 1).

²⁷ Le dunum est l'unité de mesure utilisée en Palestine. Un dunum équivaut à un km² (1000 m²).

²⁸ Plusieurs villes et villages palestiniens sont isolés sur trois côtés de leur territoire. D'autres le sont complètement et seulement une route ou un tunnel permet aux habitants d'en sortir.

scindera la Cisjordanie en deux espaces distincts et empêchera toute continuité territoriale pour la création du futur État palestinien (*voir* Figure 1.1, p.7). Et encore, il affectera durablement la mobilité de la population palestinienne pour le déplacement entre le nord et le sud du territoire cisjordanien.

Comme nous l'avons souligné précédemment, depuis la création de l'État d'Israël en 1948, la politique des autorités israéliennes à l'égard de Jérusalem-Est diffère de celle qui est appliquée dans le reste des territoires palestiniens. Comme le souligne Latendresse :

À Jérusalem-Est, il ne suffit pas de s'appropriier la terre et de la peupler d'une population juive, comme c'est le cas dans le reste de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, mais pour le parti travailliste comme pour le Likoud, il faut intégrer définitivement Jérusalem-Est au sein de l'État d'Israël et imposer la souveraineté israélienne sur l'ensemble de la ville « réunifiée » (Latendresse, 1999 : 173-174).

Alors que Jérusalem-Ouest a été dé-arabisée et appropriée par Israël lors de la première guerre israélo-arabe de 1948, Jérusalem-Est – qui était incorporée au territoire de la Jordanie de 1948 à 1967 – a donc été intégrée administrativement et juridiquement à l'État d'Israël dès le lendemain de la Guerre des Six Jours en 1967. Dans le cadre de cette recherche, en nous appuyant sur les travaux de Latendresse (1999), ceux d'autres chercheurs en sciences sociales (Foucher, 2007a; IPCC; Parizot 2006, 2009) ainsi que des rapports publiés par les Nations Unies et par des ONGs palestiniennes (AIC, PASSIA, Ir Amim) et israéliennes (B'Tselem, Bimkom), nous tenterons de démontrer que les acteurs israéliens – en particulier l'État d'Israël – ont développé et mis en œuvre depuis 1967 une stratégie qui vise l'appropriation sociospatiale de Jérusalem-Est afin de l'incorporer définitivement à l'État d'Israël. Pour ce faire, nous avons concentré nos recherches sur l'israélisation de la ville de Jérusalem, un processus qui « combine la tentative de créer une hégémonie politique et idéologique, l'acte d'appropriation territoriale, l'imposition d'une majorité démographique juive israélienne et enfin, l'absorption de l'économie palestinienne au

sein de l'économie israélienne » (Latendresse, 1999 : 176). Cette transformation de la ville menée par les dirigeants israéliens se déroule sur une période de temps qui commence en 1948 et qui risque de se terminer d'ici quelques années si rien n'est fait.

Dans son étude, Latendresse (1999) décline le processus d'israélisation de Jérusalem en deux phases. La première renvoie à la dé-arabisation et l'appropriation de Jérusalem-Ouest, lesquelles se sont opérées entre 1948 et 1967. La deuxième phase correspond à la stratégie israélienne d'appropriation de Jérusalem-Est qui est élaborée et exécutée entre 1967 et 1996 (année où Latendresse a terminé sa recherche).

Dans notre recherche, nous ajoutons deux autres phases à cette périodisation. Dans la troisième, entre 1993 et 2001, nous situons la politique de séparation des territoires, laquelle prend forme en marge des accords d'Oslo. Comme nous l'avons écrit, le gouvernement travailliste met cette politique en œuvre par la fixation des postes de surveillance qui contrôlent le passage des habitants palestiniens en sol israélien (Destremau, 1999; Parizot, 2009; Novosseloff et Niesse, 2007). Comme douanes frontalières, ces postes de contrôle permanents renforcent l'appropriation de Jérusalem-Est en permettant un contrôle plus serré du déplacement de la population palestinienne et l'application de manière plus pragmatique des lois imposées par l'État d'Israël au cours de la deuxième phase du processus d'israélisation de la ville. Ils serviront par la suite de bornes territoriales pour relier les différentes parties du mur.

Lors de la quatrième phase, entre 2001 et 2009, le gouvernement israélien – alors dirigé par le Likoud d'Ariel Sharon – applique la politique de séparation des territoires. À Jérusalem, cette politique se matérialise par la construction d'un ensemble de murs qui ceinture la ville. Muni d'un dispositif de surveillance sophistiqué, le mur relie aujourd'hui les divers postes de contrôle de la ville et permet

aux autorités israéliennes de contrôler l'ensemble des déplacements de la population palestinienne voyageant vers Jérusalem ou vers la Cisjordanie.

Tableau 1.1 : Les quatre phases du processus d'israélisation de Jérusalem.

1948-1967 : Dé-arabisation et appropriation de Jérusalem-Ouest.
1967-1993 : Appropriation de Jérusalem-Est et colonisation.
1993-2001 : Mise en œuvre de la politique de séparation de Jérusalem-Est.
2001-2009 : Application de la politique de séparation et finalisation de l'appropriation de Jérusalem-Est.

Source : Inspirée de Latendresse, 1999; Destremau, 1999; Novosseloff et Niese, 2007; Parizot, 2009.

Comme nous l'avons mentionné, la pertinence de notre recherche repose sur l'étude du rôle du mur dans le contexte historique de la transformation de Jérusalem. L'étude de Latendresse (1999) – intitulée « Processus de destructuration-restructuration de Jérusalem-Est et dynamique palestinienne depuis 1967 » – met de l'avant la thèse voulant que le projet politique israélien s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui grâce à une stratégie qui repose sur cinq dimensions : politique, idéologique, géographique, démographique et économique. Pour le sociologue Sari Hanafi (2005), à la différence du génocide qui vise l'extermination d'un groupe ethnique, les Palestiniens sont effectivement victimes à la fois d'un « spatiocide », par des pertes matérielles et l'amputation de terres; d'un « sociocide » dont le but est de réduire les liens sociaux de la population palestinienne; d'un « économicide », que l'auteur qualifie par une entrave à la mobilité des biens et des services et, enfin, d'un « politicide » qui cherche à « détruire les institutions palestiniennes et tout ce qui peut incarner les aspirations nationales » (Hanafi, 2005 : 73). Conséquemment, comme l'entend la géographe Sylvaine Bulle, le tournant théorique des études israélo-palestiniennes doit « réclamer plus de social dans la société, mettre au centre non pas

des personnages et des discours, mais des actions qui dominant "la pensée et le discours" » (Bulle, 2007).

1.4.1 Objectifs et hypothèse de recherche

Comme nous l'avons mentionné dans notre introduction, notre recherche vise (1) à mettre en lumière le rôle du mur dans la stratégie israélienne d'appropriation de Jérusalem-Est, et (2) à mettre en évidence les impacts socio-économiques de la construction du mur sur la population palestinienne de Jérusalem-Est et de sa périphérie. Pour ce faire, nous tenterons de voir dans quelle mesure la construction du mur s'inscrit dans la stratégie israélienne d'appropriation de Jérusalem menée depuis 1948. Nous rappellerons les principales phases du processus d'israélisation de la ville, mais le cœur de notre analyse portera sur la quatrième phase, c'est-à-dire celle qui s'étend de 2001, à la suite de l'échec des accords d'Oslo et l'application de la politique de séparation, jusqu'à 2009, année où notre collecte de données se termine. Nous examinerons ainsi (1) la nature et les objectifs du projet des autorités israéliennes en ce qui a trait à l'application de la politique de séparation à Jérusalem-Est, et (2) le rôle du mur comme pratique de marquage territorial souhaité par les autorités israéliennes. Nous tenterons finalement de tester l'hypothèse à l'effet que le tracé du mur planifié par l'État d'Israël et les impacts de la construction sur la population palestinienne s'inscrivent en continuité de la stratégie israélienne mise en œuvre depuis 1948 et finalisent le projet politique d'appropriation de Jérusalem-Est.

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL, ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Dans ce chapitre, nous abordons la démarche scientifique à partir de laquelle nous entendons étudier le rôle du mur dans la stratégie israélienne d'appropriation de Jérusalem-Est. Dans un premier temps, nous présentons nos concepts et notre cadre d'analyse. Dans un deuxième temps, nous décrivons la démarche méthodologique utilisée pour mener à terme ce travail de recherche.

2.1 Cadre théorique et conceptuel : carrefour entre l'approche critique et l'approche géopolitique

Notre cadre théorique et conceptuel a été élaboré à partir de travaux menés en géographie sociale qui mettent l'accent sur la transformation des territoires comme relevant des pratiques des acteurs et de leurs représentations sociospatiales. Ce cadre nous permet de placer au centre de notre analyse les pratiques d'appropriation sociospatiale. Toutefois, considérant la nature de notre étude de cas – le mur entourant Jérusalem-Est –, nous nous sommes aussi inspirée de travaux menés dans le cadre de la géopolitique qui s'intéressent notamment aux conflits territoriaux de nature politique.

Rappelons qu'en géographie, l'intérêt pour les rapports entre l'État et le territoire a donné lieu à une sous-discipline, la géographie politique. L'approche géopolitique, comme domaine de recherche particulier, a pour objet d'étude « le champ des idéologies relatives au territoire » (De Montbrial, 2007 : 7), voire les enjeux qui sont empreints des représentations et des pratiques territoriales « où les

acteurs s'opposent et cherchent à définir la meilleure manière d'atteindre leur but » (Claval, 1994 : 4).

Définissant le territoire comme un espace approprié, l'angle d'analyse de la géopolitique est que l'espace est convoité par différents acteurs qui s'affrontent pour le contrôle des territoires (Rosière, 2003). Le raisonnement géopolitique se compose ainsi de l'étude des acteurs, des enjeux qui motivent leurs confrontations et des dynamiques territoriales qui découlent de leurs rivalités (Ibid.). Pour Raffestin, « la représentation proposée [par la géopolitique] est donc un ensemble qui est défini par rapport aux visées d'un acteur » (Raffestin, 1980 : 133). Pour notre part, nous retiendrons ici le jeu dialectique qu'offre l'analyse géopolitique entre les représentations et les pratiques de groupes d'acteurs se disputant le contrôle d'un même territoire (Rosière, 2003). En effet, réfléchir sur l'appropriation israélienne de Jérusalem nécessite que l'on considère le territoire de la ville comme enjeu au cœur d'une stratégie territoriale déployée depuis la création de l'État d'Israël en 1948. S'intéresser plus spécifiquement à la séparation physique et politique de Jérusalem-Est, par l'édification d'un mur, exige que l'on analyse les représentations israéliennes de la frontière et les pratiques qui en découlent.

Par ailleurs, notre approche emprunte des notions et des concepts à la géographie sociale, et en particulier à l'approche critique, qui a en commun avec la géopolitique de considérer le territoire comme un « espace délimité, façonné et occupé par une collectivité qui est à la fois instrument et milieu de sa reproduction et qui agit comme ciment des liens sociaux entre les acteurs et citoyens qui la constituent » (Klein et Lasserre, 2007 : 4). Pour reprendre le questionnement de Di Méo, comment se fabrique le territoire?

Doit-on se contenter de lui conférer le statut de création politique et symbolique [...] ? Ou bien doit-on également le considérer comme une œuvre objective [...] des pratiques concrètes qui l'accompagnent, au rythme de la vie ordinaire des acteurs du quotidien ? (Di Méo, 1999 : 76)

Pour ce géographe français, le territoire témoigne d'une « appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale, donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité » (Ibid.). Démontrant ainsi les formes d'appropriation et la stratégie de contrôle subséquente, cette démarche prend en considération les enjeux que représente le territoire, enjeux qui permettent aux acteurs de justifier (ou non) leurs pratiques territoriales (Agnew cité par Lévy et Lussault, 2003).

2.2 Géopolitique et représentation du territoire de Jérusalem

Le conflit israélo-palestinien, et plus particulièrement l'enjeu sur la partition de la ville de Jérusalem, est souvent abordé dans des ouvrages portant sur le droit international, relatifs à l'histoire, dans une perspective politique, ou il donne lieu à des récits journalistiques. Or, comme le souligne Latendresse :

Le cas de Jérusalem nous apparaît spécifique et relativement atypique [...] bien qu'il existe d'autres « villes polarisées » où des groupes ethnico-religieux s'affrontent telles que Belfast, Sarajevo, il n'en existe pas vraiment d'autres où un tel processus de transformation oppose deux groupes nationaux; l'un, issu d'un mouvement colonialiste, veut redéfinir la ville pour l'insérer dans une dynamique nationale et l'autre menacé, tente de la maintenir dans une unité sociospatiale sur laquelle il n'a pas encore le contrôle, mais où il désire constituer un État (Latendresse, 1999 : 66).

Encore aujourd'hui, relativement peu de chercheurs se sont prêtés à l'exercice de proposer une analyse géographique de ce conflit en identifiant les acteurs, leurs représentations sociospatiales et leurs pratiques comme objet de recherche (Bulle, 2007; Seren, 2007; Guermond et Mathieu, 2006). C'est toutefois ce qu'a proposé Latendresse (1999) qui, dans sa thèse, s'est penchée sur le processus de transformation de Jérusalem-Est en étudiant les représentations sociospatiales, les pratiques et les stratégies des acteurs israéliens et palestiniens. Notre démarche s'inspire de celle adoptée par Latendresse dans la mesure où nous nous intéressons à la transformation de Jérusalem-Est en privilégiant une lecture des pratiques et des

stratégies sociospatiales adoptées par les acteurs. Toutefois, à la différence de Latendresse, nous allons nous concentrer exclusivement sur les acteurs israéliens et en particulier sur l'État qui en Israël demeure un acteur extrêmement puissant. En effet, c'est au nom de la création d'un État-nation que les leaders sionistes ont mobilisé les ressources favorisant l'appropriation de Jérusalem pour en faire la capitale « éternelle » et « unifiée » de l'État d'Israël.

Par ailleurs, comme nous l'avons précisé dans la section précédente, c'est en ayant recours à l'approche critique et à l'approche géopolitique que nous entendons mettre en évidence la stratégie israélienne d'appropriation de Jérusalem-Est durant la quatrième phase du processus d'israélisation de la ville, c'est-à-dire à partir de l'année 2001. Nous abordons le territoire comme la dimension spatiale du pouvoir étatique. Cette étude se penche sur le rôle de l'acteur étatique dans la transformation du territoire de la ville, en fonction des enjeux qui le motivent (représentations) et des pratiques territoriales qui en découlent.

2.2.1 L'État israélien comme acteur de production de l'espace

Comme nous venons de le définir, les approches critique et géopolitique ont en commun d'étudier l'espace en tant qu'enjeu. Qu'il soit perçu, représenté ou vécu par un ou des acteurs, l'espace devient territoire dès qu'il est pris dans un rapport de territorialité propre aux différents acteurs dans leur fabrication de l'espace social (Di Méo, 1999). Dans ce processus de territorialisation, l'État est un acteur de premier plan dans sa fonction géopolitique (Lévy et Lussault, 2003; Klein et Lasserre, 2007). Outre ses fonctions institutionnelles et organisationnelles, l'acteur étatique s'approprie l'espace, en fait un territoire dans le cadre d'un projet ou d'une stratégie nationale. Loin de se réduire à l'aménagement du territoire, l'État « a inventé et mis en place un grand nombre de chorotypes spécifiques : traitement particulier des frontières et des confins, conquête, colonisation [...] quadrillage policier finement

maillé, permettant le contrôle de toute la population [...] » (Lévy et Lussault, 2003 : 344).

Comme nous l'avons mentionné, notre analyse cherche à mettre en lumière la stratégie déployée par les autorités israéliennes – qui tentent de s'approprier Jérusalem-Est – sans nier le fait que d'autres acteurs comme l'armée, la municipalité israélienne de Jérusalem ou certains groupes de colons interviennent également à Jérusalem-Est. Cependant, comme les autorités israéliennes et en particulier le gouvernement central chapeautent pratiquement tous les projets de colonisation, leur expansion et la construction du mur, nous avons concentré notre recherche sur le rôle du gouvernement central dans la stratégie d'appropriation de Jérusalem-Est. Ainsi, bien que rapportant quelques faits concernant les acteurs secondaires, notre analyse met l'accent sur le rôle de l'acteur étatique.

2.2.2 Le processus d'israélisation de Jérusalem dans une perspective historique

En géographie, l'étude du rapport à l'espace peut servir de fil conducteur « pertinent pour mettre en cohérence les différentes logiques de l'État » (Lévy et Lussault, 2003 : 343). À cet égard, si la notion de processus nous permet de mettre en lumière l'évolution des pratiques des acteurs dans le temps, le concept de stratégie spatiale met en évidence la « représentation intentionnelle explicite et organisée d'un acteur visant à la valorisation de son capital spatial » (Ibid. : 873). En se référant à Raffestin, Latendresse abonde en ce sens lorsqu'elle distingue les acteurs syntagmatiques et paradigmatiques. Elle explique que « les premiers participent à la construction territoriale selon un programme ou une stratégie et donc avec une intentionnalité, alors que les seconds contribuent à la production d'un territoire, mais sans programme préétabli » (Latendresse, 1999 : 205). Elle ajoute :

[...] il arrive qu'un acteur entreprenne des actions qui au départ ne font pas nécessairement partie d'un programme, ou encore dont le programme n'est pas complètement élaboré, mais qui au fil du temps prendra forme. Souvent a

posteriori les acteurs eux-mêmes constatent que les différentes mesures adoptées au fil des ans ont constitué des éléments d'un système (Ibid.).

Par ailleurs, lorsque nous parlons de processus en analyse spatiale, cela « signifie que l'on a identifié les principes qui régissent telle ou telle séquence spatio-temporelle » (Pumain, 2004). À propos de la stratégie israélienne d'appropriation sociospatiale de Jérusalem-Est, Latendresse soutient

[qu'une] lecture historique des différentes interventions et mesures israéliennes menées par le gouvernement central peut nous permettre de parler d'un programme au sens de Raffestin. En effet, dès la fin de la Guerre des Six Jours, le gouvernement israélien adopte des mesures et élabore une stratégie lui permettant de consolider son emprise sur le territoire nouvellement annexé. Cette stratégie nationale, largement appuyée par les interventions du gouvernement local, se définit essentiellement comme une stratégie territoriale qui, tenant compte des enjeux militaires et démographiques, renforcera l'appropriation israélienne de Jérusalem-Est (Latendresse, 1999 : 206).

La notion de processus est efficace pour analyser les rapports conflictuels. Il ne faut toutefois pas se méprendre sur sa signification : « il ne s'agit pas d'additionner historiquement les dispositifs géopolitiques et leurs expressions militaires et diplomatiques successives » (Lorot et Thual, 1997 : 75). En intégrant l'idée de mouvement, d'enchaînement d'actions ou de faits, l'étude des processus permet davantage de distinguer des phases ou des moments de continuité ou de rupture. En voulant « comprendre les logiques de production, de reproduction ou de transformation des systèmes ou des structures spatiales » (Pumain 2004), il nous est possible de découper selon diverses phases un processus d'appropriation sociospatiale de longue durée.

Dans son analyse de la « déstructuration-restructuration » israélienne de Jérusalem-Est, Latendresse (1999) différencie le processus de judaïsation du processus d'israélisation. Utilisé par une grande partie des chercheurs palestiniens et internationaux dans leurs analyses du conflit (PASSIA, 2009), le processus de

judaïsation se caractérise par l'imposition d'une présence juive en Cisjordanie et sur la bande de Gaza, sans pour autant passer par l'annexion de l'ensemble du territoire à l'État d'Israël. Or, comme nous l'avons mentionné au premier chapitre, dans le cas de Jérusalem-Est, le gouvernement central annexe le territoire pour l'intégrer à l'espace national et en faire la capitale « éternelle » et « unifiée » de l'État d'Israël. Dans notre analyse, nous verrons que dans la quatrième phase du processus d'israélisation, la construction du mur et les impacts qu'il engendre sur la population palestinienne s'inscrivent en continuité de la stratégie israélienne mise en œuvre depuis 1948 et finalise le projet politique d'appropriation de Jérusalem-Est.

2.2.3 La frontière et/ou le mur de séparation

Consubstantielles au territoire dans la mesure où elles sont inséparables des entités sociospatiales qu'elles encerclent (Foucher, 2007a), les frontières interpellent le géographe qui tente de « comprendre les mécanismes et les manières dont se gèrent politiquement les discontinuités spatiales et sociales qu'institue toute délimitation » (Arbaret-Schulz et *als*, 2004 : 3). Une fois inscrite dans l'espace, la frontière devient une institution territorialisée que l'on doit envisager à des échelles distinctes et pas forcément complémentaires (Ibid.). Nous pouvons ainsi identifier quatre fonctions principales de la frontière selon l'échelle d'analyse :

- 1) À l'échelle internationale, elle est le lieu privilégié d'affirmation et de reconnaissance de pouvoirs politiques dans la mesure où elle remplit les impératifs de sécurité stratégique de l'État. En ce sens, « les politiques et les pratiques de l'État sont limitées par le contrôle de facto qu'un gouvernement exerce sur ses frontières » (Anderson, 2001 : 2).
- 2) À l'échelle interétatique – voire aussi régionale –, elle est conçue comme un système de contrôle des flux destiné à assurer une maîtrise du territoire à travers un filtrage des marginaux et des flux jugés indésirables (Foucher 2007a).

3) À l'échelle nationale, utilisée comme marqueur du territoire de l'État, elle institue une distinction par l'appartenance idéale et matérielle à une entité territoriale dont elle est l'expression. Comme empreinte de l'identité, elle forme « le cadre de l'attribution et de transmission d'une nationalité, d'une citoyenneté comme lien juridique d'un État à sa population constituée » (Arbaret-Schulz et *als*, 2004).

4) À l'échelle locale, elle est une construction territoriale qui « met de la distance dans la proximité » (Arbaret-Schulz et *als*, 2004 : 8), là où elle permet à l'État d'agir unilatéralement sur l'appropriation d'aires contestées.

Comme nous nous penchons sur la portion du mur entourant Jérusalem-Est, notre analyse se concentre surtout sur l'échelle locale des pratiques frontalières israéliennes. Cependant, comme c'est l'État d'Israël qui a planifié le tracé du mur et qui est responsable de sa gestion et des postes de contrôle, nous portons une attention particulière à l'échelle nationale où le mur sert de marqueur territorial pour délimiter les frontières de l'État d'Israël.

Mentionnons que les frontières ont depuis longtemps fait l'objet d'études liées au territoire de l'État-nation. Aujourd'hui, « la scène frontalière mondiale est [...] marquée d'un double mouvement d'obsolescence et de résistance de ses attributs » (Foucher, 2007a : 18). En effet, si les structures de l'État évoluent sous la manifestation de nouvelles formes de pouvoir¹ – ou de jeu d'acteurs –, un phénomène de résistance s'observe avec le retour de la problématique migratoire (Ibid.). Autrement dit, les frontières de l'État se sont aujourd'hui transformées en « membranes asymétriques » qui autorisent la sortie du territoire, mais protègent l'entrée des populations migrantes (Ibid.). Par exemple, les autorités israéliennes

¹ Parallèlement à cette dynamique frontalière, l'État exerce aujourd'hui son pouvoir sous l'influence de nouveaux groupes d'acteurs qui tentent de « faire territoire » (Arbaret-Schulz et *als*, 2004). Qu'ils soient membres de coopératives d'habitation, de sociétés privées, de mafias ou de groupes organisés de colons israéliens, ces organisations sont capables d'agir sur le territoire et l'État s'adapte à ces nouveaux enjeux en décidant, selon les lieux, l'action à préconiser. En accord ou en désaccord, il y a création de nouvelles frontières symboliques.

exigent des permis d'entrée aux Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza pour se rendre en Israël.

En ce sens, utilisés comme marqueur de la division, les murs trouvent souvent leur raison d'être face à la volonté de s'exclure de « l'autre ». Outre les constructions séparant des collectivités entières, les murs sont depuis longtemps utilisés à l'échelle de la ville afin de séparer les nantis des moins nantis, de diviser des communautés ethniques, religieuses ou linguistiques. Les exemples sont multiples dans l'analyse des sociétés contemporaines : les cités fermées (*gated communities*), les lotissements haut de gamme entourés de hauts murs, les immeubles surveillés, les squats ou, encore, en lien avec notre objet d'étude, les colonies israéliennes situées à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Les choix résidentiels combinent ainsi la mise à distance, le regroupement et la protection (Ibid.), la proximité étant ici perçue comme une source de conflit potentiel. Comme le mentionne Serge Sur, spécialiste du droit international public :

[...] dans plusieurs pays, certaines tendances récentes à enclorre des lieux d'habitation, voire à les garder pour en interdire ou en limiter l'accès relèvent parfois d'un souci d'exclusion, de ségrégation et d'isolement qui n'est psychologiquement pas très éloigné des mobiles qui conduisent à construire des murs à visée plus collective (Sur cité par Novosseloff et Neisse, 2007 : 14).

L'État n'échappe donc pas à ce type de pratique. Plusieurs constructions de murs ou de barrières ont été utilisées par des pays voulant protéger leurs frontières des vagues de migrations clandestines. Par ailleurs, si le terme de frontière nous renvoie souvent à une délimitation juridique entre deux États, l'utilisation de ce concept dans notre étude s'appuie davantage sur son rôle de marqueur territorial dans la stratégie israélienne d'appropriation de Jérusalem-Est. Comme le remarque Emmanuel Gonon, analyste à l'Observatoire européen de géopolitique :

Plus encore que le territoire, qui est une construction historique bien souvent rêvée avant que d'être réalisée, la frontière est une construction juridique volontariste, qui traduit un « instantané » des relations comme des positions relatives dans l'espace des deux pays concernés par le tracé. L'image, la

représentation que peuvent en avoir les sociétés civiles ou les pouvoirs politiques concernés dépend, en première instance, de la fonction que les États vont attribuer à leurs frontières (Gonon, 2003 : 69).

Relatif au rôle que l'on accorde à la frontière, on donne un sens particulier à l'espace social qui devient, de surcroît, l'objet d'une appropriation intentionnelle et spécifique (Ibid.). N'échappant jamais au contexte historique de la genèse du territoire qui le produit, une mécanique territoriale s'enclenche. Une fois inscrite dans un processus de territorialisation, la frontière « gestionnaire » est « instrumentalisée dans le cadre de jeux d'acteurs complexes dans lesquels les pratiques liées à la proximité (physique) sont étroitement articulées aux pratiques relevant de la mise à distance (par la frontière) » (Arbaret-Schulz et *als*, 2004 : 6). Ces pratiques marquent le territoire et délimitent l'espace par des frontières parfois très prononcées², comme l'ont démontré plusieurs études sur les Bantoustans d'Afrique du Sud et, aujourd'hui, celles sur le mur qui sépare Israël d'une partie de la Cisjordanie.

2.2.4 Structuration territoriale : la recherche des contradictions

Dans son analyse des formes sociales de l'espace, Di Méo (1991) a élaboré l'outil méthodologique de la formation socio-spatiale (FSS) qui nous permet « d'évaluer la nature des rapports sociaux dans leur contexte de spatialisation » (Di Méo et Buléon, 2007 : 78). Associée au lieu, la FSS « se réfère à des espaces aux formes plus ou moins distinctes, organisés en mailles ou disposés en réseaux » (Ibid. : 68). Fournissant ainsi un outil méthodologique d'identification des territoires, la FSS « se distingue par la cristallisation d'un groupe social (et/ou ethnique), fondé sur des pratiques de l'espace, le recours à un système commun de représentations, le

² À cet égard, le géographe Jean-Pierre Renard propose d'analyser ces réalités en fonction d'une gradation conceptuelle : limite-discontinuité-frontière. L'auteur décline la limite qui « circonscrit deux ensembles spatiaux dont on souligne les différences (pas forcément structurante) », la discontinuité qui « suppose des structures d'organisation de l'espace » et la frontière qui représente la « séparation structurante qui exprime ou révèle l'exercice d'un pouvoir » (Renard, 2002 cité par Arbaret-Schulz et *als*, 2004 : 3).

développement de rapports interpersonnels et de projets politiques » (Giband, 2005 : 237). Articulée en fonction de quatre dimensions – politique, idéologique, géographique et économique – la FSS est composée d'une infrastructure et d'une superstructure. Suivant ce modèle, l'infrastructure matérielle s'analyse en fonction des dimensions géographique et économique de l'espace à l'étude. La superstructure idéale est étudiée en fonction des dimensions politique et idéologique³.

La structuration du territoire résulte donc d'une construction sociale complexe. L'analyse dialectique des dimensions de l'infrastructure et de la superstructure, mais aussi des dimensions d'une même structure, donne à voir que « le territoire témoigne d'une appropriation délibérée, à la fois économique, idéologique et politique de l'espace géographique » (Di Méo cité par Ripoll et Veschambre, 2006 : 296). À cet égard, les espaces à l'étude sont analysés en fonction d'un contexte (historique), d'une substance (spatialité) et de toute forme d'existence individuelle et sociale (acteur).

L'analyse dialectique de l'idéal et du matériel se démarque du couple déterminisme-possibilisme. Dans la compréhension des sociétés et des liens que tisse l'homme à la nature, on ne se contente plus d'étudier « leurs relations à la nature ou leurs modes matériels de production et d'exploitation des ressources » (Di Méo et Buléon, 2007 : 125). Le jeu dialectique idéal-matériel fait place à l'étude des rapports des hommes entre eux, ainsi qu'à la compréhension « de leurs diverses manières de coopérer ou de s'exploiter mutuellement lorsqu'ils s'approprient et transforment les éléments de la nature » (Ibid. : 125). Du coup, en géographie, cette distinction entre le matériel et l'idéal fournit une base théorique qui oppose tout en intégrant les pratiques et les représentations des individus – ou groupes d'individus – sur un territoire donné.

³ Nous analyserons en détail la structure territoriale dans la section suivante.

La pertinence de l'outil méthodologique de la FSS réside dans sa capacité à analyser les fondements et le fonctionnement de la territorialisation d'un espace particulier (Hinnewinkel, 2007, In Di Méo et Buléon, 2007 : 173). Comme outil d'analyse de la dynamique des territoires, nous nous en sommes inspiré dans notre travail de recherche afin de mettre en évidence que le territoire est un construit social qui résulte d'une appropriation, par les acteurs, à la fois politique, idéologique, géographique et économique.

2.3 Des concepts reliés : le territoire et l'appropriation sociospatiale

Afin de mettre en évidence le rôle du mur dans la stratégie israélienne d'appropriation de Jérusalem-Est, nous avons développé un cadre conceptuel à partir des notions de territoire et d'appropriation. Pour développer ce cadre conceptuel, nous nous sommes appuyée sur les travaux de Di Méo et Buléon (2007), Latendresse (1999), Ripoll et Veschambres (2006), lesquels portent sur le territoire et l'appropriation sociospatiale.

2.3.1 Le territoire

La « vertu essentielle [du territoire] réside sans doute dans sa globalité et dans la complexité de son contenu sémantique, dans le fait que sa construction, en un lieu ou un ensemble de lieux donnés, mobilise tous les registres de la vie humaine et sociale » (Di Méo, 1998 cité par Di Méo et Buléon, 2007 : 185). Cette assertion de Di Méo introduit une des définitions du concept de territoire. En géographie humaine, comme outil de la connaissance, mais aussi « comme moyen essentiel pour percevoir les mutations » (Hoerner, 1996) et les dynamiques territoriales, nous définissons le territoire comme un construit social qui est délimité, façonné et occupé par les acteurs qui se succèdent sur son sol. En effet, comme le spécifie Raffestin :

[L'espace] préexiste à toute action. « Lieu » de possibles, il est la réalité matérielle préexistant à toute connaissance et à toute pratique dont il sera l'objet dès qu'un acteur manifesterà une visée intentionnelle à son endroit. Le territoire, évidemment, prend appui sur l'espace, mais il n'est pas l'espace. Il est une production à partir de l'espace (Raffestin, 1980 : 130).

En d'autres termes, en s'appropriant concrètement un espace, les acteurs le « territorialisent » en fonction de leurs représentations et de leurs pratiques. Le territoire devient alors l'objet d'une appropriation sociospatiale.

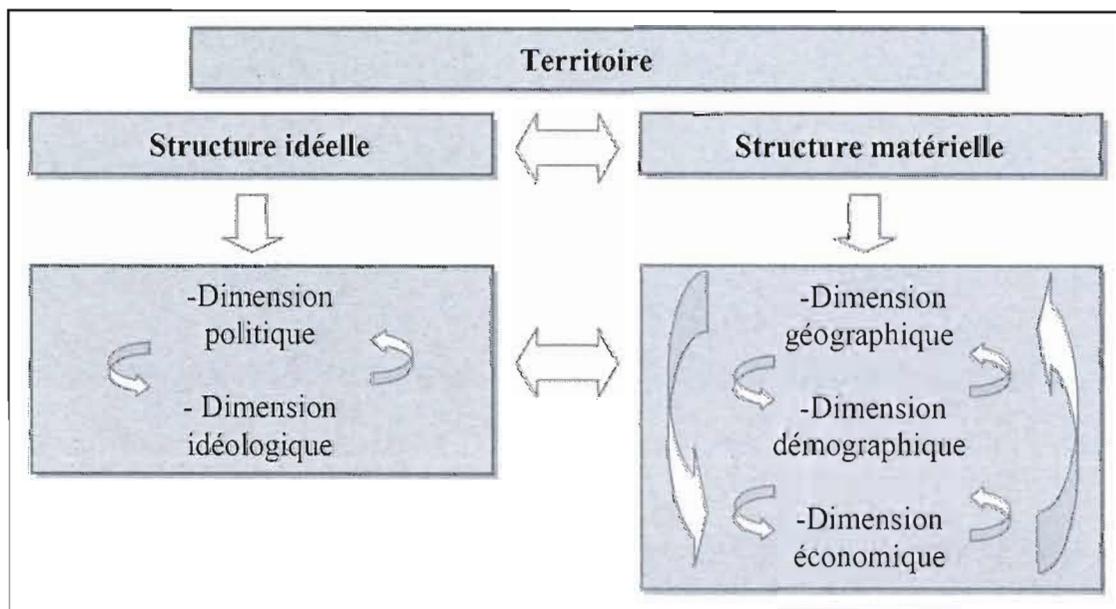
Comme nous l'avons mentionné en abordant les caractéristiques de l'outil méthodologique de la FSS, l'édification d'un territoire « combine les dimensions concrètes, matérielles, celles des objets et des espaces, celles des pratiques et des expériences sociales, mais aussi les dimensions idéelles des représentations (idées, images, symboles) et des pouvoirs » (Di Méo, 1998 cité par Di Méo et Buléon, 2007 : 185). La mise en relation des différentes dimensions donne à voir la forme et la cohérence du territoire. C'est ce que nous observons dans le schéma d'analyse présenté à la page suivante : le jeu dialectique entre les structures idéale et matérielle, mais aussi entre les dimensions d'une même structure, produit en général du territoire (Di Méo et Buléon, 2007).

Façonnée par un groupe social, la structure idéale du territoire « relève de la pure abstraction [...] Elle regroupe en effet, mais de manière totalement fictive, [...] la collection des idées, des images, des pouvoirs, des représentations les plus diverses qui président à la connaissance et à l'action sociale » (Ibid. : 121-122). Elle est à la fois politique et idéologique. Comme l'expliquent Di Méo et Buléon :

[...] même s'il émane d'individus en apparence compétents et autonomes, l'idéal enregistre les déterminations multiples résultant des conditions objectives d'existence de ses émetteurs. Il se nourrit des représentations collectives générées par l'action sociale et devient, à ce titre, idéologie (Ibid. : 108).

Caractérisé par une existence commune et rattaché à une période historique donnée d'une société donnée, le système de représentation territoriale constitue ainsi le noyau de la conscience collective. En fonction d'une période temporelle définie, l'analyse des dimensions politique et idéologique met en lumière les représentations des acteurs afin d'établir l'interprétation, la justification et la légitimation des processus de territorialisation. En ce sens, le sociologue Guy Rocher précise que l'idéologie « propose une orientation à l'action historique de ce groupe ou de cette collectivité » (Rocher cité par Di Méo et Buléon, 2007 : 112). Qu'elle soit programmée ou non, cette orientation comporte tout de même une visée stratégique déterminante qui guide l'action des groupes sociaux dans leurs pratiques territoriales (Ibid.).

Figure 2.1 : Cadre d'analyse.



Sources : Di Méo, 1991, 2007; Latendresse, 1999.

En reprenant les termes de l'anthropologue Maurice Godelier, Di Méo et Buléon qualifient la structure matérielle par « ce que l'homme fournit à la nature » (Godelier, 1989 cité par Di Méo et Buléon, 2007 : 114). Les auteurs y distinguent alors deux grands ensembles : la dimension géographique et la dimension

économique. Ces deux dimensions forment la « matérialité du tissu géographique transformé par les hommes au cours de l'histoire [...] et traduit l'œuvre des systèmes sociaux-économiques qui se sont succédé sur son sol » (Di Méo et Buléon, 2007 : 121). Par ailleurs, en adaptant le schéma de Di Méo à son analyse du processus de déstructuration-restructuration de Jérusalem-Est et de la dynamique palestinienne, Latendresse ajoute une dimension démographique. Facteur important du projet politique israélien, la prise en compte de l'enjeu démographique enrichit l'analyse de la stratégie d'appropriation de Jérusalem-Est et nous permet de mieux comprendre le processus d'israélisation déployé sur la ville depuis 1948.

Tableau 2.1 : Définition des cinq dimensions de la structure territoriale.

Territoire	Dimension	Définition
Structure idéale	Politique	- Projets politiques du – ou des – pouvoir (gouvernements centraux et locaux, partis politiques).
	Idéologique	- Représentations idéologiques (images, symboles, idées, valeurs et croyances).
Structure matérielle	Géographique	- Espace matériel concret transformé par les hommes au cours de l'histoire.
	Économique	- Formation articulée par diverses pratiques économiques.
	Démographique	- Pratiques démographiques des différents groupes de population qui habitent un territoire délimité.

Sources : Inspiré de Di Méo et Buléon, 2007; Latendresse, 1999.

a) *La dimension politique*

Pour Latendresse, la dimension politique du territoire « résulte notamment des pratiques des acteurs qui exercent une fonction intrinsèquement politique comme les gouvernements central et locaux ainsi que les partis politiques » (Latendresse, 1999 : 72). Le territoire traduit alors « un mode de découpage et de contrôle de l'espace garantissant la spécificité et la permanence, la reproduction des groupes humains qui le construisent. [La dimension politique] illustre la nature intentionnelle, le caractère

volontariste de sa création » (Di Méo, 1999 : 76). Ces acteurs produisent ainsi du territoire en s'inscrivant dans un « champ du pouvoir » (Raffeston, 1980 : 108). Territoire et pouvoir sont ici des concepts irrémédiablement liés (Hoerner, 1996). Pour De Montbrial, le pouvoir se définit comme « la capacité de mobiliser des ressources, et de les mobiliser dans une certaine direction » (De Montbrial et Jansen, 2007 : 5). Pouvoir et ressources sont donc aussi complémentaires. Tout comme Di Méo, De Montbrial différencie alors les ressources matérielles et les ressources morales, voire les idéologies. L'enchevêtrement d'autres dimensions de la structuration du territoire rend donc difficilement observable la dimension politique. Par ailleurs, la notion de puissance nous permet de clarifier cette dimension. Aussi difficile à définir, De Montbrial en fait l'exercice en partant de son contraire : l'impuissance. « Qu'est-ce que l'impuissance? C'est disposer des ressources, avoir en principe la capacité de les mobiliser, mais ne pas pouvoir passer à l'acte. La notion de puissance correspond au passage à l'acte » (Ibid. : 6). Nous retiendrons ainsi que la dimension politique constitue l'articulation de ces différents pouvoirs et explique les pratiques territoriales qu'ils développent.

b) La dimension idéologique

La dimension idéologique du territoire est définie par Di Méo et Buléon de manière générale « comme l'ensemble des représentations sociales, des images, des symboles et des idées, des valeurs et des croyances qui caractérisent un groupe social à un moment donné de son histoire » (Di Méo et Buléon, 2007 : 112). Le géographe Hervé Gumuchian rejoint cette position en situant l'idéologie au cœur d'un « système d'idées, un ensemble structuré de représentations, de valeurs [et] de croyances » (Gumuchian, 1991 cité par Ibid.). Latendresse précise que cette notion de système de représentations « façonne les identités collectives parfois liées à une ethnie ou un groupe d'ethnies, un territoire, une appartenance religieuse, culturelle, ainsi qu'à un projet politique » (Latendresse, 1999 : 74).

c) La dimension géographique

La dimension géographique associe l'espace géographique et sa biosphère (le corps de l'homme et des êtres vivants). Elle rassemble ainsi « cette partie en apparence infinie de la nature qui se trouve hors de la portée directe de l'homme, mais qui agit tout de même sur lui : le climat, les sols et le sous-sol, etc. » (Di Méo et Buléon, 2007 : 116). La dimension géographique est toutefois « façonnée en termes objectifs par l'activité économique [et] modelée par les représentations de chaque individu [...] » (Di Méo, 1991 cité par Latendresse, 1999 : 78).

d) La dimension économique

La dimension économique regroupe les forces productives, les moyens de production et la reproduction sociale. Aussi teintée de l'idéelle, cette dimension constitue la volonté ou les intentions des acteurs sociaux capables « de mobiliser le travail des hommes et des animaux, les outils conçus par l'homme et les énergies qu'il produit pour mener une action collective cohérente de transformation de la nature » (Di Méo et Buléon, 2007 : 116).

e) La dimension démographique

Latendresse définit la dimension démographique comme : « l'articulation résultant des comportements démographiques des différents groupes de population qui habitent un territoire délimité. Cela peut comprendre les groupes ethniques, linguistiques, confessionnels et autres » (Latendresse, 1999 : 79). En effet, dès le début du processus d'israélisation de Jérusalem, cette dimension du territoire est utilisée par les autorités israéliennes, qui développent une stratégie d'appropriation territoriale, afin de créer une situation favorisant le maintien d'un ratio démographique de 70 % de Juifs israéliens et 30 % d'Arabes palestiniens sur le

territoire de la ville. Par exemple, les autorités israéliennes ont voté en 1950 la loi du retour qui autorise tous les Juifs et les membres de leur famille à immigrer en Israël.

Certes, en fonction du territoire appréhendé, l'étude de chaque dimension en soi et pour soi, et aussi en relation avec les autres dimensions constitutives du territoire, permet de saisir les changements à l'œuvre et l'ensemble des transformations, pour ainsi proposer un sens et une intelligibilité à ce processus de territorialisation. Morin souligne dans son analyse du « principe dialogique » que les rapports entre la structure matérielle et la structure idéale du territoire suivent « deux logiques, entités ou instances complémentaires qui se nourrissent l'une de l'autre, se complètent, mais aussi s'opposent et se combattent » (Morin, 1990 cité par Di Méo et Buléon, 2007 : 119). L'analyse dialectique en fonction des dimensions idéologique et politique, mais aussi entre les dimensions géographique, démographique et économique, met en relation les représentations et pratiques, individuelles et collectives, du territoire approprié. Comme le résumait Di Méo et Buléon :

[...] les pratiques seules ne fabriquent pas de territoires. Elles ont besoin pour cela de l'appoint du langage qui nomme et signifie les lieux. Elles doivent également compter sur l'idéologie collective, sur les pouvoirs qui parsèment l'espace de symboles, afin de consolider sa construction sociale et politique, son identité (Di Méo et Buléon, 2007 :188).

C'est en ce sens que nous appréhendons l'appropriation de Jérusalem-Est comme résultante d'une déstructuration de l'espace, où l'État israélien coordonne la restructuration du territoire qu'il délimite et façonne en fonction de ses représentations, de ses besoins et intérêts ainsi que de ses pratiques territoriales.

2.3.2 L'appropriation sociospatiale

Ripoll et Veschambre se sont penchés sur le terme d'appropriation qui est souvent utilisé, mais rarement défini. Pour ces chercheurs, ce concept s'associe à

plusieurs notions juridiques et économiques telles que la propriété, la richesse, le bien, le capital, ou même le patrimoine. Quoique ces associations soient incontournables, l'appropriation ne s'y limite pas. Comme l'expliquent ces chercheurs :

Si l'on ne peut pas considérer que le droit détermine les pratiques, il n'est pas indifférent que l'appropriation de plus ou moins larges portions d'espaces soit ou non juridiquement contrôlée et garantie. De plus, toute pratique, tout usage de l'espace peut, au moins en théorie, être conditionné par les structurations juridiques de l'espace qui en découlent (public/privé, accessible/réservé, gratuit/payant, etc.), et qui sont parfois matérialisées sous forme de murs, de barrières, ou même de corps humains (Ibid. : 297).

Lorsque nous étudions des pratiques d'appropriation sociospatiale, force est de constater qu'un possible inégal accès à l'espace s'observe entre les acteurs et les populations qui sont souvent investies dans un rapport de pouvoir. Comme le soulignent Di Méo et Buléon : « les individus et les groupes composant une société accèdent aux ressources de la nature en se les appropriant au moyen d'une forme sociale d'action et de contrôle, dans un cadre territorial donné » (Di Méo et Buléon, 2007 : 125). Révélatrice des inégalités sociospatiales tant dans l'accès que dans l'occupation, l'usage et la jouissance (exclusifs) des différents lieux de vie, l'analyse des représentations et des pratiques territoriales de l'espace à l'étude nous permet de dégager la dynamique d'appropriation qui en découle (Ripoll & Veschambre, 2006). Il est ainsi possible de saisir leur sens comme résultante d'une dynamique territoriale propre à l'objet d'étude (Ibid.). Autrement dit, le territoire devient la forme – l'objet – de l'appropriation.

Pour mieux comprendre la signification de la notion d'appropriation, Ripoll et Veschambre se réfèrent au modèle d'analyse spatiale proposé par Di Méo. Comme lui, ils retiennent qu'une appropriation à dominante matérielle renvoie « aux rapports pratiques, matériels à l'espace terrestre ». Que ce soit pour un usage exclusif, autonome ou de détournement, c'est le contrôle de l'espace qui est visé par un

individu ou un groupe social. Cependant, contrôler un espace ne veut pas toujours dire qu'on le pratique soi-même. Le contrôle peut donc se faire par personnes interposées. Il peut s'agir « de pouvoir, de domination, exercés par des appareils ou institutions, par exemple un État sur un territoire. Et cela se traduit souvent en interdiction de pratiques » (Ibid. : 299).

La mise en lumière de la structure idéale est quant à elle inséparable des intentions, des perceptions, des représentations, voire des constructions imaginaires ou des idéologies propres à l'individu ou au groupe social. L'appropriation idéale peut ainsi être le résultat d'une « intériorisation cognitive » par apprentissage et familiarisation à un espace, d'un attachement affectif qui résulte d'un sentiment d'appartenance « existentielle » à un lieu ou d'une appropriation symbolique et identitaire où « une portion d'espace terrestre (un lieu ou un ensemble de lieux) est associée à un groupe social ou une catégorie au point de devenir l'un de ses attributs, c'est-à-dire de participer à définir son identité sociale » (Ibid. : 300). La catégorisation peut alors reposer sur la nationalité, la religion, le courant politique, l'âge, le genre, etc. L'appropriation symbolique et identitaire d'un « lieu suppose sa pratique concrète, régulière et démonstrative » (Ibid. : 301).

Que ce soit pour exprimer une revendication d'appropriation sur un espace ou pour affirmer une identité sur un lieu donné, l'acteur collectif a recours à la production de signes, voire d'empreintes identitaires (signalisations, interventions sur le milieu physique, sur le bâti, etc.). Comme le soulignent Ripoll et Veschambre, « La nature de ce marquage est double : nous sommes dans la signification, dans la désignation, dans l'attribution d'un sens et donc du côté symbolique, et dans le même temps, le marquage représente toujours une action matérielle » (Ibid. : 301).

À notre avis, le mur construit par l'État d'Israël est un exemple tangible d'un projet géopolitique qui contribue à l'appropriation tant matérielle qu'idéelle de

Jérusalem-Est. S'il entraîne l'assignation, l'expropriation ou l'expulsion, il est intégré à un processus de transformation de la ville qui a cours depuis 1967 et s'inscrit dans une dynamique territoriale plutôt que dans un simple état.

2.4 Démarche méthodologique

Notre problématique de recherche ainsi que notre cadre théorique et conceptuel étant posés, nous allons maintenant présenter l'approche méthodologique empruntée pour mener à terme notre mémoire. Dans un premier temps, nous expliquons le choix de notre terrain d'étude ainsi que notre méthode de collecte de données. Dans un deuxième temps, nous abordons les étapes du traitement, de l'analyse et de l'interprétation de nos données de recherche.

2.4.1 Approche méthodologique

Notre recherche – qui s'interroge en particulier sur le rôle du mur dans la stratégie israélienne d'appropriation territoriale – a pour but de faire avancer les connaissances qui ont trait à la transformation du territoire de Jérusalem-Est, de la ville de Jérusalem dans son ensemble et, dans un sens plus large, à la compréhension d'un des enjeux du conflit israélo-palestinien. Entièrement fondé sur l'observation de la réalité, ce type de recherche fondamentale se veut empirique. À partir d'un travail de raisonnement qui s'est d'abord construit en fonction de nos lectures des travaux menés par Latendresse (1999), qui aborde le processus d'israélisation de Jérusalem entre 1948 et 1996, nous avons adopté une approche hypothético-déductive. Nous appuyant sur d'autres chercheurs en sciences sociales (Dieckhoff, IPCC, Parizot, Salenson) qui abordent le conflit israélo-palestinien dans une perspective semblable, notre recherche porte un regard plus particulier sur l'État israélien et le rôle du mur qu'il construit depuis 2002 au pourtour de la ville. Nos lectures nous ont donc mené à

formuler notre hypothèse de recherche⁴. Nous n'excluons toutefois pas l'induction de notre cheminement méthodologique. En d'autres termes, comme le formule Bavoux :

La déduction va de la théorie aux faits, l'induction suit le chemin inverse, mais en réalité dans une grande partie du discours géographique, les deux se mêlent, parfois inextricablement. La déduction se veut plus explicative que l'induction, mais celle-ci est très utile lorsqu'on aborde un domaine méconnu, puisque l'amorce de la conceptualisation initiale naît de l'examen de faits concrets. [...] Le géographe doit en permanence naviguer entre le concret et l'abstrait, le singulier et le global, l'empirique et le théorique (Bavoux, 2002 : 80).

En lien avec les autres phases du processus d'israélisation, le raisonnement hypothético-déductif nous a plutôt permis d'envisager les possibles et non seulement la réalité de terrain liée à notre objet d'étude.

2.4.2 Sélection du terrain d'étude

Notre intérêt envers l'étude du conflit israélo-palestinien s'est développé au fil des ans en fonction de certaines recherches effectuées sur le Moyen-Orient, de rencontres et de voyages. Un brin environnementalistes, nos premiers travaux portaient davantage sur la problématique de l'accès à l'eau dans cette région où la ressource se raréfie et où le mur intègre aujourd'hui – à l'ouest du tracé – une majeure partie des sources aquifères des territoires palestiniens. Puis lors d'un cours de géographie sociale⁵, nous avons pris connaissance des recherches menées par Anne Latendresse sur la transformation de la ville de Jérusalem. Cette courte présentation nous a révélé une méthode de recherche scientifique, utilisée en géographie humaine, qui permet d'analyser et de clarifier une situation aussi complexe que celle de la partition de Jérusalem. Intégré au contexte socioculturel et historique, le cadre d'analyse soutenu par Di Méo (1991; 2007), repris et consolidé

⁴ Mentionnons que l'hypothèse suppose que « plusieurs phénomènes sont associés, sans que l'un ne soit la cause ni l'effet » (Bédard, 2008 : 13).

⁵ « Géographie sociale : acteurs et territoire » (GEO2200-30).

par Latendresse (1999), nous permet de mieux comprendre la dynamique socio-territoriale en fonction des représentations et des pratiques des individus sur le territoire qu'ils façonnent. Dès lors, nous avons passé les quatre dernières années à approfondir nos connaissances sur la transformation de la ville de Jérusalem depuis la création de l'État d'Israël et, plus particulièrement, depuis l'application de la politique de séparation du territoire marquée par la construction du mur.

2.4.3 Les difficultés d'une étude de terrain

Quelles sont les difficultés qu'un chercheur peut rencontrer lorsqu'il étudie un territoire marqué par des conflits socio-territoriaux aussi importants que celui qui oppose Israéliens et Palestiniens? Doit-il considérer la situation afin de faire des choix dans sa démarche de recherche et plus particulièrement dans sa méthode de collecte de données? Nombreuses sont les questions préalables sur lesquelles le chercheur doit se pencher avant d'aborder son sujet d'étude. S'il importe de se les poser en début de recherche, il est d'autant plus important d'y revenir et de s'y confronter tout au long du processus.

Mentionnons d'abord que « le terrain tout en étant porteur d'événements sociaux fondamentaux pour la connaissance, n'est pas chargé de toutes les significations; il renvoie nécessairement à une globalité qui le dépasse » (Séchet et Veschambre, 2006 : 147). Et inversement, l'étude de terrain est porteuse de sens : là où les écrits ne traduisent pas toujours les représentations, les images, les valeurs que les hommes ont de l'espace, voire du territoire qu'ils façonnent (Gumuchian, 1991 cité par Di Méo et Buléon, 2007). Elle nous permet alors de mieux comprendre les pratiques d'aménagement et d'organisation du territoire.

Pour notre part, dans le but de réaliser notre recherche, nous avons mené un séjour d'étude de trois semaines dans les territoires palestiniens alors que nous avions

planifié y séjourner quatre mois. Au départ, nous avions prévu une étude de cas portant sur l'impact de la partie du mur qui traverse le village d'Abu Dis et le coupe définitivement de Jérusalem-Est. Cependant, bien que l'organisation ait été facilitée par l'intégration d'un réseau de contacts déjà bien établis par notre directrice de recherche, ce séjour a été écourté en raison des événements qui se sont produits à Gaza, à peine deux semaines après notre arrivée en Cisjordanie.

Fin décembre 2008, nous avons été accueillie à l'Université de Birzeit qui est située près de la ville de Ramallah. Après trois semaines passées à établir notre réseau de contacts afin d'identifier les informateurs et les acteurs avec qui nous entretenir, l'ampleur de l'« Opération plomb durci », lancée par Israël sur la bande de Gaza, nous a forcé à reconsidérer notre présence sur le terrain. La ville de Ramallah, où nous avons posé bagages, a complètement été paralysée par les impacts sociopolitiques engendrés par l'envergure de la frappe israélienne sur cette bande de terre de 342 km², aux frontières complètement fermées et contrôlées par l'armée israélienne depuis près de deux ans. Ce n'est pas tant la guerre israélienne dans la bande de Gaza qui nous a empêché de mener à terme notre étude de terrain, mais davantage le blocage du territoire qui a suivi (fermeture de l'accès à Jérusalem, voire difficultés d'entrer et de sortir de Ramallah), la tension qui régnait dans la ville et dans le reste de la Cisjordanie (manifestations pour dénoncer cette guerre, parfois réprimées par la police palestinienne) et, enfin et surtout, le fait que nos informateurs-clé, dont plusieurs travaillent dans des ONGs palestiniennes ou israéliennes de droits humains, étaient mentalement et physiquement complètement accaparés et mobilisés par ce tragique événement. Ajoutons à cela la question de la sécurité. En effet, il devenait risqué de poursuivre ce séjour alors que tout déplacement, même en Cisjordanie, devenait très périlleux, voire presque impossible.

Ainsi, suivant les conseils de notre directrice de recherche, nous sommes rentrée à Montréal pour terminer notre mémoire, participer à certains cours et

conférences pour discuter de notre étude et témoigner de notre expérience. Il est important de mentionner que dès le début de notre démarche, il avait été entendu avec Madame Latendresse que notre projet de recherche devait pouvoir se réaliser advenant même l'impossibilité de se rendre sur le terrain. Comme nous voulions réaliser notre recherche dans une durée de temps raisonnable (entre deux et trois ans), nous devions prendre en considération les difficultés pouvant être rencontrées sur le terrain d'étude (restrictions de l'accès aux sources, danger physique dû aux combats armés, interdictions de déplacement, etc.). Autrement dit, cette étude de terrain allait certainement apporter une dimension plus riche à notre travail, mais il devait être possible de réaliser notre recherche en ayant uniquement recours aux ouvrages publiés sur le sujet, aux divers rapports d'ONGs accessibles sur Internet et certaines ressources électroniques.

Peut-être que les années accumulées en recherche permettent de se remettre sur pied rapidement de ce type d'expérience. Pour notre part, il s'agissait là d'une première fois et nous avons laissé s'écouler quelques mois après notre retour pour mieux comprendre l'expérience difficile de notre séjour.

Dans une de ses analyses, l'anthropologue Glenn Bowman, qui reprend les propos d'un de ses professeurs, explique bien le sentiment alors ressenti :

« [...] after a year or so of lecture, seminar, and library preparation, head to their respective fields (his had been the Sudan) with their brains full of theories, of hypotheses, and of scholarly descriptions of their peoples and their contexts. For the first six months of fieldwork, he would say, everything would seem tremendously exciting and satisfying; what informants would relay would tie in beautifully with expectations, offering strong support for the theses you were intent on demonstrating. Then, one day, someone would say or do something odd and – Lienhardt would say -- 'if you were good' you would take note of it. Once sensitised to such inconsistencies, you would become aware of them popping up more and more often, and as you noted them down -- and tried to think them through -- they would begin to erode your assumptions until [...] you would find yourself sitting in your tent profoundly depressed that you knew nothing, that you understood nothing,

that all of the theories you'd carefully packed along with your luggage seemed unworkable, and that you just wanted to go home. This, Godfrey would say, was the moment real anthropological work could start as, over the next year or so, you reconfigured your assumptions more in line with what you were seeing and hearing around you, reconnected (and rethought) the theories you'd brought out with you with the materials you were now trying to explain, and put together something which provided real insight into the lives of the people you were living with » (Bowman, 2007: 5).

Sans avoir la prétention d'en être arrivée à ce type d'expérience, c'est tout de même le sentiment que nous avons eu au retour : l'impression de ne plus rien comprendre tant la situation était complexe sur le terrain. Après avoir poursuivi nos lectures et après avoir laissé passer le temps, nous nous sommes aperçue que notre cheminement nous avait outillée adéquatement pour réaliser ce mémoire de maîtrise. Ce séjour nous a tout de même permis de mieux consolider notre compréhension du conflit et aussi de nous ouvrir à d'autres aspects que nous n'avions pas vus jusque-là.

2.4.4 Méthode de collecte de données

Notre collecte de données repose sur une combinaison d'informations dont les données ont été recueillies au cours de notre recherche documentaire et sur le terrain d'étude par le biais d'observations participatives et d'entretiens exploratoires.

Portant sur les ouvrages qui ont trait à la transformation de Jérusalem depuis la création de l'État d'Israël en 1948, et plus particulièrement à la construction du mur dans cette région, notre recherche documentaire s'est précisée au fil des ans.

En fonction de la multitude d'ouvrages qui ont été publiés sur le conflit israélo-palestinien, nous avons retenu deux critères principaux afin d'identifier les ouvrages les plus utiles pour répondre à notre questionnement. Nous avons distingué ceux se rapportant à l'historique du conflit lié à la partition et au statut de la ville de Jérusalem de ceux, plus récents, traitant de l'appropriation israélienne de Jérusalem-

Est et de la construction du mur. De plus, nos rencontres à Jérusalem et à Ramallah nous ont permis de recueillir plusieurs rapports récents produits par des ONGs israéliennes et palestiniennes qui analysent les impacts du mur sur la population palestinienne. Nous avons finalement utilisé divers ouvrages scientifiques qui ont trait à notre sujet d'étude, les rapports publiés par l'Office de Coordination des Affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), son organisme affilié l'UNRWA ainsi que ceux présentés par la Cour Internationale de Justice de La Haye.

Malgré le fait que notre séjour à Ramallah ait été écourté en raison de la frappe israélienne sur la bande de Gaza, il nous a tout de même été possible d'observer une réalité que nous n'avions jusqu'alors étudiée qu'à travers nos diverses lectures. Avec la visite des colonies israéliennes organisée par un journaliste israélien fondateur de l'*Alternative Information Center (AIC)*, celle du village palestinien de Ni'lin – qui sera enclavé lorsque le mur sera terminé – où nous étions accompagnée de membres de l'organisation *Anarchists against the wall*, ajoutés à nos déplacements et passages quotidiens aux postes de contrôle de Jérusalem-Est, nous avons pu constater l'ampleur des travaux menés par l'État d'Israël et les conséquences de ces moyens de contrôle du territoire cisjordanien. Ce travail d'observation participante a été grandement utile pour mieux saisir la fragmentation de la Cisjordanie imposée par les dirigeants israéliens et ses impacts sur la population palestinienne.

De plus, nous avons effectué six entretiens exploratoires (libres) dans le but de compléter notre recherche terrain. Sur le mode de la conversation, ces entretiens ont permis aux intervenants de s'exprimer librement sur leurs expériences de vie depuis la construction du mur. Ils ont été réalisés lors d'une rencontre avec une institutrice d'école du village d'Abu Dis, d'un journaliste israélien de l'*AIC*, auprès de certains membres du *Applied Research Institute of Jerusalem (ARIJ)* qui travaillent à l'élaboration d'une base de données permettant de cartographier l'évolution des colonies de peuplement israéliennes à Jérusalem-Est et en Cisjordanie,

d'un membre de l'organisation *Stop the Wall* ainsi que lors de certains échanges avec des étudiants de l'Université de Birzeit et de l'Université *Al Quds*. Mentionnons qu'au cours de ces entretiens, plusieurs rapports ont été collectés afin de compléter nos sources documentaires.

Tableau 2.2 : Méthodes de collecte de données.

Méthodes	Données recueillies
Recherche documentaire	-Ouvrages historiques sur le conflit et la partition de Jérusalem, -Ouvrages et rapports sur l'appropriation de Jérusalem-Est, -Ouvrages et rapports sur le mur.
Observations participatives	-Prise de photographies (Jérusalem-Est, Nil'in, visite des colonies israéliennes).
Entretiens exploratoires	-Institutrice d'école du village d'Abu Dis, -Journaliste israélien de l' <i>AIC</i> , -Membres d'ARIJ, -Membres de <i>Stop the Wall</i> , -Étudiants des universités Birzeit et <i>Al Quds</i>

2.4.5 L'objectivité des données scientifiques

Aborder un conflit aussi médiatisé et investi idéologiquement nécessite que l'on porte une attention particulière à la distinction entre la recherche scientifique, l'analyse journalistique et le militantisme. Même si le chercheur se tient informé de la situation sur le terrain d'étude et des débats qui ont cours dans la presse écrite, rappelons que les sources médiatiques ne suffisent pas pour comprendre le conflit parce que, comme le souligne Salenson, « les études effectuées en urbanisme [et en géographie] sont [...] tributaires de l'évolution de la situation politique. Les observations effectuées à un moment x peuvent se révéler caduques quelques mois, voire quelques semaines plus tard » (Salenson, 2004 : 4). De plus, l'objectif du chercheur se distingue de celui du militant dans le sens qu'il tente non seulement de

mettre en lumière une réalité, mais il cherche aussi à proposer une interprétation à une réalité donnée ou à un phénomène qui a retenu son attention. Parfois, les militants font aussi une collecte de données et proposent des interprétations, mais leur finalité est de faire changer les choses.

Le chercheur doit donc être vigilant dans le choix des sources utilisées et opérer une critique lui permettant de distinguer la manipulation des données à des fins partisans. Comme le souligne la géographe Nicole Mathieu : « lorsque vous êtes confronté à des statistiques et que vous dénoncez leur usage, vous faites un travail de recherche. Tout décryptage et recherche de précision des enjeux est de la recherche » (cité par Ibid.). Au final, nous ne prétendons pas être « neutre », mais par le biais de notre démarche scientifique, nous proposons dans ce mémoire une analyse qui porte un regard critique sur la politique des autorités israéliennes à l'égard de la transformation de Jérusalem-Est.

2.4.6 Traitement, analyse et interprétation des données

Comme nous l'avons déjà mentionné, cette recherche qualitative se base sur le concept de territoire pour opérer une analyse visant à mettre en lumière le rôle du mur dans la stratégie israélienne d'appropriation de Jérusalem-Est. Par conséquent, l'opérationnalisation de notre étude se fait en fonction d'une analyse dialectique entre les structures idéelle et matérielle qui traduit la transformation du territoire subséquente aux représentations et pratiques du gouvernement central (*voir* Tableau 2.3, p.62).

Ce cadre d'analyse nous permet de voir la transformation des différentes dimensions (politique, idéologique, géographique, démographique et économique) qui constituent le territoire. Cet exercice analytique nous permettra de mieux saisir la stratégie israélienne d'appropriation de Jérusalem-Est. Plus précisément, nous

tenterons de mieux comprendre la stratégie d'appropriation déployée par Israël pour finaliser la séparation définitive de Jérusalem-Est et son hinterland et l'intégrer au territoire de l'État israélien. Nous tenterons alors de mettre en évidence les contradictions entre les représentations israéliennes du mur et les pratiques territoriales que sa construction engendre au pourtour de la ville.

Tableau 2.3 : Cadre opératoire

Concept		Variables	Indicateurs
Territoire	Structure idéale	Politique	- Objectifs et enjeux du projet
		Idéologique	- Empreinte identitaire : <ul style="list-style-type: none"> • Représentation de « l'autre »
	Structure matérielle	Géographique	- Marqueur territorial : <ul style="list-style-type: none"> • Tracé du mur • Confiscation de terres • Expansion des colonies israéliennes • Expansion du réseau routier
		Démographique	- Renforcement de la présence juive : <ul style="list-style-type: none"> • Inclusion et exclusion démographique • Schéma d'aménagement urbain • Restrictions résidentielles
	Économique	- Contrôle asymétrique de l'échange : <ul style="list-style-type: none"> • Fermetures commerciales • Diminution des permis de travail accordés • Entrave aux marchés locaux 	

Comme nous le voyons dans ce tableau, la structure idéale est composée de deux dimensions qui sont considérés ici comme des variables. La première partie de notre étude mettra donc en lumière la représentation israélienne de la politique de séparation qui a été mise en application à Jérusalem-Est depuis la construction du mur en 2002. Pour ce faire, l'utilisation d'une variable « politique » nous permettra de

mettre en évidence les arguments utilisés par les autorités israéliennes afin d'interpréter, de justifier et de légitimer le projet de construction du mur au pourtour de Jérusalem-Est. Nous avons retenu deux indicateurs : les objectifs et les enjeux du projet. Le choix de ces indicateurs nous permet de saisir les motifs qui justifient, dans le discours des autorités israéliennes, la construction du mur. Ensuite, par la variable « idéologique », nous entendons aborder la représentation de « l'autre » – le voisin arabe palestinien – qui profite aux autorités israéliennes pour renforcer leur discours sur la nécessité de sécurisation spatiale. Ainsi analysé en fonction de l'effet distance-proximité créé par le mur, l'indicateur de l'« empreinte identitaire » nous permettra de mettre en lumière la représentation israélienne d'une frontière symbolique au pourtour de la ville.

Par la structure matérielle, composée de trois dimensions qui sont aussi considérées comme des variables, nous entendons analyser le rôle du mur comme une pratique – un instrument – planifiée et exécutée pour boucler les frontières de la ville. La variable « géographique » nous permet de mettre en lumière le marquage territorial engendré par l'édification du mur. Par marquage territorial, nous entendons l'acte de démarquer par des moyens comme la construction du mur (structure, routes), l'appropriation des terres palestiniennes, l'expansion des colonies israéliennes et du réseau routier. La variable « démographique » nous permet d'analyser les données qui ont trait au ratio démographique à Jérusalem. Quoique plusieurs groupes ethnolinguistiques et religieux habitent le territoire de Jérusalem, nous nous concentrerons sur les deux groupes nationaux : les Juifs israéliens et les Arabes palestiniens. L'inclusion des colonies de la zone métropolitaine à l'intérieur du mur et l'exclusion de certains villages palestiniens à l'extérieur du mur, le nouveau schéma d'aménagement urbain qui favorise le maintien d'un ratio démographique à la faveur des Juifs israéliens ainsi que les restrictions résidentielles qui affectent le développement des habitations palestiniennes regroupent les sous-indicateurs qui

nous permettront d'analyser le mur comme une mesure de renforcement de la présence juive à Jérusalem-Est. Finalement, la variable « économique » nous permettra de mettre en lumière le contrôle asymétrique des échanges engendré par l'édification du mur. En effet, le mur renforce la stratégie israélienne qui tente d'absorber les activités économiques palestiniennes au sein de l'économie israélienne. Trois sous-indicateurs appuieront cette démonstration : les fermetures commerciales, la diminution des permis de travail accordés aux Palestiniens depuis la construction du mur ainsi que l'entrave aux marchés locaux palestiniens de la ville-centre, mais aussi de la Cisjordanie.

Utilisée pour mettre en évidence l'appropriation israélienne de Jérusalem-Est, cette grille d'analyse donne à voir la complexité globale du processus d'israélisation de la ville. Cette lecture de l'appropriation de Jérusalem-Est nous permet de faire ressortir les impacts de la construction du mur et d'apparenter cette nouvelle réalité socio-territoriale à la finalisation de l'appropriation de Jérusalem-Est. La frontière matérialise des rapports de force (Foucher, 2007a). En abordant la frontière de l'extérieur et de l'intérieur du tracé du mur, cette interprétation nous permet d'analyser le mur par la structuration du territoire qui en découle, les contradictions mises en place par des systèmes territoriaux différents (à l'intérieur et à l'extérieur du mur) ainsi que les impacts et effets observables sur le territoire (environnement) et sur les populations dominées.

Nous avons opté pour une analyse qualitative afin de mieux comprendre certains phénomènes cachés et parfois difficilement mesurables. L'ensemble des données que nous utilisons aujourd'hui concernant le mur (longueur et terres confisquées) et les données démographiques proviennent soit d'OCHA, soit de PASSIA et/ou de B'Tselem. Il est important de mentionner que si nous recoupons l'ensemble des données recueillies sur le mur, certaines présentent un tracé plus grand

et d'autres plus petit⁶. C'est pourquoi nous nous en tenons aux publications les plus récentes d'OCHA, qui sont très bien détaillées jusqu'à 2009 et qui se rapportent aux dernières modifications apportées au mur et à son tracé par les autorités israéliennes en 2006. Il convient alors de rappeler qu'au final, ce qui nous importe le plus n'est pas la précision exacte de certaines données factuelles comme la longueur du mur, mais davantage la découverte d'une logique plus globale (en fonction des cinq dimensions) qui nous permet de confirmer ou d'infirmer notre hypothèse de recherche.

Notre cadre conceptuel et théorique ainsi que notre démarche méthodologique nous ont ainsi permis d'appréhender une réalité empirique (le mur) et de proposer une lecture analytique de la stratégie israélienne d'appropriation de Jérusalem-Est dont l'objectif est de maintenir cette partie de la ville au sein de l'État d'Israël de façon définitive.

⁶ Les Nations Unies (OCHA) estiment la longueur du tracé à 709 km en fonction des dernières modifications apportées par le ministère israélien de la Défense le 30 avril 2006. Les statistiques de B'Tselem s'accordent sur celles des Nations Unies alors qu'ARIJ (2006) et IPCC (2007) évaluent un tracé long de 703 km. En 2008, l'organisation israélienne *La paix maintenant* a rendu publique une carte qui indique que le dispositif de séparation aurait une longueur totale de 790 km (Backmann, 2006 : 327) et c'est cette référence qu'utilise l'organisation palestinienne PASSIA. Ces différences sont, en partie, dues au nombre de plaintes qui sont, encore aujourd'hui, en cours d'instruction à la Cour Suprême israélienne quant à la modification du tracé.

CHAPITRE III

LE PROJET POLITIQUE ISRAËLIEN À JÉRUSALEM

Ce chapitre approfondit l'étude de la stratégie israélienne d'appropriation de Jérusalem-Est à partir d'une perspective historique qui met en lumière la genèse du projet politique israélien à l'égard de la ville. Dans un premier temps, nous abordons cette politique en insistant sur les deux premières phases du processus d'israélisation : la dé-arabisation et l'appropriation de Jérusalem-Ouest orchestrées entre 1948 et 1967 ainsi que l'appropriation et la colonisation de Jérusalem-Est élaborées et mises en œuvre entre 1967 et 1993. Ces deux sections reposent essentiellement sur l'analyse de Latendresse (1999), appuyée par des recherches publiées récemment, notamment celles des chercheurs associés au Centre de paix et de coopération internationale de Jérusalem (IPCC). Dans un deuxième temps, nous présentons la troisième phase du processus d'israélisation, c'est-à-dire la période à partir de 1993 alors que les autorités israéliennes mettent en œuvre la politique de séparation de Jérusalem-Est de façon parallèle aux négociations de paix entamées à Oslo. La quatrième phase, c'est-à-dire celle lors de laquelle le mur est érigé à partir de 2002, est analysée en détail au chapitre suivant.

3.1 La politique des autorités israéliennes à l'égard de Jérusalem

Comme nous l'avons mentionné précédemment, depuis la création de l'État d'Israël en 1948, la politique des autorités israéliennes à l'égard de la ville de Jérusalem diffère de celle qui est appliquée dans le reste des territoires palestiniens.

En effet, dans le reste de la Cisjordanie et sur la bande de Gaza¹, les autorités israéliennes ont imposé la présence de l'armée et de colons sans toutefois démembrer les structures politiques locales (Ibid.; Warschawski, 2008a). Il est important de rappeler que le gouvernement central veut faire de Jérusalem la capitale « éternelle » et « unifiée » de l'État d'Israël. Pour parvenir à leur fin, les autorités israéliennes doivent conséquemment transformer la ville, et en particulier Jérusalem-Est qui était – jusqu'en 1967 – intégrée dans le territoire national jordanien. « La valeur symbolique, les impératifs géopolitiques et géostratégiques ainsi que le potentiel de développement économique et urbain que représentait Jérusalem-Est ont amené les dirigeants israéliens à mettre en œuvre [le] processus d'israélisation [...] » (Latendresse, 1999 : 175). Ce processus « combine la tentative de créer une hégémonie politique, l'acte d'appropriation territoriale et identitaire, l'imposition d'une majorité démographique juive israélienne et, enfin, l'absorption de l'économie palestinienne au sein de l'économie israélienne » (Ibid.). Le tableau 3.1 (p.67) présente de façon succincte ce processus et les principaux moyens utilisés par les autorités israéliennes pour s'approprier et transformer Jérusalem. Comme nous le démontrons dans les trois sections suivantes, de la dé-arabisation de Jérusalem-Ouest en 1948 à l'annexion et à la mise en œuvre de la politique de séparation du territoire de Jérusalem-Est débutée en 1967, le gouvernement central élabore diverses pratiques qui favorisent l'unification des deux parties de la ville pour se l'approprier de façon définitive au sein de l'État israélien.

3.2 La première phase du processus d'israélisation entre 1948 et 1967 : dé-arabisation et appropriation de Jérusalem-Ouest

Au lendemain du plan de partage présenté par les Nations Unies le 29 novembre 1947, des affrontements entre des organisations paramilitaires juives et les

¹Cela s'applique à la bande de Gaza jusqu'en septembre 2005, année du démantèlement des colonies israéliennes.

Tableau 3.1 : Processus d'israélisation de Jérusalem.

		Phase 1 (1948-1967)	Phase 2 (1967-1993)	Phase 3 (1993-2001)	Phase 4 (2001-2009)
Structure idéelle	Dimension politique	- Imposition de la souveraineté israélienne sur J.O.	- Intégration juridique et administrative de J.E. <i>(Nouvelles frontières municipales et imposition des lois israéliennes)</i>	- Mise en œuvre de la politique de séparation de J.E. <i>(Fixation des postes de contrôle)</i>	- Application de la politique de séparation de J.E. <i>(Nouvelles frontières en fonction du tracé du mur)</i>
	Dimension idéologique	- Consolidation de l'identité nationale juive à J.O.	- Imposition de l'identité juive israélienne <i>(Référénts idéologico-religieux)</i>	- Empreinte identitaire <i>(Postes de contrôle)</i>	- Empreinte identitaire <i>(Réfèrent idéologique)</i>
Structure matérielle	Dimension géographique	- Appropriation de biens et propriétés arabes à J.O.	- Annexion de J.E au sein de l'État d'Israël et imposition d'un nouveau tracé des limites municipales <i>(Expropriations de terres, colonisation et réseau routier)</i>	- Contrôle des frontières et appropriation de J.E <i>(Postes de contrôle et dispositifs de surveillance)</i>	- Marquage des frontières et appropriation du « Grand Jérusalem » <i>(Mur et expropriations de terres, expansion des colonies et des routes)</i>
	Dimension démographique	- Transfert de la population arabe de J.O.	- Création d'un rapport démographique majoritaire en faveur des Juifs israéliens et affaiblissement de la présence palestinienne à Jérusalem-Est <i>(Exclusion démographique arabe palestinienne et immigration juive israélienne)</i>	- Renforcement de la présence juive à J.E. <i>(Immigration et mesures d'exclusion)</i>	- Renforcement de la présence juive à J.E <i>(Inclusion/ exclusion démographique, schéma d'aménagement urbain, restrictions résidentielles)</i>
	Dimension économique	- Consolidation de l'économie israélienne de J.O. <i>(Biens, propriétés et transfert d'institutions)</i>	- Absorptions de l'économie palestinienne au sein de l'économie israélienne <i>(Imposition monnaie, quota sur l'importation, taxation, transfert des banques arabes et contrôle du tourisme)</i>	- Consolidation de l'économie israélienne de J.E. <i>(Postes de contrôle et dispositifs de surveillance)</i>	- Contrôle israélien des échanges économiques et commerciaux à Jérusalem <i>(Fermeture des frontières et diminution des permis de travail)</i>

Source : Durocher, 2010.

forces arabes ont lieu dans plusieurs villes de la Palestine mandataire au sujet, entre autres, d'une section du plan Dalet :

En effet, les organisations paramilitaires sionistes exécutent le plan Dalet et ouvrent un corridor de la côte jusqu'à Jérusalem (Hudson, 1989 : Krystall, 1998a). [...] la stratégie des organisations paramilitaires juives a été de faire fuir la population arabe des quartiers mixtes de Jérusalem-Ouest, pour mieux consolider sa position à l'ouest et ainsi assurer le contrôle de la route qui relie Jérusalem à Tel-Aviv (Krystall, 1998a cité par Latendresse, 1999 : 177).

Débuté en 1948, au lendemain de la proclamation de l'État d'Israël, le processus d'israélisation de Jérusalem-Ouest conduit à l'affaiblissement de la présence arabe. Une fois les terres et les propriétés confisquées, les dirigeants israéliens redistribuent les biens acquis afin de consolider la présence juive à l'ouest de la ville (Ibid.; Vidal, 2008). De plus, l'imposition de la souveraineté israélienne – Jérusalem est proclamée capitale de l'État israélien en 1950 – et le transfert de plusieurs institutions israéliennes (siège du gouvernement, maison du président, ministères) de Tel Aviv à Jérusalem constituent l'acte politique de la stratégie d'appropriation et favorisent la consolidation d'une identité nationale juive à Jérusalem-Ouest² (Ibid.). En outre :

L'adoption de trois « lois sur les propriétés des absents » en 1948 (*the Abandoned Areas Ordinance, the Absentee Property Regulations, and the Emergency (Cultivation of Waste Lands) Regulations*) permet au gouvernement israélien de s'approprier des terres et des propriétés appartenant aux familles palestiniennes qui ont fui durant la guerre (Hadawi, 1988). [...] Parallèlement à ces mesures, le gouvernement israélien s'approprie des terres publiques qui étaient placées sous la responsabilité du gouvernement britannique. La majorité des terres ainsi acquises sont demeurées du domaine « public » ce qui implique que les agences parapubliques israéliennes peuvent louer ces terres, mais leur vente est restreinte à certaines conditions (Ibid. : 180-181).

Nous remarquons ici la cohérence entre les représentations israéliennes du territoire national et les pratiques qui favorisent l'appropriation de Jérusalem-Ouest

² À cette époque, 31 500 habitants arabes vivaient à Jérusalem-Ouest et 2400 habitants juifs vivaient dans la Vieille Ville à Jérusalem-Est (Yousef, 2008).

(Ibid.; Kimmerling, 2008). En effet, si ces pratiques donnent lieu à la « dé-arabisation » de cette partie de la ville, les interventions en fonction de la représentation du territoire national « marque[nt] la volonté des dirigeants israéliens de légitimer le processus d'israélisation de Jérusalem-Ouest » (Latendresse, 1999 : 182). Divisé de la partie est de Jérusalem selon la ligne d'armistice, cette partie de la ville couvre alors une superficie de 38 000 dunums (*voir* Figure 3.1, p.70). De 1945 à 1966, la population juive de Jérusalem-Ouest double ses effectifs en passant de 87 000 à 192 105 habitants³.

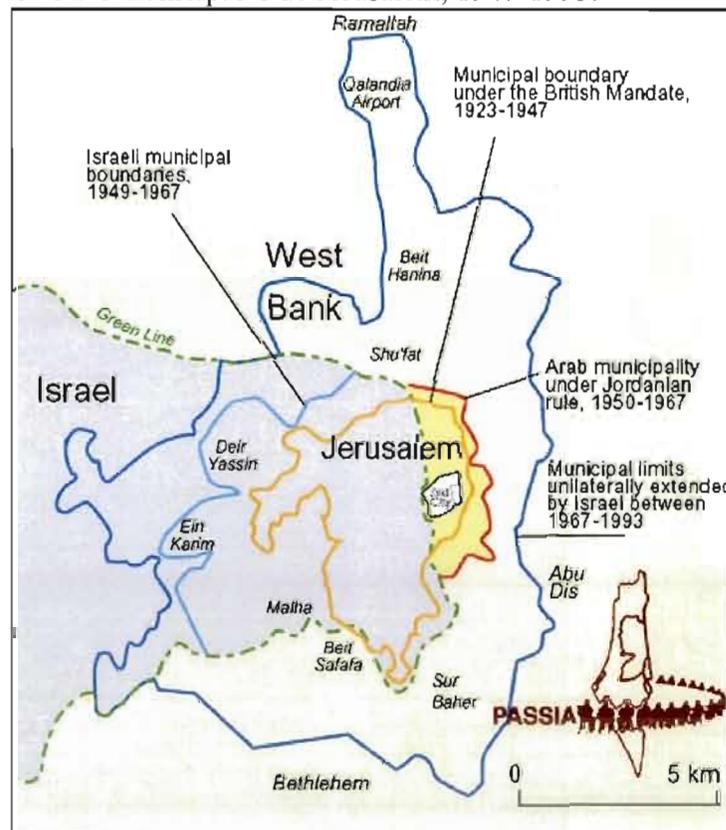
Durant cette première phase du processus d'israélisation, les autorités israéliennes prennent contrôle de la partie occidentale de Jérusalem en intervenant pour modifier les dimensions géographique et démographique de la ville pour concrétiser ce projet qui est de nature politique. Pour Latendresse, cette phase « a réussi dans la mesure où aujourd'hui, cette partie de la ville est habitée quasi exclusivement par une population juive » (Ibid. : 185). Il est intéressant de souligner que lors du pacte de Genève en 2003, les négociateurs palestiniens ont accepté une division du territoire qui octroie la partie ouest de la ville à l'État israélien, à condition que les quartiers à majorité arabe de la partie orientale de la ville soient placés sous la souveraineté du futur État palestinien (Cypel, 2006; Chagnollaud et Sid, 2004).

³ En se référant à Dumper (1996), Latendresse (1999) rappelle à propos de ces chiffres que sur l'ensemble de l'immigration juive en Israël entre 1948 et 1967, le ratio démographique de la population de Jérusalem est en déclin par rapport aux autres grandes villes israéliennes. En 1948, Jérusalem-Ouest rassemblait 12 % de la population totale de l'État d'Israël. Pratiquement vingt ans plus tard, en 1967, Jérusalem-Ouest réunit 8,2 % de la population totale israélienne. De plus, durant cette même période, l'augmentation des habitants juifs à Jérusalem ne s'est pas effectuée en fonction d'une vague migratoire massive. Malgré la venue de migrants, la balance migratoire de Jérusalem est négative durant cette période. En d'autres mots, il y a plus de gens qui quittent la ville que ceux qui s'y installent. En somme, l'accroissement de la population israélienne durant cette période est dû à la croissance naturelle de la population et non à l'immigration.

3.3 La deuxième phase du processus d'israélisation entre 1967 et 1993 : appropriation de Jérusalem-Est et colonisation

Si la conquête de Jérusalem-Ouest résulte du premier conflit israélo-arabe de 1948, celle de Jérusalem-Est s'opère à l'issue de la Guerre des Six Jours en 1967. En continuité avec les interventions menées dans la partie ouest de la ville, le gouvernement central développe une stratégie d'appropriation de Jérusalem-Est en fonction des dimensions politique, idéologique, géographique, démographique et économique. Ce faisant, lors de la deuxième phase du processus d'israélisation de la ville, les représentations et les pratiques du gouvernement central permettent de consolider la souveraineté israélienne autant à l'est qu'à l'ouest de la ville (voir Tableau 3.1, p.67).

Figure 3.1 : Frontières municipales de Jérusalem, 1947-1993.



Source : PASSIA, 2009.

3.3.1 La dimension politique

Le 28 juin 1967, moins de trois semaines après la victoire israélienne lors de la Guerre des Six Jours, le gouvernement central modifie la loi de 1950 – qui proclamait Jérusalem comme la capitale de l’État d’Israël – et annexe juridiquement et administrativement la zone de Jérusalem-Est (Yousef, 2008) (*voir* Figure 3.1, p.70). Couvrant une superficie de 70 000 dunums, cette zone « englobe les limites municipales jordaniennes de Jérusalem-Est et une partie des terres appartenant à vingt-huit villages et deux municipalités de Cisjordanie » (Latendresse, 1999 : 186; Yousef, 2008). Dorénavant, soumis aux lois et aux règles administratives israéliennes, les habitants et les organismes arabes palestiniens de Jérusalem-Est doivent s’enregistrer auprès de la municipalité israélienne. Dans son analyse, Latendresse multiplie les exemples qui mettent en évidence les interventions israéliennes afin d’imposer une hégémonie politique sur le territoire de Jérusalem-Est :

- Le conseil municipal arabe a été dissous à la suite de l’annexion de Jérusalem-Est et le territoire a été placé sous le contrôle de la municipalité israélienne (Yousef, 2008; Owais, 2008; Khamaisi, 2008). Les dirigeants israéliens ont aujourd’hui « l’exclusivité de la représentation, de la gestion et de l’administration des affaires municipales ainsi que celles qui relèvent de la planification urbaine des quartiers arabes au conseil municipal israélien » (Latendresse, 1999 : 189). Le conseil islamique devient le seul représentant autonome à défendre les intérêts de la population arabe palestinienne.
- Le gouvernement israélien accorde aux habitants palestiniens de Jérusalem-Est le titre de « résidents permanents »⁴. Conservant ainsi leur passeport jordanien, ils possèdent un « laissez-passer » leur permettant de voyager et de revenir en Israël. Ce document doit être renouvelé tous les sept ans. Sous peine de voir leur permis révoqué, il n’est pas possible pour les habitants palestiniens de Jérusalem de s’établir à l’extérieur pour plus de sept ans, ou de faire une demande de double citoyenneté. De plus, les autorités israéliennes ne

⁴ Ces derniers possèdent certains droits qui peuvent par contre être révoqués par le gouvernement central (assurance nationale, allocations sociales, services publics scolaires et soins de santé). Ils n’ont pas le droit de vote aux élections nationales, mais ils peuvent voter aux élections municipales.

reconnaissent pas automatiquement le droit de résidence aux conjoints ou à la descendance familiale.

- Les lieux saints sont maintenant régis par le ministère israélien des Affaires religieuses. Cependant, suite au refus du conseil islamique de se soumettre au contrôle de ce ministère, les autorités israéliennes ont permis le maintien de la cour *shari'a* (cas de mariages, divorces, héritages, etc.). Bien que cette reconnaissance permette au conseil islamique de préserver des terres et des propriétés arabes à Jérusalem-Est⁵, « à cause de la non-reconnaissance de la législation de la cour religieuse par les autorités israéliennes, de nombreux cas incluant le transfert de terres, ont été rendus extrêmement complexe » (Latendresse, 1999 : 193).

Une fois imposées, ces lois et mesures ont pour effet de transformer les dimensions géographique, démographique et économique de Jérusalem-Est. Sous la loi civile israélienne, les pratiques qui visent la transformation du territoire sont ainsi facilitées en fonction des intérêts israéliens. Certes, au cours de la deuxième phase du processus d'israélisation de la ville, le gouvernement central intègre le secteur public jordanien et démantèle les structures politiques locales (Ibid.; Khamaisi, 2008). Il ne réussit toutefois pas à imposer son hégémonie sur l'ensemble des organisations arabes palestiniennes (Yousef, 2008) et l'ambivalence⁶ quant au statut de la population arabe palestinienne met en évidence cette « présence qu'[il] considère comme un obstacle à son projet d'israélisation » (Latendresse, 1999 : 199).

3.3.2 La dimension idéologique

Il est important de rappeler que le sionisme est un projet de nature politique qui vise la création d'un État sur un territoire pouvant accueillir la population juive dispersée à travers le monde. Il se propose de recréer, « par le biais de

⁵ Les *waqf* sont des terres inaliénables qui ne peuvent ni être vendues, ni hypothéquées pour « l'éternité ». Ils sont considérés dans la religion musulmane comme des cadeaux (*religious endowment*) faits aux individus et aux institutions et sont administrés par le conseil islamique.

⁶ Avec l'occupation des territoires palestiniens, le gouvernement israélien accorde aux Palestiniens jérusalémites le statut de « résident permanent », un statut normalement octroyé aux immigrants, alors que les habitants palestiniens de la Cisjordanie conservent leur passeport jordanien.

l'homogénéisation territoriale, l'homogénéité culturelle perdue après deux mille ans de dispersion » (Saadia, 1999 : 166). Ainsi, afin de soutenir leur projet politique à Jérusalem-Est tout comme ils l'ont fait à Jérusalem-Ouest, les autorités israéliennes imprègnent les lieux de l'identité nationale et de la culture juive israélienne.

Réaffirmant ainsi l'importance du caractère sacré de Jérusalem comme la terre de leurs ancêtres, les autorités israéliennes soutiennent, du même coup, un projet actuel où les références idéologiques sont associées à « la modernité comme l'État-nation, la démocratie et la sécurité pour constituer l'identité nationale israélienne » (Rouhana, 1997, cité par Latendresse, 1999 : 201). Nous remarquons ici la relation entre les dimensions politique et idéologique de la stratégie d'appropriation territoriale. Et encore, l'empreinte de l'identité nationale juive israélienne intervient aussi sur la dimension géographique du territoire. Par exemple, des fouilles archéologiques viennent appuyer la formulation d'un discours muséologique qui reconstitue l'histoire de la ville dans une version israélienne. Des travaux importants ont aussi été entrepris pour détruire le quartier maghrébin situé dans vieille ville et le remplacer par l'esplanade des prières alors construite devant le Mur des Lamentations (Ibid.; Chagnollaud et Sid, 2004). De surcroît, les autorités israéliennes rénovent le quartier juif en doublant sa superficie⁷ et la toponymie des rues passe de l'arabe à l'hébreu. Dans le but d'imposer « une image forte de la présence israélienne sur la ville » (Latendresse, 1999 : 203), certains ministères, les quartiers généraux de la police et des gardes-frontières ainsi que la cour municipale sont transférés à Jérusalem-Est.

En quelque sorte, au cours de la deuxième phase du processus d'israélisation, les autorités israéliennes ont recours à des référents idéologico-religieux pour

⁷ Ce quartier accueille aujourd'hui une population entièrement juive. Mentionnons que l'aménagement de l'esplanade des prières a entraîné l'expulsion de 650 habitants palestiniens tandis que la rénovation du quartier juif en a déplacé entre 5000 et 6000 autres (Latendresse, 1999).

légitimer le projet politique de Jérusalem « unifiée » et capitale « éternelle » de l'État d'Israël. Ils permettent au gouvernement central d'investir idéologiquement Jérusalem-Est pour imposer l'empreinte juive israélienne (Ibid. : 200).

3.3.3 La dimension géographique

Dès l'annexion de Jérusalem-Est en 1967, les autorités israéliennes imposent un nouveau tracé municipal qui élargit le territoire de la ville (*voir* Figure 3.1, p.70). La première mesure employée par les autorités israéliennes pour s'approprier Jérusalem-Est permet ainsi « de fixer les bornes du territoire nouvellement conquis et placé sous souveraineté israélienne » (Ibid. : 207). La stratégie du gouvernement central consiste à tracer les frontières⁸ de la municipalité en incluant le maximum de territoire possible tout en minimisant l'intégration de la population arabe palestinienne sur le même territoire (Yousef, 2008; Nasrallah, 2008). Cette mesure a permis à l'État d'Israël d'annexer 70 000 dunums de terre à la partie orientale de la ville, là où vivent aussi 69 000 habitants palestiniens.

Bien que la municipalité jordanienne de Jérusalem occupe une superficie de 6 000 dunums avant la Guerre des Six Jours, cette nouvelle annexion a permis à l'État d'Israël de rassembler 108 000 dunums⁹ de terre et de faire de Jérusalem la plus grande ville israélienne¹⁰. Par ailleurs, si ces nouvelles frontières ont permis d'exclure certaines zones palestiniennes densément peuplées (Qalandia, Abu Dis, Al-Azarriyah,

⁸ « L'État d'Israël n'a pas de frontières définies. Mais en délimitant les frontières de la ville à l'est et en y imposant la juridiction israélienne qui démarque son statut du reste de la Cisjordanie, nous pouvons déduire que les limites municipales correspondent aux limites du territoire national » (Latendresse, 1999 : 207).

⁹ Rappelons que Jérusalem-Ouest couvre une superficie de 38 000 dunums.

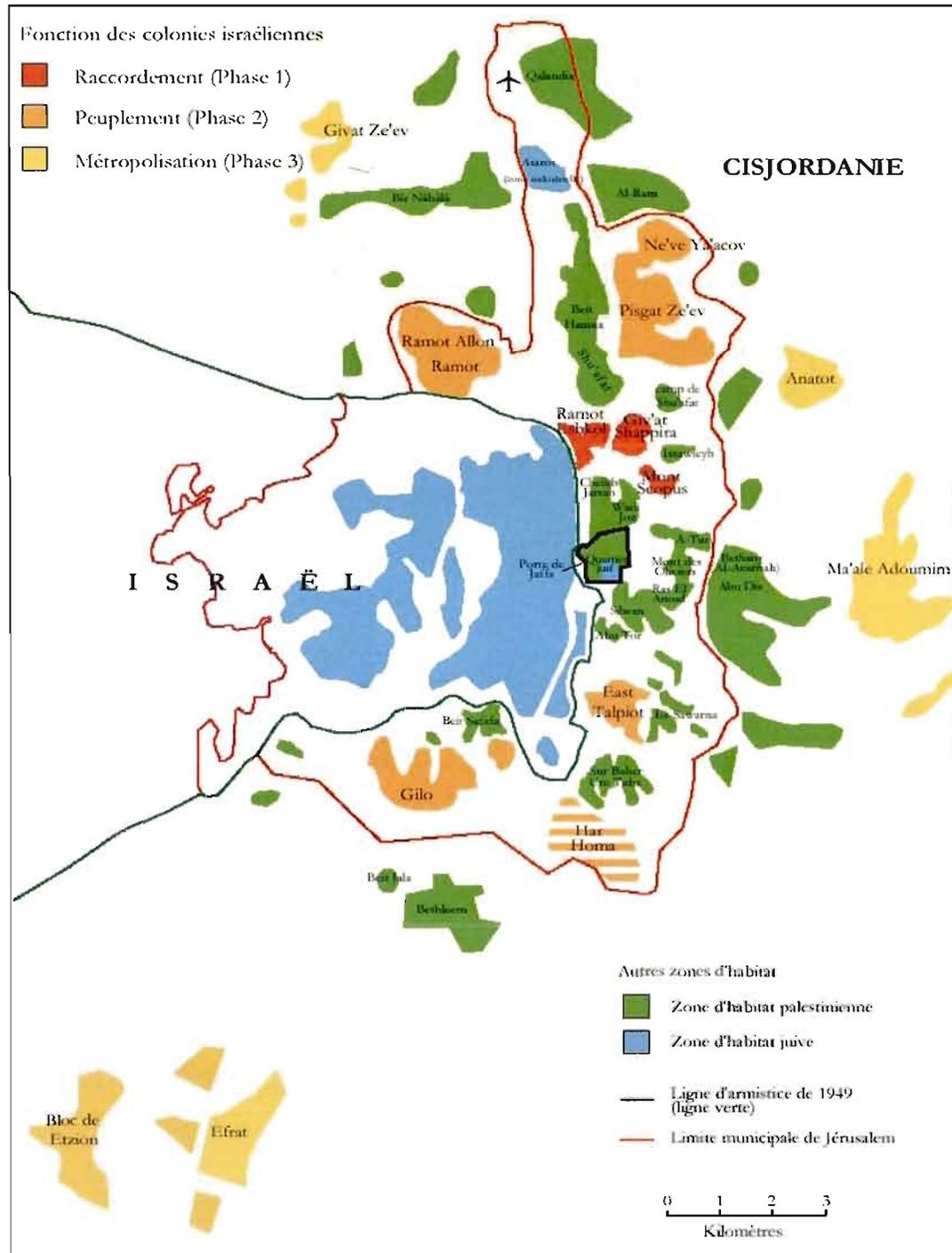
¹⁰ En 1992, le gouvernement travailliste de Rabin officialise un élargissement de 15 000 dunums, à l'ouest de la ville, dans le but de renforcer la balance démographique juive au sein de la municipalité israélienne (Legrain, 1996b cité par Latendresse, 1999).

une partie de Beit Hanina), elles ont aussi permis d'inclure des zones économiques importantes, dont l'aéroport qui est situé juste à l'ouest du camp de Qalandia.

Comme nous l'avons mentionné, les terres à l'intérieur des nouvelles frontières municipales sont dorénavant sous juridiction israélienne. Une fois soumises aux lois israéliennes, dont celle qui permet au ministre des Finances d'exproprier des terres à des fins d'utilités publiques, le gouvernement central met aussi en place un nouveau zonage lui permettant de planifier l'aménagement du territoire annexé (Yousef, 2008). De ce zonage, plus d'un tiers du territoire (24 500 dunums) a été exproprié pour la construction de colonies israéliennes, 22 % (15 480 dunums) a été réservé à titre de « zone verte » ainsi que pour l'aménagement d'infrastructures publiques et 30 % (21 350 dunums) n'ont pas fait l'objet d'une planification (OCHA, 2009; Yousef, 2008). Les habitants palestiniens qui vivent à l'intérieur de ces deux dernières zones ne peuvent faire aucune demande de permis de construction auprès de la municipalité israélienne. Seuls 13 % (9 180 dunums) de la superficie de Jérusalem-Est a ainsi été allouée à la construction d'habitations palestiniennes (Ibid.). Or, comme il est souligné dans un rapport d'OCHA : « *However much of this land is already built-up, the permitted construction density is limited and the application process is complicated and expensive* » (OCHA, 2009 : 2).

La deuxième mesure utilisée par le gouvernement central pour s'approprier le territoire de la ville consiste à créer des colonies juives israéliennes « dans le but d'établir une présence physique sur le territoire conquis » (Latendresse, 1999 : 213) (voir Figure 3.2, p.76). En tant que telles, le tiers des terres ayant été expropriées à des fins publiques par les autorités israéliennes serviront à construire les colonies. Si elles permettent de restreindre l'expansion des quartiers arabes, l'érection de ces colonies rend aussi plus difficile la division du territoire entre l'ouest et l'est de la ville (Ibid.; Yousef, 2008). Il est possible de distinguer trois phases de construction des colonies de peuplement à Jérusalem-Est depuis 1967. Successivement, la

Figure 3.2 : Phases de construction des colonies israéliennes à Jérusalem-Est, 1967-1996.



Source : Latendresse, 1999.

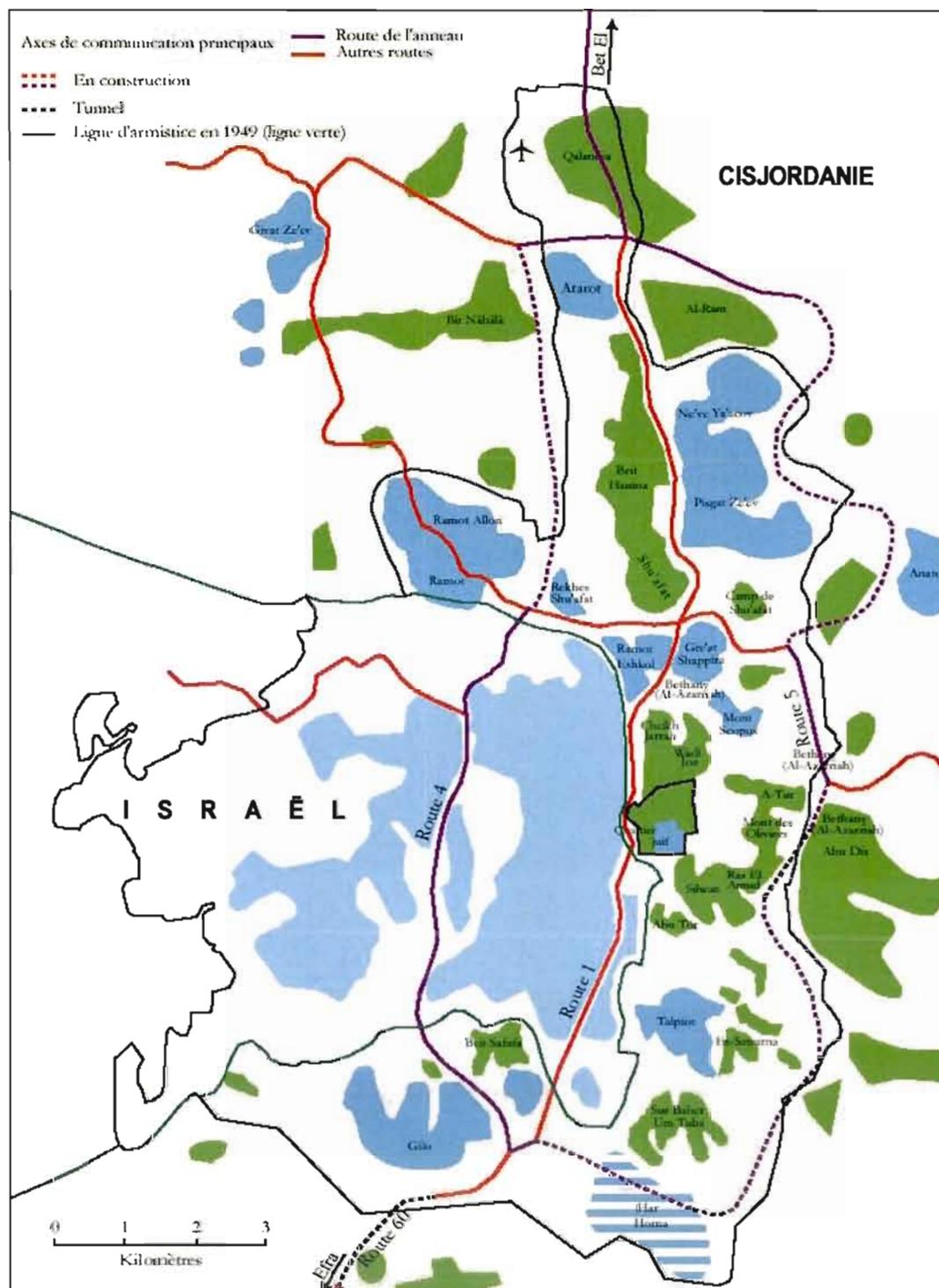
première phase permet aux autorités israéliennes de rattacher l'enclave juive du mont Scopus. Les colonies de Sanhedriya, Murchevet, de Ramot Eshkol, de Maalot Dafna, de Givat Ha'mivtar et de Givat Shapira (*French Hill*) établissent le lien entre le mont Scopus et Jérusalem-Ouest. La deuxième phase se produit au début des années 1970. Elle regroupe la construction de quatre nouvelles colonies aux quatre points cardinaux de Jérusalem-Est (Ibid.). On y retrouve aujourd'hui les colonies de Gilo (sud-ouest), East Talpiot (sud-est), Ramot Allon (nord-ouest) et Ne've Ya'acov (nord). Une cinquième colonie, celle de Pisgat Ze'ev, crée un véritable bloc de colonies avec Ne've Ya'acov et permet de lier cette zone au mont Scopus. Finalement, la troisième phase a lieu à la fin des années 1970 à l'extérieur des limites municipales israéliennes. Les colonies de Ma'ale Adoumim, de Givat Ze'ev et d'Efrat (le Bloc du Goush Etzion) créent une zone métropolitaine « dans un rayon de quinze à vingt kilomètres à l'extérieur des limites municipales » (Ibid. : 215).

La troisième mesure employée par les autorités israéliennes s'effectue par la connexion routière entre les colonies et Jérusalem-Ouest (*voir* Figure 3.3, p.78). En formant un réseau routier, la route No 1 (nord-sud) relie les colonies d'Efrat, du Goush Etzion et de Bet El, tandis que la route No 5 (est-ouest) relie les colonies de Jérusalem-Est à la partie ouest de la ville. De plus, comme le souligne Latendresse :

Développée en partie dans la zone du no man's land qui divisait Jérusalem-Ouest et Jérusalem-Est entre 1948 et 1967, cette route [No 1] contribue à effacer la démarcation qui séparait les parties est et ouest de la ville. Ainsi, elle vise à parfaire l'unification des deux entités de Jérusalem, autrefois séparées (Latendresse, 1999 : 218).

Ajoutée à ces axes majeurs, une route de neuf kilomètres entre Gilo et le Goush Etzion a été construite en 1992. Tout comme les autres routes, elle permet aux colons israéliens de circuler d'une colonie à l'autre en évitent de passer près des quartiers palestiniens. Elle fragmente une fois de plus le territoire de la ville et restreint le développement des quartiers palestiniens (Yousef, 2008).

Figure 3.3 : Réseautage de Jérusalem « unifiée », 1996.



Source : Latendresse, 1999.

Chagnollaud et Sid (2004) rappellent à propos de cette période que de 1967 à 1977, le parti travailliste pratique une politique de faits accomplis sur le terrain, tandis que de 1977 à 1993, la ligne droite du Likoud s'impose sur les travaillistes et consolide la politique de « cantonisation et de compromis fonctionnels ». Ainsi, analysé en rapport avec la dimension géographique, on constate que les pratiques du gouvernement central sont toujours déployées en fonction des dimensions démographique et économique du projet politique israélien à Jérusalem-Est. Cette stratégie a ainsi permis aux autorités israéliennes de délimiter le territoire et de consolider la présence juive aux dépens de la population arabe palestinienne de plus en plus enclavée.

3.3.4 La dimension démographique

Pour les autorités israéliennes, le contrôle du territoire ne peut se réaliser sans l'obtention d'une majorité juive tant à l'est qu'à l'ouest de la ville. Comme nous l'avons mentionné, les pratiques employées par le gouvernement central incluent le nouveau tracé municipal (exclusion de zones à forte densité palestinienne¹¹), la colonisation (favorisée par des incitatifs¹²), ainsi que l'imposition de mesures restrictives pour la population palestinienne de Jérusalem-Est¹³. Cependant, l'analyse des données démographiques présentée par Latendresse met en évidence que

[...] la population juive connaît un taux de croissance naturel plus faible que la population arabe palestinienne [...] Dès lors, le facteur qui permet aux autorités israéliennes de maintenir le ratio de trois habitants juifs pour un Arabe, réside dans l'immigration d'où l'importance de la construction de logements (Latendresse, 1999 : 224).

¹¹ En fonction de la délimitation de Jérusalem-Est avant l'annexion, plus de 68 600 habitants palestiniens ont été exclus à l'extérieur des nouvelles limites municipales israéliennes (Yousef, 2008).

¹² Faible taux d'hypothèque, de taxes municipales, subventions, etc.

¹³ Révocation du statut de résident permanent après plus de sept ans à l'extérieur de l'État d'Israël, demande de réunification familiale, imposition de quotas sur l'émission de permis de construction résidentielle arabe, etc.

Suivant ce constat, diverses mesures employées par le gouvernement central favorisent l'immigration dans le but de renverser la balance démographique. Ainsi, entre 1967 et 1994, la population totale¹⁴ de la municipalité de Jérusalem a pratiquement doublé. Elle est passée de 267 000 habitants en 1967 à 590 300 habitants en 1994. Dans cette même année et sur l'ensemble du territoire municipal¹⁵, 69 % sont des Juifs israéliens et 31 % sont des Arabes palestiniens. Toutefois, malgré les mesures prises par l'État israélien pour encourager la venue de colons israéliens et affaiblir la présence palestinienne à Jérusalem-Est en faveur des Juifs israéliens, on évalue à 55 % le nombre d'habitants arabes palestiniens et 45 % le nombre de Juifs israéliens¹⁶. Au cours de la deuxième phase du processus d'israélisation, le gouvernement central ne réussit donc pas à imposer une majorité juive sur le territoire nouvellement annexé.

3.3.5 La dimension économique

Si les autorités israéliennes veulent mener à terme l'appropriation de Jérusalem-Est, il ne suffit pas de construire des colonies et de favoriser l'immigration juive; encore faut-il développer l'économie israélienne de la ville. Dans la première phase du processus de transformation du territoire, l'économie de Jérusalem-Ouest s'est développée indépendamment de celle de Jérusalem-Est (Ibid.; Youssef, 2008). Au cours de la deuxième phase, bien que les secteurs d'activité économique soient différents entre l'ouest et l'est de la ville, l'annexion de Jérusalem-Est permet au gouvernement israélien d'adopter diverses mesures qui ont pour but de séparer économiquement Jérusalem du reste de la Cisjordanie (Latendresse, 1999) :

- Imposition de la monnaie israélienne au profit du dinar jordanien,
- Transfert des banques arabes aux banques israéliennes,

¹⁴ Population juive israélienne et arabe palestinienne.

¹⁵ Jérusalem-Ouest et Jérusalem-Est.

¹⁶ Selon les données majorées qui incluent environ 20 000 Palestiniens et Palestiniennes ayant un statut illégal au regard de la loi israélienne (Hershkowitz cité par Latendresse, 1999).

- Imposition d'un quota qui limite les quantités de produits en provenance des territoires occupés,
- Taxation au même niveau qu'à Jérusalem-Ouest,
- Domination israélienne sur l'industrie touristique,
- Loi qui exige la citoyenneté israélienne pour trouver un emploi dans la fonction publique.

Ces mesures ont permis au gouvernement central de favoriser l'économie israélienne au détriment de l'activité économique palestinienne. De plus, au lendemain de la Guerre des Six Jours, l'annexion israélienne de Jérusalem-Est a provoqué le déplacement de la capitale jordanienne vers Amman (les bureaux gouvernementaux et ceux des Nations Unies) et, de surcroît, elle a entraîné plusieurs pertes d'emploi pour les habitants palestiniens de Jérusalem. Cependant, comme le souligne Latendresse, entre 1967 et 1996 :

[...] en dépit des difficultés rencontrées, certains secteurs tels que celui du transport public (autobus et taxi), du tourisme, de même que la compagnie d'électricité de Jérusalem qui représente le plus gros employeur palestinien, ont, malgré tout, réussi à maintenir leurs activités (Ibid, 1999 : 237).

Malgré cela, les pratiques introduites par le gouvernement central ont eu comme effet de créer une relation de dépendance des habitants arabes palestiniens au secteur économique israélien. S'ils ont été plusieurs à refuser d'y travailler au cours des années 1970, les mesures israéliennes rendant plus difficile l'accès à un revenu moyen ont contraint plusieurs travailleurs palestiniens d'y trouver un emploi.

La stratégie israélienne dans sa composante économique tient également des relations centre-périphérie de la ville de Jérusalem :

La Cisjordanie se trouve à l'intersection de deux ensembles économiques et financiers de nature différente : d'une part la Jordanie et surtout Amman, en tant qu'ancien tuteur; d'autre part Israël, avec les nouveaux centres d'attraction que sont Tel-Aviv et Jérusalem depuis 1967 (Hudon, 1991 : 48).

En effet, pour les jeunes Palestiniens les emplois à la ville restent souvent mieux rémunérés que le travail de la terre. Certains d'entre eux deviennent « des journaliers

habitant la Cisjordanie mais travaillant dans les centres urbains israéliens » (Ibid.). Peu à peu, l'espace palestinien de la Cisjordanie joue davantage un rôle de périphérie en marge des nouveaux centres urbains de Tel-Aviv et de Jérusalem.

Au final, entre 1967 et 1993, les autorités israéliennes ont imposé une nouvelle réalité territoriale à Jérusalem-Est. Cette partie de la ville se transforme et devient de plus en plus intégrée au territoire national israélien. Le gouvernement central ne parvient toutefois pas à faire reconnaître sa légitimité à l'échelle internationale. De plus, bien que les Palestiniens jérusalémites soient considérés comme des « résidents permanents » de l'État israélien et qu'ils soient dotés de certains droits et avantages sociaux, ils rejettent la légitimité de la présence israélienne à Jérusalem-Est et dans la zone métropolitaine.

3.4 La troisième phase du processus d'israélisation entre 1993 et 2001

Comme nous l'avons mentionné au premier chapitre, la troisième phase du processus d'israélisation de Jérusalem commence avec les négociations de paix entamées à Oslo en 1993. Lors de ces pourparlers bilatéraux, l'agenda israélien visait à assurer le contrôle sur le territoire cisjordanien tout en accordant à l'Autorité nationale palestinienne la gestion de certains services comme la santé, l'éducation ou les affaires municipales. S'ils voulaient obtenir une légitimité internationale en « normalisant » leurs relations avec les Palestiniens, les gouvernements centraux qui se sont succédés durant cette période ont soutenu sans réserve la souveraineté d'Israël sur l'intégralité de Jérusalem, tout comme leur engagement à poursuivre la colonisation.

3.4.1 La question de la partition de Jérusalem dans le processus de paix

En fonction des accords signés à Oslo en 1993, le statut de Jérusalem devait être discuté lors de la dernière phase des négociations. Cette phase devait commencer trois ans après la signature de la DdP, c'est-à-dire à partir de 1996. Cette question n'a donc pas été soulevée lors des accords du Caire en 1994 et la position israélienne est restée ferme à l'égard du statut de la ville lors de la signature des accords intérimaires en 1995 (Oslo II). Abordant toutefois la question de la population palestinienne vivant à Jérusalem-Est, les accords intérimaires précisent que le peuple palestinien – de Cisjordanie, de Jérusalem-Est et de la bande de Gaza – peut dorénavant élire démocratiquement les membres et représentants du Conseil de l'ANP (Latendresse, 1999). Cependant, on y réaffirme que les bureaux du Conseil devront être placés sous la juridiction territoriale palestinienne, espace qui n'inclut pas le territoire annexé de Jérusalem-Est.

À la suite de l'échec du sommet de Camp David en 2000¹⁷, plus précisément lors des pourparlers de Taba en janvier 2001, les délégations israélienne et palestinienne¹⁸ arrivent à trouver un accord autour de l'idée de partager Jérusalem. Elles acceptent, d'une part, le principe de partition selon la démographie des lieux proposé par le président Clinton en 2000 à Camp David et, d'autre part, l'idée que les deux États pourraient dorénavant y installer leur capitale (Deblonde et Veyron, 2009; Cypel, 2006; Chagnollaud et Sid, 2004). Il reste les questions du statut de la vieille ville et de l'esplanade des Mosquées (*Haram al-Sharif*) – mont du Temple pour les

¹⁷ Ces négociations ont tout de même permis de lever certains tabous. « Le plus important concernait Jérusalem. S'écartant de la ligne officielle soutenue jusqu'alors par tous les gouvernements israéliens, pour lesquels Jérusalem « unifiée » était la capitale du seul État d'Israël [...] » (Dieckhoff, 2000-2001 : 2). Barak propose de concéder aux Palestiniens des espaces de souveraineté à l'extérieur des limites municipales de Jérusalem-Est annexée. Cependant, il refuse toujours la proposition palestinienne de souveraineté partagée sur la ville.

¹⁸ Conduites respectivement par Yossi Beilin et Yasser Abed Rabbo (Chagnollaud et Sid, 2004).

juifs – lesquelles devaient être résolues dans le pacte de Genève en octobre 2003 (Ibid.).

Selon le principe qui veut que là où il y a une majorité démographique israélienne ou palestinienne, l'un ou l'autre des gouvernements est responsable de la gouvernance et de la population, Israël aurait disposé de la souveraineté sur le quartier juif, le Mur des Lamentations ainsi que l'accès au cimetière du mont des Oliviers, tandis que le reste aurait passé sous souveraineté palestinienne :

L'esplanade des Mosquées [...] revient donc à la partie palestinienne; mais compte tenu de l'extrême complexité des problèmes qui s'y posent, il est prévu que cette souveraineté s'exercera sous le contrôle d'un « groupe international » avec le déploiement d'une « présence internationale » (Chagnollaud et Sid, 2004 : 222).

Malgré ces avancées remarquables, le gouvernement de Sharon, porté au pouvoir en janvier 2002, discrédite cet accord de paix entériné à Amman et signé officiellement en décembre 2003 à Genève (Gresh, 2007). Comme le souligne Cypel :

À l'annonce du « pacte de Genève », Ariel Sharon minimisa la portée d'un accord avec les Palestiniens « non mandatés », signé par des Israéliens qui ne « représentent qu'eux-mêmes », de quasi-traîtres, laissa-t-il entendre. Barak, lui, attaqua Genève avec une hargne féroce, dénonçant un accord « de capitulation », « qui n'inclut que des concessions israéliennes [...] inacceptables », une « illusion qui récompense le terrorisme » (Cypel, 2006 : 248).

Au final, la signature des accords de Genève est restée lettre morte et la partition de Jérusalem, basée sur la majorité démographique, n'a jamais été acceptée par les dirigeants israéliens. Au contraire, nous constatons le maintien de pratiques favorisant la consolidation de la souveraineté israélienne sur l'ensemble de la ville annexée.

3.4.2 La mise en œuvre de la politique de séparation et le renforcement de la stratégie d'appropriation de Jérusalem-Est

Au cours de la troisième phase du processus d'israélisation, la stratégie du gouvernement israélien consiste à mettre en œuvre la première étape de la politique de séparation au pourtour de la ville (*voir* Tableau 3.1, p.67). Le principe de cette politique – qui sera celle qui prévaudra à partir de 2001 et ce, peu importe le gouvernement au pouvoir – consiste à séparer le plus possible l'État d'Israël des territoires habités par les Palestiniens, à « déconnecter » l'économie israélienne de l'économie palestinienne¹⁹ et à réduire au strict minimum les lieux de rencontre possible entre les Palestiniens et les Israéliens. Si cette politique est justifiée par des questions de sécurité, dans les faits elle a pour conséquence de ségréguer les deux groupes nationaux, chacun vivant dans les espaces qui leur sont assignés.

Ainsi, même si la partition de Jérusalem doit faire l'objet des négociations finales de paix, le processus d'israélisation conduit à la consolidation de la majorité démographique juive israélienne et à l'affaiblissement de la présence arabe à Jérusalem-Est. De plus, le gouvernement central réaffirme la souveraineté d'Israël sur le territoire annexé par la fixation des postes de contrôle au pourtour de la ville²⁰. Cette intervention constitue l'acte politique d'appropriation de Jérusalem-Est là où les postes de contrôle marquent le territoire et délimitent les bornes des terres qu'Israël a annexées unilatéralement en 1967 (Youssef, 2008).

Depuis 1993, l'État d'Israël a érigé quatre postes de contrôle au nord, au sud et à l'est de la partie annexée de la ville. De plus, le parti travailliste a approuvé, en

¹⁹ En réduisant le nombre d'entrées des Palestiniens en Israël, cela a pour effet d'empêcher les travailleurs palestiniens de maintenir leur emploi à Jérusalem ou ailleurs en Israël. C'est en partie pourquoi les autorités israéliennes, à partir de là, permettent la venue massive d'une main d'œuvre en provenance d'autres pays comme ceux de l'ex-Union soviétique.

²⁰ Avant 1993, les Palestiniens voulant se rendre à Jérusalem pouvaient se faire interpellé lors de contrôles « volants » (*flying checkpoints*).

octobre 2000, le déploiement d'un dispositif de barrières et d'obstacles. Ce dispositif est aujourd'hui composé de dix-sept postes de contrôle qui supervisent l'entrée de véhicules à Jérusalem (OCHA, 2007). Pour les autorités israéliennes, ces pratiques servent à limiter et encadrer de manière très précise le passage des Palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en Israël. Pour les habitants palestiniens, elle « est une donnée [de plus] de la stratégie quotidienne des résidents des marges, du moins quand il est loisible de la franchir [...] » (Foucher, 2007a : 27). Comme le souligne Parizot, la première étape de la politique de séparation produit davantage un effet « poudre aux yeux » des politiques frontalières israéliennes. Il conclut que cette étape a « plus d'effet sur l'opinion publique que sur la régulation effective et le contrôle des frontières [...] en attendant le mur, les modes de gestion des mobilités palestiniennes irrégulières viennent davantage brouiller les cartes et introduire plus d'instabilité » (Parizot, 2006 : 39).

Outre ces pratiques de contrôle de mobilité, les données recueillies sur la colonisation mettent en évidence l'intensification des travaux dans les quartiers annexés depuis 1967²¹. Par exemple, le 19 février 1997, le gouvernement central dépose un plan de construction de 6 500 appartements à Har Homa (*Jabal Abu Ghunaym*) qui est situé au sud de la ville, sur la route vers Bethléem. Cette surface avait jusqu'alors été désignée « zone verte » dans le plan d'aménagement israélien. Couverte de forêts de pin, cette colline est un exemple tangible d'une situation où la désignation « zone verte » sert de « réservoir » pour l'expansion et la construction des colonies israéliennes (Khamaisi, 2008). Si les unités d'habitation d'Har Homa sont destinées à loger 30 000 nouveaux colons israéliens, cette implantation complète aussi « la ceinture de colonies qui entoure Jérusalem et qui isole Jérusalem-Est de son hinterland » (Latendresse, 1999 : 215).

²¹ La population israélienne des colonies de Jérusalem-Est a ainsi connu une hausse d'environ 18 % entre les années 1993 et 2000 (Cypel, 2006).

Au cours de la troisième phase du processus d'israélisation, cette stratégie démographique s'effectue tant par l'engagement à favoriser l'immigration juive que par l'ajout de nouvelles restrictions applicables aux habitants palestiniens de la ville. Au début des années 1990, on évalue à un million le nombre de juifs ayant quitté l'ex-Union soviétique pour s'établir en Israël. Par la suite, la vague d'immigration la plus importante est survenue au lendemain du putsch d'Eltsine, en 1993, où plus de 600 000 personnes ont quitté le pays pour Israël (Klein, 2008). Il était prévu que cent mille d'entre eux s'établissent à Jérusalem, et principalement dans la partie est de la ville (Latendresse, 1999). Ainsi, « afin d'encourager la venue de nouveaux résidents juifs israéliens, les autorités israéliennes ont proposé de désigner Jérusalem "zone A de développement", ce qui signifie que de fortes subventions seraient accordées aux habitants qui [voudraient] s'y établir » (Ibid. : 225).

Parallèlement, les autorités israéliennes adoptent une nouvelle loi qui s'ajoute à l'ensemble de celles auxquelles sont déjà soumis les habitants palestiniens jérusalémites. Appliquée depuis 1996, cette loi (*Center of life*) oblige tous les habitants palestiniens de la ville à faire la preuve que le centre de leur vie se trouve à l'intérieur des frontières municipales israéliennes (Youssef, 2008). Pour ce faire, ils doivent présenter les documents prouvant qu'ils sont propriétaires des lieux, qu'ils ont payé les taxes municipales, qu'ils y travaillent et que leurs enfants vont à l'école à Jérusalem (Ibid.). Pour ceux qui n'y arrivent pas, même s'ils y sont nés et n'ont aucun autre domicile, leur droit de résidence leur est retiré en même temps que leur droit de travailler en Israël, le droit de visiter leur famille et le droit aux bénéfices sociaux accordés aux « résidents permanents » de Jérusalem-Est. Ainsi, lorsque cette loi a été introduite, on estimait à plus de 70 000 le nombre de Palestiniens possédant une carte bleue²² sans toutefois avoir leur lieu d'habitation à Jérusalem-Est (Nasrallah, 2008).

²² Les Palestiniens jérusalémites possèdent une carte d'identité bleue qui indique qu'ils sont « résidents permanents » à Jérusalem-Est. Les Palestiniens de Cisjordanie possèdent quant à eux une carte

Depuis l'imposition de cette nouvelle loi, plusieurs Palestiniens jérusalémites ont tenté de trouver une adresse à l'intérieur des limites municipales israéliennes ou ont été contraints de quitter la ville, faute de pouvoir s'y conformer²³. Paradoxalement, comme le remarque Youssef :

The fear of losing access to their city drove many Palestinians to flock back to the Israeli-annexed part of East Jerusalem, find an address, pay municipal taxes and register their children at schools inside the municipal area (Youssef, 2008 : 36).

Si certains décident d'ajouter des extensions aux résidences palestiniennes déjà enregistrées, ajouts illégaux au regard de la loi israélienne, d'autres décident de construire rapidement sans permis de construction en choisissant de vivre avec les conséquences (soit la possibilité d'éviction par l'armée). Intensifiées dans les années 1999 et 2000 dans les quartiers nord de Jérusalem-Est, principalement à Beit Hanina et à Shuafat, ces constructions sont celles de la classe moyenne jérusalémitique qui construit sur des terrains de la zone verte²⁴ (Nasrallah, 2008).

Un survol de l'évolution démographique du camp de réfugiés de Shuafat illustre la crise subséquente à cette nouvelle politique. En 1999, comme le camp est situé à l'intérieur des limites municipales israéliennes, 4 000 Palestiniens non réfugiés sont allés vivre dans ce camp. Ils rejoignent ainsi les 8 000 réfugiés déjà enregistrés par l'UNRWA. Comme le mentionne Nasrallah :

It was relatively easy to prove residency in Jerusalem this way, in that the camp is run by UNRWA and its residents are not required to pay municipal taxes; all they have to do is provide the Israeli Ministry of Interior with a

d'identification verte (zone A et B) ou une carte orange (zone C) (Youssef, 2008). L'entrée à Jérusalem-Est leur est interdite sauf s'ils remplissent une demande d'autorisation préalable.

²³ Ils ont été contraints de trouver de nouveaux logements dans les villages à l'extérieur des limites municipales israéliennes (Abu Dis, Al 'Eizariya, Az Za'ayem, 'Anata, Ar Ram et Bir Nabala).

²⁴ L'aménagement et le zonage de la zone verte n'ont pas été révisés par les autorités israéliennes depuis plus de vingt ans. Parallèlement, entre 1967 et 2001, le nombre de permis de construction alloués aux résidents palestiniens de Jérusalem-Est a été d'environ 3 100 permis. Dans cette même période, la population est passée de 68 000 résidents palestiniens jérusalémites à environ 221 000 en 2002 (Owais, 2008).

letter from the head of the camp's local committee to prove their residency in the camp (Ibid. : 50).

Enfin, mentionnons qu'en rapport à la dimension économique, l'arrivée massive d'immigrants juifs a permis de réduire la dépendance d'Israël à l'égard des travailleurs palestiniens. Ces derniers peuvent dorénavant être remplacés par ces milliers d'immigrants soviétiques qui constituent un nouveau bassin de main-d'œuvre bon marché. Et encore, la nouvelle loi et la fixation des postes de contrôle ont mené plusieurs travailleurs palestiniens à continuer leur travail illégalement et à trouver de nouveaux passages pour contourner les postes de contrôle permanents. « *Those who kept their job "illegally" had to undertake a daily odyssey through valleys, orchards and dirt roads in order to smuggle themselves into the city* » (Youssef, 2008 : 37).

Une fois de plus, nous constatons la cohérence entre les représentations que les autorités israéliennes se font du territoire national – avec la Jérusalem « unifiée » et capitale « éternelle » de l'État – et les pratiques qui favorisent l'appropriation de Jérusalem-Est. On remarque en outre que les politiques et les mesures adoptées par les autorités israéliennes à partir de 1993 s'inscrivent en continuité de celles mises en œuvre depuis 1967. En effet, les postes de contrôle permanents – appelés à devenir des postes frontaliers – renforcent l'appropriation de Jérusalem-Est en permettant un contrôle plus serré du déplacement de la population palestinienne et l'application de manière plus pragmatique de la nouvelle loi « centre de vie ». Parallèlement, l'intensification de la colonisation favorise le projet israélien de faire renverser la balance démographique en faveur des Juifs et de créer toujours plus de faits accomplis sur les zones que les autorités israéliennes veulent conserver de manière définitive. Au cours de cette troisième phase du processus d'israélisation, le gouvernement central intervient donc en rapport aux dimensions géographique et démographique pour mettre en place les éléments favorisant la séparation définitive du territoire de la ville.

CHAPITRE IV

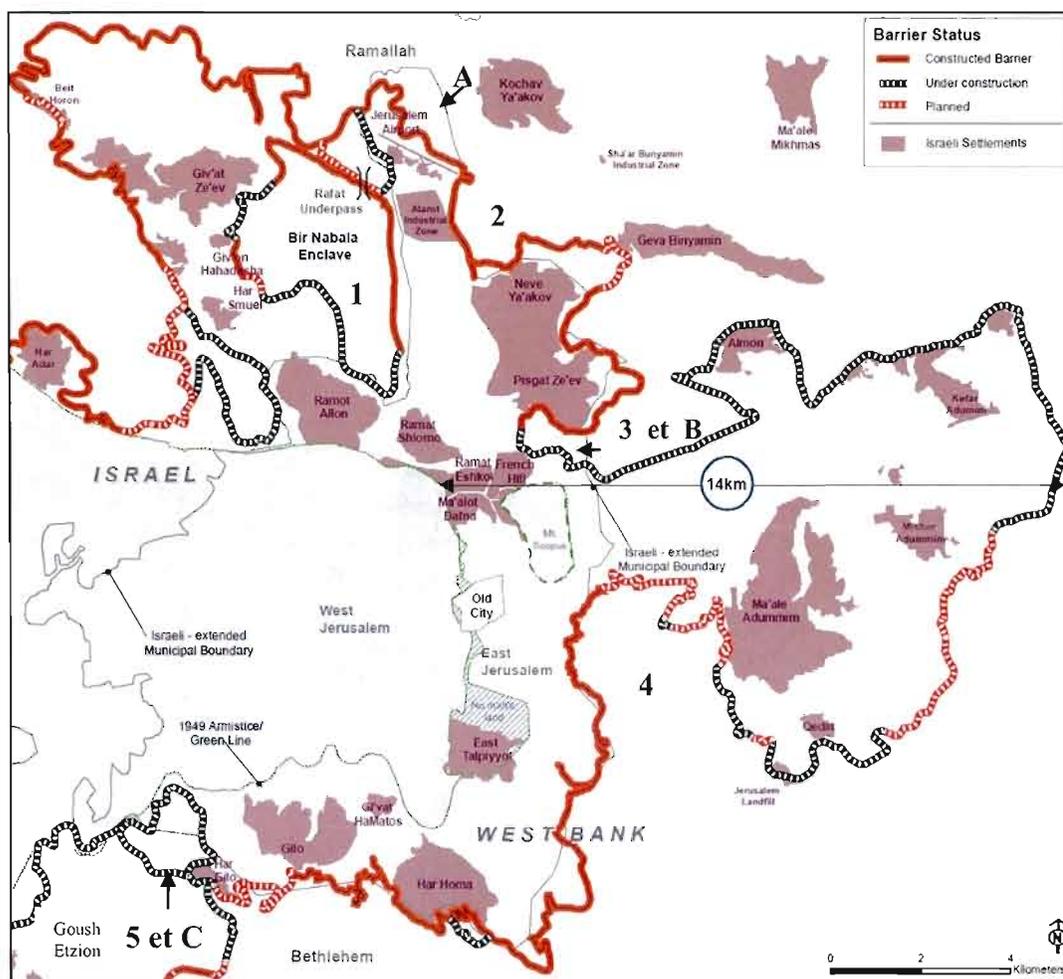
QUATRIÈME PHASE DU PROCESSUS D'ISRAÉLISATION ENTRE 2001 ET 2009 : APPLICATION DE LA POLITIQUE DE SÉPARATION ET FINALISATION DE L'APPROPRIATION DE JÉRUSALEM-EST

Comme nous l'avons mis en évidence au chapitre III, le processus d'israélisation de Jérusalem s'est concrétisé en raison des structures idéale et matérielle de la stratégie d'appropriation de Jérusalem-Est. Dans ce chapitre, nous démontrons que l'État d'Israël met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour tenter de finaliser la stratégie d'appropriation de Jérusalem-Est débutée en 1967. Cette quatrième phase est principalement caractérisée par l'édification d'un mur devant atteindre 709 km et qui incorpore des terres appartenant à des familles palestiniennes de la Cisjordanie. Cette structure est utilisée par les autorités israéliennes comme marqueur territorial pour boucler Jérusalem et, du même coup, délimiter les frontières du territoire qu'elles veulent garder de manière définitive, advenant la création d'un État palestinien.

4.1 Le tracé du mur au pourtour de Jérusalem-Est

Si certains auteurs comparent les territoires palestiniens de la Cisjordanie à un morceau de fromage gruyère, d'autres utilisent aujourd'hui l'image d'un trèfle à trois feuilles pour décrire le tracé qui ceinture Jérusalem-Est et englobe l'ensemble de la zone métropolitaine. Cette zone inclut trois blocs de colonies israéliennes : Givat Ze'ev et Pisgat Ze'ev, Ma'ale Adoumim et le Goush Etzion (Backmann, 2006; Ir Amim, 2007) (*voir* Figure 4.1, p.91).

Figure 4.1 : Le mur à Jérusalem-Est et les enclaves palestiniennes, 2007.¹



Source : OCHA, 2007.

Bien que deux portions du mur aient été construites au nord et au sud de Jérusalem-Est lors de la première phase de construction en 2002, le gouvernement central approuve le tracé final le 20 février 2005². Le résultat prévu : une structure de béton qui sillonne le territoire de Jérusalem-Est sur une distance de 168 km et qui

¹ Les chiffres et lettres de cette carte nous permettent d'identifier certains secteurs auxquels nous reviendrons dans notre analyse.

² Comme nous l'avons mentionné au premier chapitre, notre analyse porte uniquement sur la portion du mur qui entoure Jérusalem-Est.

inclut, à l'ouest du tracé, douze colonies israéliennes et leurs extensions³ (OCHA, 2007; B'Tselem, 2007; PASSIA 2009).

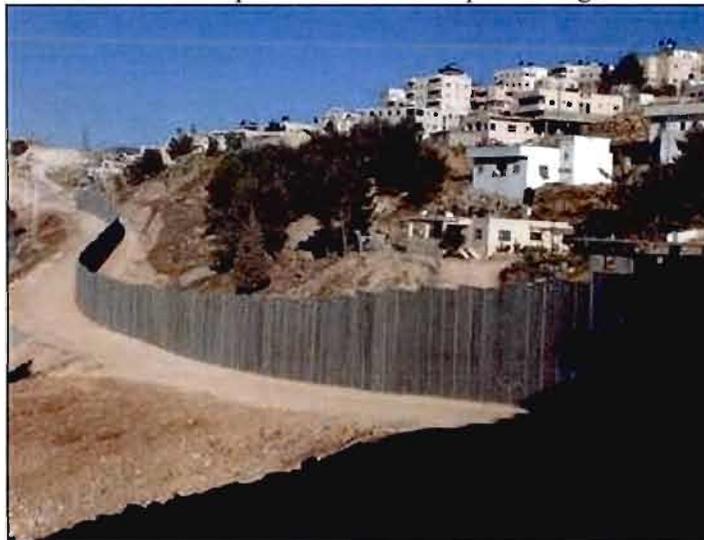
Son parcours débute dans le village de Beit 'Annan, au nord-ouest de Jérusalem (*voir* Figure 4.1, p.91). À cet endroit, le mur englobe la colonie israélienne d'Har Adar à l'ouest du tracé. Il sillonne ensuite vers le nord et intègre les colonies de Giv'at Ze'ev, la zone industrielle d'Anata et l'aéroport de Qalandia. Cette section permet aux autorités israéliennes d'exclure les villages palestiniens de Bir Nabala, d'Al Judeira, d'Al Jib et de Beit Hanina al Balad, tous situés entre les colonies de Giv'at Ze'ev et la zone industrielle (*voir* n°1, Figure 4.1, p.91). Ces villages sont aujourd'hui complètement encerclés par le mur. Les autorités israéliennes ont construit un tunnel qui permet aux habitants palestiniens de cette enclave de se rendre à la ville de Ramallah. Le blocage du côté de Jérusalem-Est isole ainsi 17 000 habitants palestiniens dans une enclave couvrant une superficie de 18 280 dunums. Mentionnons que 18 % d'entre eux ont leur carte de « résident permanent » de Jérusalem (Owais, 2007).

Dans son prolongement, le tracé du mur intègre les colonies de Neve Ya'akov et Pisgat Ze'ev et exclut les quartiers palestiniens d'Ar Ram et de Dahiyat al Berred. Sur un territoire évalué à 2 700 dunums, cette deuxième enclave territoriale empêche 50 000 habitants palestiniens d'accéder à Jérusalem-Est (*voir* n° 2, Figure 4.1, p.91). Encore ici, plus de 60 % ont un statut de « résidents permanents » de Jérusalem (*Ibid.*). Cette enclave n'est toutefois pas complètement encerclée par le mur, mais seul le trajet vers Ramallah se fait, en partie, librement.

³ Le tracé au pourtour de Jérusalem-Est a été révisé à deux reprises. Le premier tracé proposé, long de 70 km, est basé sur les frontières de la ville annexée après la Guerre des Six Jours de 1967. Le deuxième tracé, long de 107 km, est celui du gouvernement Sharon qui inclut les colonies de la zone métropolitaine au nord, au sud et à l'est des frontières de 1967, à l'exception du bloc de colonies du Goush Etzion. Cette zone est aujourd'hui incluse dans le tracé final.

Par la suite, le mur isole Shuafat Ridge (camp de réfugié de Shuafat, Ras Hamis, Ras l'Shehada, Dahiyat al-Salaam) et Anata (*voir* n° 3, Figure 4.1, p.91). Séparée par la portion du mur qui s'éloigne ensuite vers l'est et une route israélienne destinée à connecter le bloc de colonies de Ma'ale Adoumim et celui de Pisgat Ze'ev, la population palestinienne de cette enclave était évaluée à 47 200 habitants en 2006. Plus de 50 % ont leur carte de « résident permanent » de Jérusalem (*Ibid.*). Formant la troisième enclave territoriale, ces habitants s'entassaient sur un territoire de 1 342 dunums.

Figure 4.2 : Une section du mur qui ceinture le camp de réfugiés de Shuafat, 2006.

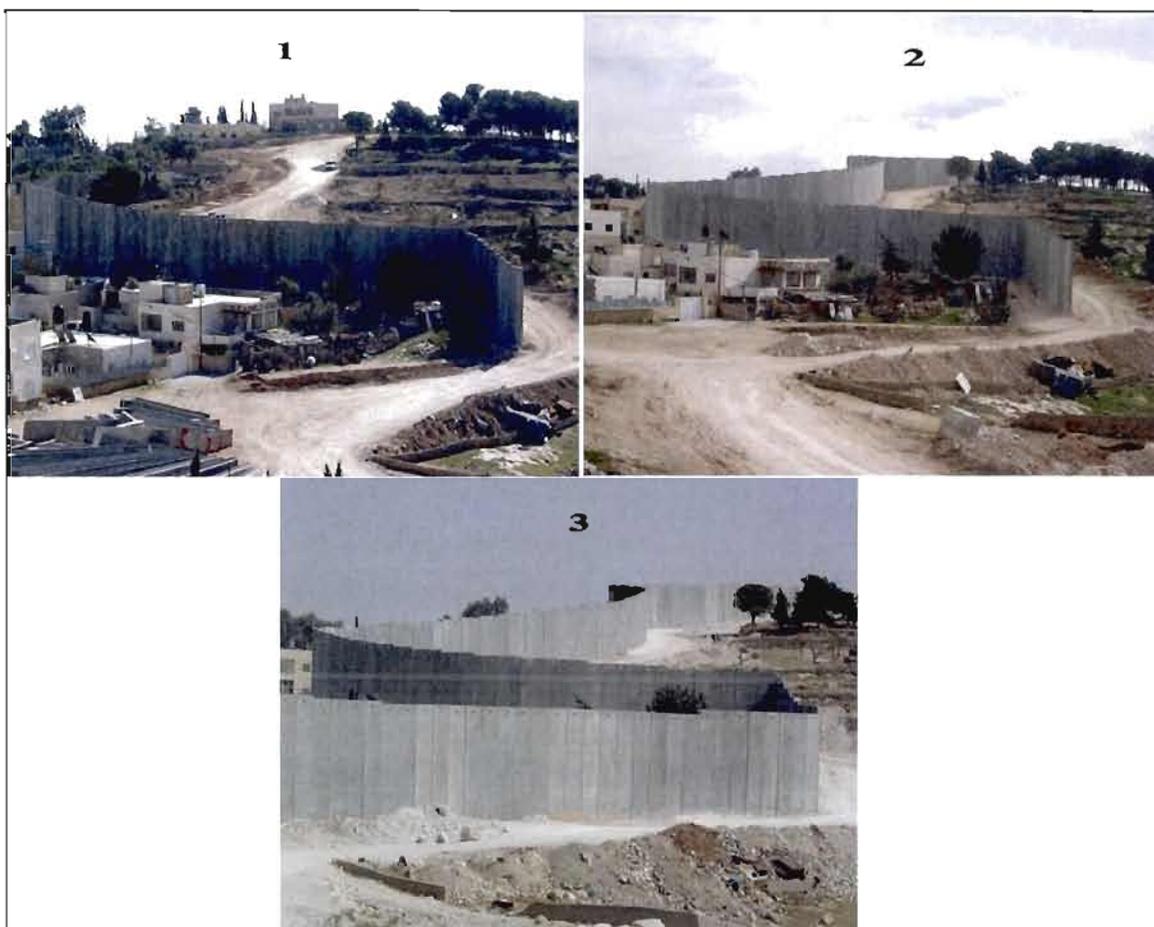


Source : B'Tselem.

Plus loin, le tracé du mur permet de rassembler plusieurs colonies israéliennes sur une superficie environ huit fois plus grande que celle des limites de la colonie Ma'ale Adoumim (Yanai, 2007). Les colonies d'Almon, de Nofei Prat, d'Allon, de Mishor Adumim et de Kedar sont donc également intégrées à cette « enveloppe », pour reprendre le terme des autorités israéliennes. Le tracé se prolonge ensuite vers le sud, circule à travers plusieurs villages palestiniens, pour rejoindre la pointe nord de la ville palestinienne de Bethléem. Il exclut du territoire nouvellement délimité

certains secteurs des quartiers palestiniens d'Az-Zaim, d'At-Tor, de Ras al-Amud, d'Al Eizariya, d'Abu Dis (voir Figure 4.3), d'As Sawahira, d'Al-Gharbiya, d'Al-Qunbar, de Sheikh Sa'ad et de Sur Bahir (voir n°4, Figure 4.1, p.91). Cette quatrième enclave territoriale regroupe plus de 71 190 habitants palestiniens sur une superficie évaluée à 107 754 dunums (Ibid.). Environ 30 % des habitants d'Abu Dis et d'Al Eizariya possèdent une carte de « résident permanent » de Jérusalem.

Figure 4.3 : Enclavement d'un quartier du village palestinien d'Abu Dis.



Source : Stop the Wall, 2008.

Vers le sud-ouest de Jérusalem, le mur intègre à l'ouest du tracé les colonies d'Har Homa et de Gilo. Finalement, la portion du mur qui est en construction – ou planifiée – à l'ouest de Bethléem permettra aux autorités israéliennes d'incorporer le bloc de colonies du Goush Etzion à la zone métropolitaine de Jérusalem. Cette portion, qui s'éloigne vers le sud de la Cisjordanie, exclut de son tracé les villages palestiniens d'Al Walaja et de Battir (*voir* n° 5, Figure 4.1, p.91). Cette cinquième enclave territoriale regroupe environ 19 818 habitants palestiniens⁴ (Ibid.).

Comme ailleurs en Cisjordanie, la structure du mur au pourtour de Jérusalem-Est est encore en construction et son parcours se modifie parfois sur ordre de la Cour suprême d'Israël⁵. Nous ignorons encore le résultat final des travaux, mais en fonction des dernières modifications du tracé, on constate que 78,5 km (47 %) des 168 km prévus sont achevés et 30,6 km (18,3 %) sont toujours en cours d'édification (B'Tselem, 2009a; OCHA, 2007). De ce tracé, seulement cinq kilomètres suivent celui de la ligne verte (OCHA, 2007). En outre, si nous observons les portions de la structure édifiées ou en cours de construction, le mur permet déjà aux autorités israéliennes d'annexer la zone métropolitaine de Jérusalem-Est et d'y inclure les colonies situées à l'extérieur des frontières municipales de 1967. Ce nouveau marquage territorial permet ainsi au gouvernement central de créer une métropole israélienne qui s'étend de Ramallah au nord, à la colonie de Mishor Adumim située à l'est, jusqu'à Bethléem au sud (*voir* Figure 4.1, p.91).

⁴ Comme le mur n'y est pas encore complété, nous n'avons trouvé aucune donnée nous permettant d'évaluer la superficie de la zone.

⁵ Selon le dernier rapport publié sur le site du ministère de la Défense israélienne, en date du 3 janvier 2007, 102 demandes déposées par des groupes de citoyens palestiniens, principalement dans le but de faire dévier le tracé du mur, ont été traitées par la Cour suprême israélienne (Consulté en ligne le 4 octobre 2009 : <http://www.seamzone.mod.gov.il/Pages/ENG/news.htm#news47>). Certaines d'entre elles sont, encore aujourd'hui, en cours d'instruction. Cependant, comme le soulignent Novosseloff et Neisse : « il est rare que la Cour suprême invalide le tracé initial du mur ou celui imposé par les faits, surtout lorsque des considérations "de sécurité" sont avancées par les autorités. Au total, les plaintes et les pétitions n'ont permis de réduire que de 17 % à 9 % la part de la Cisjordanie confisquée par le tracé du mur de séparation » (Novosseloff et Neisse, 2007 : 184).

Tableau 4.1 : Enclaves palestiniennes après la construction du mur à Jérusalem-Est.

	Superficie (après le mur) (dunums)	Habitants palestiniens (après le mur)	% « carte résident » à Jérusalem- Est	Commerces fermés/ouverts	Taux de chômage
<u>Enclave 1⁶</u> : Bir Nabala/ Al Judeira/ Al Jib/ Beit Hanina al Balad	18 280	17 000	18	0 / 360	
<u>Enclave 2 :</u> Ar Ram/ Dahiyat al Berred	2 700	50 000 (2005)	60	550 / x	50 %
<u>Enclave 3 :</u> Camp de réfugiés de Shuafat / Anata	1 342	47 200 (2006)	50	0 / x (Shuafat) 100 / x (Anata)	50 % (Anata)
<u>Enclave 4 :</u> Abu Dis (a) /Al Eizariya (b) / As Sawahira Ash Sharqiya (c)	107 754	71 190	30 (a et b)	274 / 952	(b) 50 % (c) 64 %
<u>Enclave 5⁷</u> : Al Walaja /Battir		19 818	0		
Total :		205 208			

Sources : Nasrallah, 2007; Owais, 2007.

4.2 La dimension politique : délimiter le tracé des futures frontières de Jérusalem

Souvent reprise dans le discours des dirigeants israéliens, la notion du « Grand Jérusalem » désigne la zone métropolitaine qui s'étend à l'extérieur des limites municipales israéliennes annexées en 1967. Dès lors, plusieurs blocs de colonies

⁶ Se référer à la figure 4.1 (p.94) pour la localisation de ces enclaves.

⁷ Comme le village palestinien d'Al-Walaja avait été coupé en deux parties par les frontières municipales israéliennes, nous n'avons trouvé aucune donnée sur la superficie des deux portions une fois réunies et exclues par le tracé du mur.

(Givat Ze'ev, Ma'ale Adoumim ou Goush Etzion) ont été construits pour assurer une présence démographique israélienne dans le but éventuel d'élargir le territoire de Jérusalem annexé à l'État d'Israël. Comme nous l'avons vu, la stratégie employée consiste à établir une présence juive israélienne et des faits accomplis en vue de s'approprier ce secteur advenant un règlement final avec les Palestiniens. Lors de la quatrième phase du processus d'israélisation de Jérusalem, bien que le gouvernement central réaffirme la souveraineté israélienne sur le territoire de Jérusalem-Est, l'édification du mur lui permet d'inclure les colonies de la zone métropolitaine à la municipalité israélienne de Jérusalem et de délimiter, du même coup, le tracé des futures frontières qui sépareraient l'État d'Israël et la Palestine, advenant un règlement du conflit israélo-palestinien.

Il est important de rappeler que les autorités israéliennes soutiennent toujours que le mur est un dispositif de sécurité temporaire. Elles insistent donc sur l'importance de ne pas comparer la structure érigée à la création d'une frontière étatique (B'Tselem et Bimkom, 2005). Cela dit, si les « limites » israéliennes aujourd'hui définies par la structure murale à Jérusalem-Est répondent à une question de sécurité, les habitants palestiniens sont, quant à eux, entourés de frontières et d'obstacles qui les empêchent de circuler librement dans le territoire cisjordanien. Comme le remarque Bulle, l'édification du mur à Jérusalem-Est crée

[...] un espace fermé délimitant une frontière étanche entre Israël et les territoires palestiniens, entre les limites de la Municipalité de Jérusalem (fixées par l'État hébreu où une partie des citoyens arabes sont admis) et son extérieur : une zone grise palestinienne où s'agrègent des individus au statut et au devenir incertains [...] Le mur matérialise une séparation sociale et juridique au-delà du strict objectif sécuritaire (Bulle, 2007 : 4).

En ce sens, le mur constitue à notre avis un acte d'appropriation politico-spatiale, donc d'affirmation du pouvoir dans sa forme la plus puissante, car il est construit et contrôlé de façon unilatérale. Cette stratégie politique permet au gouvernement central d'intervenir en rapport aux dimensions géographique, démographique et

économique de la ville et de modifier, une fois de plus, la réalité territoriale de la région.

De plus, à partir des années 2000, les autorités israéliennes ont affecté de nouvelles unités de l'armée, de la police ou de compagnies privées à la gestion des postes de contrôle fixes ou « volants ». Bien qu'ils soient présents sur un même territoire et qu'ils aient les mêmes tâches, ces différents intervenants n'imposent pas toujours les mêmes pratiques de contrôle auprès de la population palestinienne. Certains vont même jusqu'à imposer leur propre réglementation (Parizot, 2009). Par exemple, il est arrivé que des habitants palestiniens aient été autorisés de passage par une unité de l'armée, mais que quelques kilomètres plus loin, ils aient dû rebrousser chemin sur ordre d'un poste de contrôle « volant » opéré par une unité de police ou une autre patrouille militaire. Récemment, une compagnie privée a aussi imposé son propre quota sur les produits (nourriture et biens) que les travailleurs palestiniens ont le droit de transporter quotidiennement en Israël (Hass cité par Ibid.). Or, plutôt que d'être perçu comme un dysfonctionnement, ce système est aujourd'hui utilisé comme un moyen de contrôle de la population palestinienne où il est difficile de prévoir ses déplacements (Parizot, 2009).

Comme nous l'avons remarqué lors de notre séjour à Jérusalem et dans le reste de la Cisjordanie, le flou entourant le caractère changeant des restrictions de la mobilité est dû, en partie, aux politiques d'occupation des autorités israéliennes lesquelles ont « souvent été le produit de décisions tactiques non planifiées sur le long terme » (Ibid. : 8). Aussi, depuis l'imposition du mur et des postes de contrôle, les Palestiniens doivent mettre en œuvre divers moyens pour faciliter leur passage en Israël. Certains font affaire avec des colons israéliens qui les font traverser clandestinement par le territoire de leur colonie, d'autres ont fait appel à leurs employeurs israéliens afin qu'ils demandent des permis de travail au gouvernement central, d'autres tentent de se marier avec des femmes palestiniennes qui détiennent le

statut de « résidentes permanentes » à Jérusalem pour obtenir le leur par la suite, tandis que d'autres encore font appels à des trafiquants⁸ pour trouver un moyen quelconque d'aller à Jérusalem. Toutes ces situations entraînent forcément des coûts substantiels et de « nouvelles relations de clientélisme et de patronage » (Ibid. : 11). Quoi qu'il en soit, l'ensemble de ces activités n'est rendu possible qu'en fonction de la tolérance des contrôleurs. S'il semble difficile d'y mettre fin, les autorités israéliennes ont su une fois de plus s'y adapter en les infiltrant (Ibid.). Bien que ce régime s'applique sur l'ensemble des territoires palestiniens, il a un effet considérable sur les habitants palestiniens qui se rendent travailler quotidiennement à Jérusalem. Sur un territoire aujourd'hui démarqué par le mur, l'instrumentalisation des réseaux de passeurs est « une partie intégrante du système de contrôle des mouvements des Palestiniens de Cisjordanie » (Ibid. : 12).

4.2.1 Différenciations du projet politique israélien à Jérusalem-Est

Au même titre que la différenciation entre le projet politique israélien à l'égard de Jérusalem et celui déployé dans le reste des territoires palestiniens depuis 1967, il existe deux différences notables entre la partie du mur construite à Jérusalem-Est et celle édifiée dans le reste de la Cisjordanie (Ir Amim, 2007). Comme nous l'avons déjà mentionné, les autorités israéliennes utilisent une terminologie spécifique pour décrire l'ensemble de la construction : « barrière de sécurité », « barrière de séparation », etc. Cependant, à Jérusalem-Est, le gouvernement central désigne le mur comme « l'enveloppe de Jérusalem ». Utiliser le terme « enveloppe », au lieu de celui de « barrière », évite toute connotation qui réfère à la séparation, à l'isolement de Jérusalem-Est et, entre autres, à l'annexion de fait de la zone métropolitaine au territoire israélien.

⁸ Réseaux professionnels de passeurs : transporteurs véhiculés ou non, trafiquants de permis, fabricants de faux papiers palestiniens et israéliens (Parizot, 2009).

La deuxième différence s'observe entre le tracé qui sillonne la Cisjordanie et celui entourant Jérusalem-Est. En Cisjordanie, la clôture sert à séparer les habitants palestiniens des habitants israéliens. À Jérusalem-Est, même si certains tronçons séparent les Israéliens des Palestiniens, l'ensemble de la structure sert davantage à séparer les Palestiniens de Jérusalem-Est des Palestiniens des villages de la Cisjordanie exclus par le mur (Nasrallah, 2007). De plus, comme le souligne B'Tselem, cette situation est paradoxale dans le sens où :

Leaving 220 000 Palestinians Jerusalemites on the Israeli side of the Barrier, it is hardly consistent with the State's own security logic: does the State of Israel consider Palestinians living on one side of the street dangerous, but not those on the other side (B'Tselem, 2006 : 13) ?

À plusieurs reprises, l'État israélien a été contraint de s'expliquer sur les raisons du tracé choisi. À titre d'exemple, à la suite d'une pétition déposée à la cour de justice par l'Association israélienne des droits civils (ACRI) contre le tracé du mur d'A-Ram (situé au nord-est de Jérusalem), les autorités israéliennes ont justifié le tracé en soulignant que les facteurs qui guident leur choix ne sont pas seulement déterminés en fonction de la sécurité des habitants israéliens de Jérusalem. Comme il est souligné dans un rapport publié par B'Tselem et Bimkom : « [...] *Israel admitted that, regarding the Jerusalem Envelope, the route was not based solely on security considerations, but also, in the words of the State Attorney's Office, in a way that "considers Israel's political interests"* » (B'Tselem et Bimkom, 2005 : 49). De plus, l'ancien ministre israélien de la Sécurité, Shaoul Mofaz, a admis que certaines portions du mur à Jérusalem-Est, comme celle d'A-Ram, suivent les frontières municipales israéliennes (Ir Amim, 2007). Confirmant ainsi que le mur ne sert pas seulement de « dispositif de sécurité » pour contrer l'entrée d'indésirables en sol israélien, ces déclarations se réfèrent toutefois aux frontières de la ville occupée illégalement au lendemain de la Guerre des Six Jours de 1967. Ainsi, en fonction de la représentation des autorités israéliennes, la limite municipale israélienne, et non la ligne verte, peut servir de référence pour déterminer le tracé du mur.

Nous remarquons ici la relation entre la dimension politique et idéologique. Comme le souligne Foucher (2007a), la frontière municipale israélienne est ici perçue comme le point d'entrée d'un territoire national sacralisé en la circonstance et dotée d'une valeur symbolique et politique essentielle. À cet égard, rappelons qu'encore aujourd'hui, l'annexion de Jérusalem-Est et la construction du mur sont illégales en vertu du droit international.

4.3 La dimension idéologique : « l'enveloppe de Jérusalem » comme empreinte identitaire de l'espace israélien

En appliquant la politique de séparation, les autorités israéliennes espèrent couper Jérusalem-Est de son hinterland et l'intégrer définitivement à l'État d'Israël (B'Tselem, 2006; Khamaisi, 2008). Pour ce faire, le gouvernement central intervient aussi en rapport à la dimension idéologique. En effet, le mur est aussi utilisé pour délimiter les contours de l'espace national israélien.

Au cours de la quatrième phase du processus d'israélisation de Jérusalem, les autorités israéliennes emploient un discours qui met l'accent sur le référent idéologique actuel de la sécurité. Le gouvernement central tente ainsi de légitimer ses interventions sur le terrain et, du même coup, il prouve à la société israélienne qu'il agit concrètement pour lutter contre le terrorisme en sol israélien. Comme le souligne Hartleyb :

La « guerre contre le terrorisme » autorise certaines dérives au nom de la sacro-sainte défense des valeurs démocratiques : convocation du référent religieux pour légitimer la transgression des droits de la personne, judaïsation de la Galilée, bouclage et enclavement des territoires cisjordanien, politique d'aménagement du territoire au seul bénéfice des ressortissants juifs israéliens (voies de contournement autour des villes et villages palestiniens), privation de toute souveraineté territoriale des institutions nationales palestiniennes, indulgence à l'égard des colons juifs coupables de comportements entravant la libre circulation des personnes et des biens, politique migratoire et d'implantations de colonies faites en dépit du bon sens, discriminations ethniques, politiques, sociales, économiques et culturelles, désinformation,

démolition des maisons d'habitation, destruction des terres agricoles, violation des libertés de la presse, édification d'un mur supposé protéger la population israélienne de la déraison terroriste (Hartleyb, 2004 : 5).

Toutefois, comme l'explique Warschawski (2008b), le mur semble plutôt avoir été construit pour faire disparaître le Palestinien de la conscience israélienne. L'auteur analyse le mur sous l'angle d'une philosophie de l'enfermement où la normalité de l'existence israélienne se définit aujourd'hui par la barrière (Warschawski cité par Delacroix et Étienne, 2006). Pour le sociologue israélien Ouri Ram, « le mur est la manifestation physique de la fermeture sur soi, de l'indifférence dans laquelle les Israéliens tiennent leurs voisins » (cité par Cypel, 2006 : 423). Le mur fait aujourd'hui disparaître tout contact – même visuel – avec les voisins palestiniens.

4.3.1 La peur de « l'autre »

Analysé en fonction de l'effet distance-proximité créé par la structure frontalière, Joxe souligne que le mur « est devenu une cause autonome de refus de la solution négociée, fondée sur une terreur de proximité soigneusement entretenue par les tracés israéliens » (Joxe, 2005 : 41). Le sentiment de peur sert ici de bras de levier à la stratégie israélienne, axée sur la sécurisation spatiale, sur un espace où l'échelle des distances rend facile l'entretien de la menace existentielle (Ibid.). Tel que le spécifient Rouhana et Sultany :

Cette menace existentielle est qualitativement différente des peurs associées aux « attaques terroristes ». Elle crée un sentiment d'incertitude quant à la continuité de l'existence nationale et physique du pays et renvoie directement à l'histoire tragique des juifs en Europe au cours des siècles, et plus particulièrement à l'Holocauste (Rouhana et Sultany, 2004 :10).

Il est important de rappeler que les autorités israéliennes ont instrumentalisé le sommet de Camp David en se lançant dans une campagne de désinformation qui visait à rendre les Palestiniens responsables de son échec (Shlaim, 2007; Cypel, 2006;

Charif, 2005). Ce discours soutenu par la droite israélienne a aussi trouvé « un large écho dans les rangs de la gauche et du mouvement de paix israélien » (Charif, 2005 : 9), au point de renforcer le sentiment de menace existentielle (Warschawski, 2008a). En faisant croire que le conflit avec les Palestiniens pouvait être insoluble, « on se préoccupe inévitablement de trouver la meilleure façon de [les] dominer » (Ibid.).

Le mur a ainsi pour effet de nier l'existence de « l'autre » : l'habitant palestinien arabe (Cypel, 2006). La mise à distance souhaitée par l'édification du mur caractérise la stratégie politico-identitaire des autorités israéliennes durant la quatrième phase du processus d'israélisation. La structure murale permet de définir le « je » et le « nous », tout en excluant « l'autre ». Pour Bowman (2001), les communautés, comme les individus, dessinent les frontières de leur territoire non seulement pour y délimiter l'espace de leur souveraineté et de leur présence, mais aussi, et d'autant plus, pour exclure l'influence de ce qui est perçu comme dangereux au maintien de leur présence sur ce même territoire. Comme l'auteur le suggère :

an entity's perception of what Laclau and Mouffe call an 'antagonism' – a presence which is believed radically to threaten the persistence of that quiddity which marks the being of an entity – may precisely provide the spur that drives an entity to mark out the boundaries of its identity and to 'defend' them with violence – a violence often manifested aggressively (pre-emptively) (Ibid.: 35).

Il faut noter que depuis l'échec des pourparlers de paix et le début de la deuxième *Intifada*, l'opinion publique en Israël se caractérise par une intolérance croissante envers les habitants palestiniens. À titre d'exemple, une étude⁹ coordonnée par Nimer Sultany, du Centre arabe de recherche sociale appliquée (Mada) d'Haïfa, met en lumière la façon dont les habitants israéliens perçoivent les citoyens arabes d'Israël. Le tableau 4.2 indique qu'en 2001 (p.104), près des deux tiers des personnes sondées considéraient leurs concitoyens arabes comme une menace pour la sécurité, et ils étaient plus de 70% en 2002.

⁹ Premier rapport annuel de surveillance politique du Mada , 2000-2002: *Citizens without citizenship*.

Tableau 4.2 : Pourcentages de Juifs israéliens considérant que les citoyens arabes sont un danger pour la sécurité de l'État.

%	Date du sondage	Sondeurs
64	Octobre 2001	Pedhazur et Canetti
63	Novembre 2001	Hasisi et Pedhazur
61	Février 2002	Centre Jaffee
72	Août 2002	Maariv

Source : Rouhana et Sultany, 2004.

Par ailleurs, l'étude du Mada révèle un soutien croissant aux déclarations réclamant l'expulsion des citoyens arabes du territoire d'Israël. En effet, en février 2002, « un tiers de la population juive était d'accord pour leur transfert, et deux tiers soutenaient l'idée qu'il fallait les pousser à émigrer d'Israël » (Ibid. : 15). Ce sondage d'opinion montre aussi « que la plupart des Juifs israéliens pensent que l'usage de la force contre les Palestiniens dans les territoires occupés est acceptable » (Ibid. : 17).

Pour les Juifs israéliens, la construction du mur permet donc d'assoupir la peur face à « l'étranger » arabe et il marque, du même coup, les contours de l'espace israélien. Les frontières municipales israéliennes, définies unilatéralement au lendemain de la Guerre des Six Jours en 1967, deviennent aujourd'hui des limites qui ne « définissent plus l'identité des gens qui y résident » (Novosseloff et Neisse, 2007 : 188). Elles sont remplacées par le mur qui sert aujourd'hui d'empreinte identitaire de l'espace israélien à Jérusalem-Est. Comme le gouvernement central n'a toujours pas intégré la zone métropolitaine juridiquement et administrativement au sein de l'État d'Israël, bien que les colonies que le mur annexe le soient, Jérusalem israélien devient un territoire délimité de façon concrète et significative par le mur. Les représentations du gouvernement central favorisent ainsi des pratiques qui se veulent structurantes à défaut d'être légales – en fonction du droit international – sur un territoire que l'on s'approprie et construit à son image (Arbaret-Schulz et *als*, 2004).

4.4 La dimension géographique : corrélation entre le tracé du mur, les colonies israéliennes et le réseau routier

En fonction du tracé choisi par les autorités israéliennes, l'édification du mur permet de consolider et d'intensifier la colonisation à Jérusalem-Est. Il permet d'annexer toujours plus de terres palestiniennes qui sont appropriées soit pour la construction du mur ou pour l'expansion des colonies. Comme nous l'avons mentionné, la nouvelle délimitation favorise l'expansion des blocs de colonies de Givat Ze'ev, de Ma'ale Adoumim et du Goush Etzion, toutes situées à l'extérieur des limites municipales israéliennes annexées en 1967 (ARIJ, 2006; Ir Amim, 2007).

« means of inflicting more facts on the ground that will make Jewish existence in occupied East Jerusalem irrefutable fact [...] It is also clear that Israel is focused to increase housing units in settlement located within the Israeli defined borders of Greater Jerusalem as in settlement located west of the segregation wall » (ARIJ, 2006 : 19).

Une étude conjointe menée par les ONG B'Tselem et Bimkom (2005) met en lumière la connexion entre le tracé du mur et les plans d'expansion des colonies israéliennes. En analysant douze études de cas, ces organisations mettent en évidence le fait que les plans d'expansion des colonies (*Outline plans*) ont servi de référence pour délimiter le tracé qu'allait emprunter la frontière murale. Par exemple, l'un de ces cas concerne la colonie de Givat Ze'ev située dans « l'enveloppe de Jérusalem ». En réponse à une pétition déposée par les habitants du village palestinien de Beit Sourik coupés de leurs champs par la structure murale, les autorités israéliennes ont argué que le tracé permet de protéger une nouvelle colonie en construction, celle de Agan Ha'ayalot, du bloc de colonies de Givat Ze'ev. Comme il est souligné dans le rapport : *« The state contends there is nothing to be wrong in this for "the military commander is empowered to consider, in determining the fence's route, also the existence of valid outline plans for the expansion of an Israeli community" » (Ibid. : 14).* Dans ce cas, la Cour suprême a, pour la première fois, déposé un verdict déclarant illégale cette portion du mur au regard de la loi israélienne. Sans minimiser

l'importance de cette décision, les rédacteurs du rapport d'étude portent une attention particulière sur le fait suivant :

The process for the establishment of Agan Ha'ayalot ended a long time before the planning of the barrier began, and when the barrier in this area was approved, in October 2003, much progress had already been made on some of the construction work, and marketing of the neighbourhood had begun (Ibid.).

Un autre exemple mis en lumière dans le rapport de B'Tselem et Bimkom (2005) concerne la colonie de Neve Ya'akov qui est aussi située dans la municipalité israélienne annexée en 1967, plus précisément au nord de la colonie de Pisgat Ze'ev. Comme nous le constatons sur la figure 4.4 de la page suivante, ce cas est unique dans la mesure où le mur permet d'inclure le plan d'expansion 240/3 qui était, au départ, prévu pour le développement de la colonie de Geva Binyamin. Cette colonie est située à l'extérieur des frontières municipales israéliennes (se référer à la figure 4.1 (p.91) pour avoir une vue d'ensemble). Comme il est souligné dans le rapport :

Although the plan site is part of the Geva Binyamin settlement, the attempt to represent the plan as a new community of Geva Binyamin is misleading. In fact the planned neighbourhood will expand Neve Ya'akov and include an area outside Jerusalem's borders. The new community will be located adjacent to Neve Ya'akov and the only planned access road will join it to Neve Ya'akov and not to Geva Binyamin (Ibid.: 48).

Sur cette zone qui couvre 1800 dunums, les autorités israéliennes prévoient construire 1200 logements (Ibid.). Tout comme le plan d'expansion de la colonie de Givat Ze'ev, « *its path was based in accord with the Supreme Court ruling that required a route that had "proportionate" balance between security and the inhabitants' needs* » (Nasrallah, 2007: 17).

Figure 4.4 : Plan d'expansion 240/3¹⁰.



Source: B'Tselem et Bimkom, 2005.

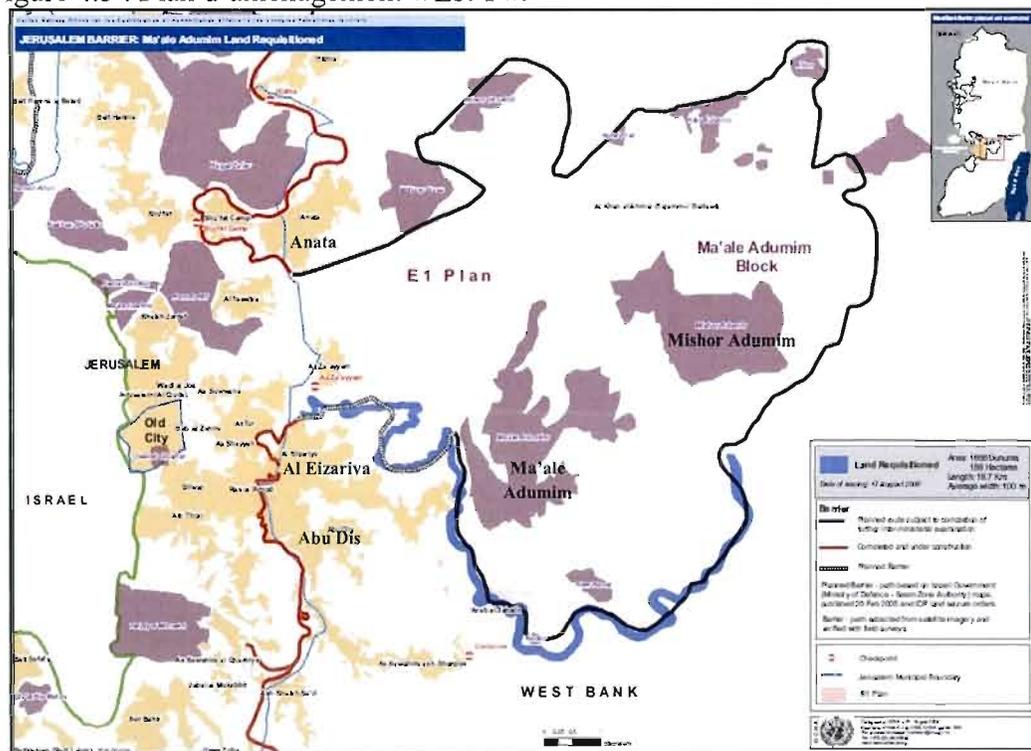
4.4.1 La colonie israélienne de Ma'ale Adoumim : entre contiguïté territoriale israélienne et discontinuité territoriale palestinienne

Outre le rapport de B'Tselem et Bimkom (2005), plusieurs autres études de cas mettent aujourd'hui en évidence la corrélation entre la construction du mur et l'expansion des colonies à Jérusalem-Est. L'exemple de la colonie de Ma'ale Adoumim est, à notre avis, révélatrice de la stratégie d'appropriation déployée par le gouvernement central dans la zone métropolitaine de Jérusalem-Est.

¹⁰ Les deux lignes rouges représentent le tracé du mur de séparation (voir Figure 4.1, p.94).

Avec une population d'environ 33 000 habitants, Ma'ale Adoumim est aujourd'hui la plus grande colonie israélienne située dans les territoires palestiniens (PASSIA, 2009). Elle a été la première colonie de Cisjordanie à recevoir le titre de municipalité israélienne (Latendresse, 1999). Depuis le début de sa construction en 1975, la majorité des gouvernements israéliens ont favorisé la création d'une continuité territoriale entre la colonie et Jérusalem-Est. Situé à six kilomètres à l'est de la Vieille Ville, le projet de construction d'une colonie « tampon » a finalement été développé en 1994 par le gouvernement travailliste de Rabin. En tant que telle, dans la zone planifiée pour le développement du bloc de colonies de Ma'ale Adoumim, la direction du ministère israélien de l'Habitation a élaboré le plan « E1 »¹¹. Ce plan met en lumière le projet de développement d'un nouvel espace d'habitation sur les collines situées entre Jérusalem-Est et la colonie de Ma'ale Adoumim.

Figure 4.5 : Plan d'aménagement « Est 1 ».



Source : OCHA, 2005.

¹¹ E1 : Est 1 ou *East 1*

La zone « E1 », qui couvre une superficie de 12 000 dunums, se situe aussi à la périphérie des villages palestiniens d'Anata, d'Az Za'ayem, d'Al Eizariya et d'Abu Dis (PASSIA, 2009). La superficie des terres réquisitionnées à ces villages pour le projet de développement israélien est évaluée à 12 443 dunums (Owais, 2007 : 99). Réduisant ainsi le potentiel de développement des villages palestiniens, le plan d'aménagement israélien inclut, quant à lui, la construction de 3 500 appartements pouvant accueillir 15 000 nouveaux colons, une zone de développement économique couvrant une superficie de plus d'un million de mètres carrés, un centre commercial, des hôtels, des campus universitaires, un cimetière, un site de décontamination des déchets, un parc qui couvrirait environ 75 % de l'ensemble de la surface du plan ainsi que le nouveau quartier général de la police israélienne affectée au territoire cisjordanien (ARIJ, 2006; Backmann, 2009).

Débutés en 2004 sous le gouvernement Sharon, les travaux de construction de la zone « E1 » ont rapidement été suspendus en raison d'importantes pressions internationales. Outre le fait que les autorités israéliennes avaient entrepris les travaux sans avoir de permis de construction en main, les critiques provenant de l'Union européenne et du gouvernement américain visaient le manque de volonté des autorités israéliennes à promouvoir un climat favorisant le règlement du conflit. Or, en 2005, pour contrer l'ensemble des objections à l'échelle internationale, la zone du plan « E1 » a été intégrée aux limites municipales de la colonie de Ma'ale Adoumim. Confirmant *de facto* que la zone « E1 » relève dorénavant de l'autorité de la colonie de Ma'ale Adoumim, cette intégration donne l'impression que le plan « E1 » et le développement de la colonie sont de même nature. Toutefois, comme le donne à voir la figure 4.5 (p.108) :

The area of E1 should be seen for what it really is – a separate settlement – which, if built, will have long-term repercussions on the political process between Israel and the future Palestinian state. It seems that this insistence on building up E1 is intended to unilaterally pre-determine the future borders in the Jerusalem region, by creating "facts on the ground" (Ir Amim, 2007).

Malgré les diverses pressions internationales, les autorités israéliennes ont continué le projet de construction du quartier général de la police en insistant sur la mobilité de cette institution qui pourrait être déplacée par la suite. Pour les représentants d'Ir Amim (2007) et de PASSIA (2009), l'infrastructure massive aujourd'hui construite sur la zone « E1 » s'inscrit dans la stratégie israélienne qui consistera, par la suite, à réclamer cette zone pour le développement de nouvelles habitations juives.

Ajouté à la zone « E1 », le ministre de l'Intérieur, Eli Yishai, a approuvé le 3 mai 2009 une recommandation qui vise à étendre les limites municipales de Ma'ale Adoumim vers le sud de la colonie. Cet agrandissement de 12 000 dunums comprend les projets de construction de 6000 appartements (PASSIA 2009). Une fois réalisée, cette expansion permettra aux autorités israéliennes d'annexer la colonie de Kedar. Cette colonie est déjà située au sud du territoire et réunit 800 appartements. Pour le moment, le mur n'est pas construit dans ce secteur. Cependant, si le projet de développement se concrétise entre les deux colonies, la colonie de Kedar sera dorénavant liée à Ma'ale Adoumim et se retrouvera aussi à l'intérieur du tracé.

La zone « E1 » permet aujourd'hui aux autorités israéliennes de concrétiser la continuité territoriale entre le bloc de colonies de Ma'ale Adoumim et Jérusalem-Est. Avec le plan de construction du mur, cette zone coupe les routes palestiniennes entre le nord et le sud de la Cisjordanie et empêche la continuité territoriale palestinienne entre Bethléem et Jérusalem-Est, ainsi qu'entre Jérusalem-Est et Ramallah. En effet, comme le constate le géographe Khalil Toufakji : « Si ce projet est mené à son terme, les deux moitiés de la partie palestinienne de Jérusalem seront séparées, leur potentiel de croissance sera réduit à néant, et la viabilité du futur État palestinien gravement menacée » (cité par Backmann, 2009 : 195).

En somme, si les autorités israéliennes finalisent la construction du mur selon les dernières modifications apportées au tracé en février 2005, cette nouvelle mesure leur permettra d'annexer 164 000 dunums de terres palestiniennes situées à l'extérieur des limites municipales israéliennes. Avec ce nouveau rattachement et la superficie de la partie est de la ville annexée au lendemain de la Guerre des Six Jours en 1967, l'État israélien occupera dorénavant une superficie qui couvre 234 000 dunums à Jérusalem-Est¹². Il convient de rappeler par ailleurs que depuis l'annexion de Jérusalem-Est en 1967, la manipulation du langage a été l'une des règles de base utilisée par les autorités israéliennes dans leur politique de colonisation en territoires palestiniens (B'Tselem, 2005; Dugard, 2003). Les justificatifs invoqués par les autorités israéliennes, quant à la temporalité de la structure murale, en sont aujourd'hui un autre exemple concret. En effet, la réticence du gouvernement central d'admettre que les plans d'expansion des colonies ont servi de références aux choix du tracé contredit le discours sécuritaire qu'il emploie.

Mises en œuvre en rapport à la dimension géographique du territoire, ces mesures s'inscrivent en continuité à la stratégie israélienne d'appropriation de la zone métropolitaine de Jérusalem-Est. Nous remarquons ainsi la cohérence entre les représentations israéliennes du territoire à conserver et les pratiques territoriales qui favorisent l'appropriation de la zone métropolitaine à Jérusalem-Est. Si les autorités israéliennes prétendent que la structure murale est temporaire, ce qui est le premier élément de l'argument sécuritaire, l'expansion d'une colonie et la politique de faits accomplis qui en découle ne sont pas, quant à eux, des éléments temporaires. Inclure des zones de développement des colonies à l'ouest du mur permet au gouvernement central de les isoler des quartiers et/ou des villages palestiniens (B'Tselem et Bimkom, 2005 : 16-17). De plus, si ces mesures permettent de renforcer la balance

¹² En fonction de la répartition suivante : 31 % le territoire de Jérusalem-Est, 13 % le bloc de colonies de Givat Ze'ev, 26 % le bloc de colonies de Ma'ale Adoumim et 30 % le bloc de colonies du Goush Etzion.

démographique juive, elles ont aussi un impact considérable sur le développement économique de la partie palestinienne de la ville.

4.4.2 Le réseautage des colonies israéliennes du « Grand Jérusalem »

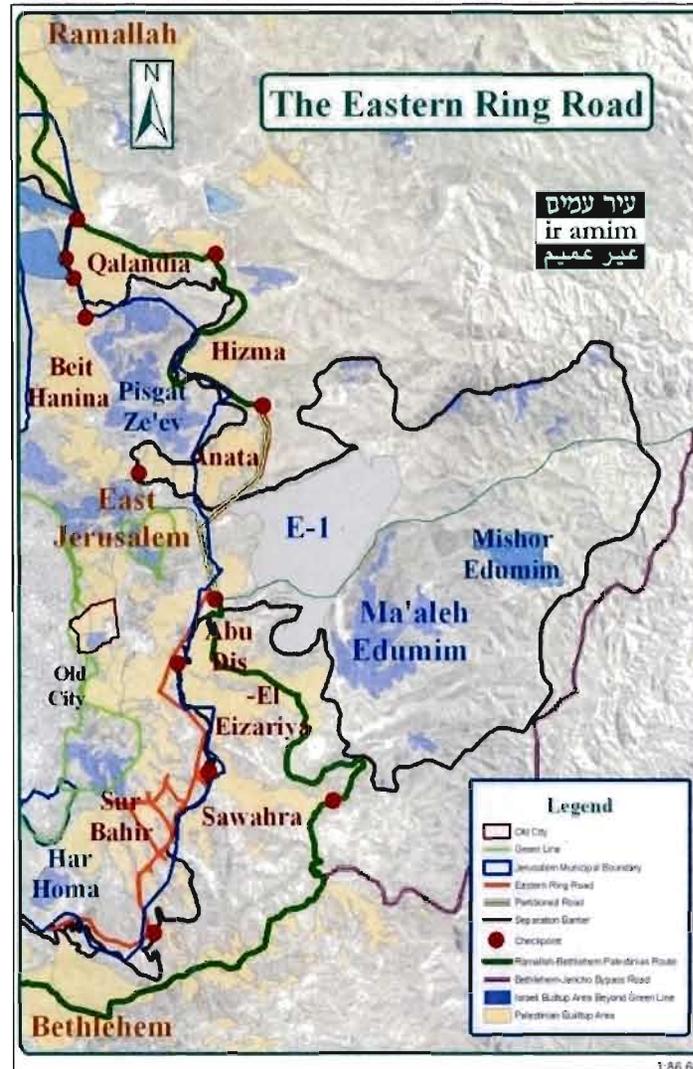
Parallèlement aux travaux entrepris pour la création de colonies « tampons » entre les quartiers palestiniens, un quadrillage de Jérusalem-Est et de la zone métropolitaine s'effectue par la construction de routes à usage exclusif pour les Israéliens¹³. Avec le mur, ce maillage territorial disloque l'espace palestinien.

a) « *The Eastern Ring Road* »

Le développement d'un anneau autoroutier est utilisé dans plusieurs schémas d'aménagement urbain afin de faciliter la circulation routière au pourtour des grandes métropoles. Le schéma adopté par la municipalité israélienne de Jérusalem en 2008 (nous y reviendrons dans une section ultérieure) n'échappe pas à cette tendance et intègre aujourd'hui la portion est de la « route de l'anneau » (*voir* tracé rouge, Figure 4.6, p.113). L'ensemble du projet comprend deux sections principales : une portion de route à l'est et une à l'ouest du territoire de Jérusalem. Ces deux sections sont liées par trois extensions : la route du train au sud, la route 9 au centre et la route 20 au nord (PASSIA, 2009). Développé par les autorités israéliennes depuis les années 1990, ce projet national autorise la construction d'une artère routière, qui traverse du nord au sud le territoire de Jérusalem-Est, dans le but de rejoindre à l'ouest la portion de route déjà construite (route 4).

¹³ Il est important de mentionner que pour circuler à Jérusalem, les Israéliens et les « résidents permanents » ont des voitures immatriculées avec des plaques de couleur jaune. Les voitures palestiniennes de Cisjordanie et de la bande de Gaza, qui n'ont pas le droit d'entrée en Israël et à Jérusalem, sont munies d'une plaque d'immatriculation de couleur verte.

Figure 4.6 : Section « est » de la route de l'anneau et route de contournement.



Source : Ir Amim, 2007.

Si nous juxtaposons la section est de la « route de l'anneau » et le tracé du mur, nous constatons qu'une majeure partie de la route suit la structure murale actuellement construite. Ainsi, en raison de l'édification du mur, la route facilitera le déplacement des Israéliens entre les colonies situées à Jérusalem-Est et elle simplifiera l'entrée à Jérusalem-Ouest par le nord et le sud du territoire de la ville. Par ailleurs, les embranchements construits entre les colonies et cette artère routière divisent et isolent les quartiers arabes de Jérusalem-Est les uns des autres. Par

exemple, la route 20, construite en 2008 au nord de Jérusalem, coupe le village palestinien de Beit Hanina pour rejoindre les colonies de Pisgat Ze'ev et de Hizma. Avec la construction du mur autour de l'aéroport de Qalandia, cette portion de route a été modifiée de son plan original. En effet, au lieu d'utiliser la route 45 qui était déjà construite pour circuler entre les colonies situées à l'est et à l'ouest de l'aéroport, le gouvernement central a décidé de construire la nouvelle route 20. De plus, comme nous l'avons mentionné, les autorités israéliennes construisent une route de contournement (*bypass*) autour des villages palestiniens d'Anata et d'Az-Zaim. Cette nouvelle portion de route facilite le déplacement des colons de Giv'on et de Binyamin et connecte les colonies du nord de Jérusalem au bloc de colonies de Ma'ale Adoumim. Et encore, sur la portion sud de la « route de l'anneau », en raison des projets d'expansion de la colonie d'Har Homa¹⁴, la municipalité israélienne de Jérusalem a construit un nouvel embranchement qui relie la colonie à la route 60.

Toutes les sections de la « route de l'anneau » sont aujourd'hui complétées, sauf la portion est qui traverse les quartiers palestiniens d'Az-Zaim, At-Tor, Ras al-Amud, Al Eizariya, Abu Dis, As Sawahira, Al-Gharbiya, Al-Qunbar, Sheikh Sa'ad et Sur Bahir. Comme cette section d'environ vingt kilomètres traverse des quartiers densément peuplés, elle nécessite la construction de trois tunnels et de quatre ponts. Ajoutée aux trente mètres planifiés pour la largeur de la route, une autre section est dédiée à l'aménagement paysager le long de l'axe routier (HRC, 2009). Enfin, si elle est construite, cette section de la « route de l'anneau » entraînera la démolition de plusieurs maisons palestiniennes sur une largeur de 100 à 150 mètres du tracé planifié, ainsi que la confiscation de 1 237 dunums de terres palestiniennes (Ibid.).

En somme, la portion est de la « route de l'anneau » assure à l'État israélien le contrôle sur les principales jonctions routières qui connectent le nord et le sud de la

¹⁴ Agrandissement de 28 % (1 410 dunums) selon le Plan d'aménagement urbain adopté par la municipalité israélienne de Jérusalem en 2008 (PASSIA, 2009).

Cisjordanie. Elle permet aux colons israéliens qui habitent la zone métropolitaine de Jérusalem-Est d'avoir accès plus facilement à Jérusalem-Ouest. En rapport aux dimensions géographique, démographique et économique du projet politique israélien sur le territoire de Jérusalem-Est, cette autoroute renforce l'accessibilité des colonies situées aux périphéries de la ville. Elle permet ainsi de consolider et de développer les colonies dans la zone métropolitaine de Jérusalem-Est alors que les quartiers arabes sont aujourd'hui encore plus isolés et disloqués les uns des autres (HRC, 2009).

De plus, le gouvernement central planifie une extension routière pour les habitants palestiniens restés à l'extérieur du mur. En effet, le 24 septembre 2007, le commandant militaire israélien a déposé une lettre d'expropriation d'autres terres palestiniennes situées au sud de Ma'ale Adoumim. Selon la carte remise en annexe de la demande d'expropriation, une fois le mur édifié au pourtour de Ma'ale Adoumim, les autorités israéliennes prévoient construire une autre route qui vise à faciliter le déplacement des habitants palestiniens entre Bethléem et Ramallah (*voir* tracé mauve, Figure 4.6, p.113). Cette route serait un nouvel embranchement de la route de Wadi Nar, qui dessert déjà les villages au sud de Jérusalem-Est et ceux restés à l'est du mur (Abu Dis, etc.). Le tracé suit ainsi « l'enveloppe » du bloc de colonies de Ma'ale Adoumim et rejoint la route numéro 1, à l'extérieur du mur planifié. L'embranchement vers le nord n'apparaît pas sur la figure présentée (*voir* Figure 4.6, p.113), mais comme le souligne Shawan Jabarin de l'organisation palestinienne Al-Haq : « *The recent confiscations cannot therefore be viewed in isolation, but must be seen as forming an integral part of both the Wall's associated infrastructure and Israel's territorial ambitions around occupied East Jerusalem* » (Jabarin, 2007 : 1). À cet égard, il convient de mentionner que depuis la mise en œuvre de la politique de séparation à Jérusalem-Est, la route majoritairement utilisée par les habitants arabes palestiniens – pour se déplacer du nord au sud de la ville – traverse le secteur de développement « E1 ». Ainsi, avec cette nouvelle zone de construction israélienne, la

route de contournement prévue pour le déplacement des habitants palestiniens, restés à l'est du mur, appuie l'hypothèse d'une fermeture complète des frontières de la ville pour les Palestiniens qui ne possèdent pas de permis d'entrée à Jérusalem.

b) La construction d'un tramway au cœur de la ville

En plus des axes routiers, le gouvernement central a approuvé en 1999 la construction d'un tramway reliant les colonies de la zone métropolitaine de Jérusalem-Est à la ville-centre. L'accord signé en juillet 2005, entre le gouvernement central et un consortium privé¹⁵, autorise la construction de ce projet évalué à 364 millions de dollars canadiens (PASSIA, 2009). S'il permet de renforcer l'accessibilité des colonies, ce tramway représente, pour les promoteurs du projet, un moyen efficace pour diminuer la congestion automobile dans la ville. Ces promoteurs soutiennent que l'utilisation du transport en commun aurait chuté de 76 % en 1980 à 40 % aujourd'hui (Rekacewicz et Vidal, 2007a).

Cependant, autant à l'échelle locale qu'à l'échelle internationale, le projet soulève des objections. À l'échelle de la ville, les critiques affirment que le projet nécessite la confiscation d'autres terres palestiniennes, que le tracé empiète sur la route 60 (artère principale des habitants palestiniens à Jérusalem pour voyager du nord au sud de la Cisjordanie), que le coût d'utilisation est deux fois plus élevé que celui des minibus palestiniens, et que l'ensemble du système nécessite une logistique de plus pour assurer la sécurité des usagers (Ibid.). Comme le questionnent Rekacewicz et Vidal :

Si le tramway constitue la bonne réponse aux besoins des populations de Jérusalem, pourquoi le gouvernement israélien n'a-t-il pas engagé des

¹⁵ Le consortium « *citypass* » est composé de deux compagnies françaises (Alstom et Veolia) et deux compagnies israéliennes (Ashtrom Construction et Pollar Investment). Le contrat accorde au consortium la gestion du tramway pour les trente premières années. Elle sera ensuite remise aux mains du pouvoir public.

négociations à ce sujet avec l'Autorité palestinienne? Faute de l'avoir tenté, il peut être soupçonné de s'en servir pour renforcer, sur le terrain et internationalement, sa politique d'occupation, de colonisation et d'annexion (Ibid. : p. 18).

Les travaux débutés en avril 2006 permettent aujourd'hui d'opérer deux des huit lignes planifiées. Par contre, les problèmes financiers affectant le projet et le retrait de la compagnie française Veolia¹⁶ ont contraint le maire de Jérusalem, Nir Barkat, à annuler le projet et à le remplacer par un système de transport rapide en autobus (PASSIA, 2009). Par ailleurs, avec la construction du mur, la plupart des clients palestiniens potentiels (Ras Khamis, camp de réfugiés de Shu'fat, Anata) ne peuvent pas utiliser ce nouveau transport routier, faute de se retrouver du mauvais côté du mur. Ainsi, en rapport à la stratégie israélienne d'appropriation de Jérusalem-Est, cette mesure s'ajoute au maillage routier et facilite le déplacement des colons israéliens vers la ville-centre. En outre, elle renforce l'accessibilité et le développement des colonies aux périphéries de la ville par un accès plus rapide aux lieux de travail et aux divers services publics.

En résumé, la construction du mur finalise la stratégie d'appropriation de Jérusalem-Est et de l'ensemble de la zone métropolitaine. Cette mesure est combinée à l'expansion des colonies et au développement du réseau routier – exclusif à la circulation des habitants juifs – que le mur incorpore physiquement à l'État d'Israël. Déployée au cours des années 1970, la métropolisation de la municipalité israélienne de Jérusalem se concrétise par l'édification du mur. Si cette stratégie avait jusqu'alors fonctionné par l'expansion progressive des colonies au nord, au sud et à l'est de la

¹⁶ Les deux compagnies françaises impliquées font face à de nombreux boycotts. Par exemple, en mars 2009, une compagnie d'Angleterre n'a pas voulu recevoir la candidature de la compagnie Veolia dans l'un de ses projets. En avril, la même compagnie a aussi perdu un contrat à Bordeaux et un autre en Irlande. En juin 2009, *l'Association France Solidarité Palestine* entamait des poursuites en justice à la Cour de Nanterre contre les deux compagnies françaises. Suite à ces initiatives de boycottage et de poursuites, Veolia s'est retiré du projet en juin 2009 (PASSIA, 2009).

ville, le mur trace aujourd'hui les limites du territoire que l'État d'Israël veut conserver de manière définitive. Menant au transfert d'autres habitants arabes palestiniens à l'extérieur des frontières municipales israéliennes, mais aussi à l'extérieur du tracé du mur, l'expansion des colonies reflète aussi la politique démographique israélienne qui favorise le maintien d'une majorité juive sur l'ensemble de la ville annexée.

4.5 La dimension démographique : le choix du tracé du mur selon le principe d'inclusion/exclusion démographique

Comme nous l'avons mis en évidence dans les sections précédentes, le mur sert également la politique démographique de l'État d'Israël à l'égard de Jérusalem-Est. Une fois terminé, il imposera un contrôle quasi absolu sur la mobilité des Palestiniens avec les postes de contrôle annexés à la structure. Par ailleurs, avec cette nouvelle mesure, le gouvernement central tente – une fois pour toutes – de renverser la balance démographique à Jérusalem-Est. Le mur permet aujourd'hui de concrétiser le projet politique israélien qui vise à créer une majorité juive sur un territoire nouvellement délimité. Pour Warshawski, le tracé du mur marque aujourd'hui l'étape finale de la politique de colonisation (cité par Delacroix et Étienne, 2006). À cet égard, bien que son tracé soit largement déterminé en fonction de l'emplacement des colonies israéliennes, l'exclusion de certains villages palestiniens favorise le renversement du ratio démographique à Jérusalem-Est. Il est important de rappeler que depuis l'annexion de la partie orientale de la ville en 1967, le gouvernement central met en œuvre des pratiques qui favorisent l'obtention d'un ratio démographique de 70 % d'habitants juifs israéliens contre 30 % d'habitants arabes palestiniens (Salenson, 2005; Latendresse, 1999).

Il est aujourd'hui difficile de faire le portrait démographique de la population de Jérusalem. Plusieurs études démographiques ne précisent pas si elles incluent les

populations des colonies de la région métropolitaine. Comme cette zone n'a toujours pas été intégrée juridiquement et administrativement au territoire national, les données israéliennes – pour la majorité d'entre elles – n'incluent pas les colons vivant dans la région métropolitaine de Jérusalem. De plus, comme la construction du mur n'est pas terminée et que certaines portions du tracé sont toujours en cours de validation à la suite de plaintes déposées, les statistiques ne présentent qu'une estimation du profil démographique une fois la structure entièrement construite. Finalement, il convient de souligner que les données officielles israéliennes ne distinguent pas les habitants de Jérusalem-Ouest de ceux installés à Jérusalem-Est. Or, Jérusalem-Ouest n'est pratiquement plus habitée par des Arabes palestiniens depuis leur expulsion en 1948. Par ailleurs, depuis la fixation des postes de contrôle et la construction de certaines portions du mur, il est plus difficile pour les Palestiniens de vivre illégalement à Jérusalem-Est. En ce sens, nous ne tiendrons pas compte de l'estimation de 20 000 habitants palestiniens ayant un statut illégal au regard de la loi israélienne (Latendresse, 1999) (*voir* p. 83). Une fois ces problèmes soulignés, nous pouvons tout de même tenter de dresser une esquisse du profil démographique de Jérusalem en fonction des dernières modifications apportées au tracé du mur.

Selon le dernier rapport publié par l'Institut de Jérusalem pour les études israéliennes (JIIS, 2008), la population totale de la municipalité israélienne de Jérusalem est évaluée à 747 600 habitants en 2007. De ce nombre, on différencie 487 100 Juifs israéliens (65,2 %) et 260 500 Arabes palestiniens (34,8 %). Entre 1997 et 2007, la population juive a ainsi connu un taux de croissance de 1,3 %, tandis que la population arabe a cru de 3 % (Ibid.)¹⁷. Sur ces 487 100 Juifs israéliens, PASSIA (2009) en dénombre 190 000 (39 %) qui vivent dans les colonies de Jérusalem-Est, à l'intérieur des frontières municipales israéliennes. De plus, l'organisme palestinien

¹⁷ Il est intéressant de noter que dans le dénombrement de la population, on distingue les catégories « Juives et autres » et « Arabes », mais à l'inverse, pour les statistiques du taux de croissance, le rapport distingue les « Arabes et autres confessions » et les « Juifs » (JIIS, 2008).

évalue que 96 000 colons habitent la zone métropolitaine annexée par le mur (Ibid.). En se référant à ces données, la population de Jérusalem-Ouest serait composée de 297 100 Juifs et nous estimons ainsi à 286 000 le nombre de colons installés sur les terres palestiniennes à l'ouest du tracé du mur. Si le gouvernement central incorpore tous les blocs de colonies de la zone métropolitaine au territoire de la municipalité israélienne de Jérusalem, la population de Juifs israéliens atteindrait 583 100 habitants (72 %).

Par ailleurs, comme nous le constatons sur la figure 4.1 (*voir* p.91), trois secteurs permettent aussi aux autorités israéliennes d'exclure des habitants palestiniens jérusalémites des limites municipales israéliennes établies en 1967. Premièrement, les villages palestiniens de Kafr Aqeb et de Samir Amis (*voir* A, Figure 4.1, p.91) se retrouvent aujourd'hui à l'est du mur. Cette portion du tracé permet ainsi au gouvernement central d'exclure 12 000 habitants palestiniens des frontières de la municipalité israélienne. Deuxièmement, comme nous l'avons déjà mentionné, le camp de réfugiés de Shuafat et ses quartiers limitrophes ont aussi été exclus du tracé (*voir* B, Figure 4.1, p.91). Dans cette enclave territoriale nouvellement créée, une partie de la zone était toutefois incluse au territoire de la municipalité israélienne de Jérusalem. En 2006, le Centre de paix et de coopération internationale de Jérusalem (IPCC) évalue la population de cette zone à 22 000 habitants palestiniens, dont 10 612 sont des réfugiés qui vivent dans le camp administré par l'UNRWA (Owais, 2007 : 91). Finalement, une fois la construction du mur terminée au sud-ouest de la ville, le village palestinien d'Al-Walaja (*voir* C, Figure 4.1, p.91) sera totalement enclavé et la moitié du village, qui avait été coupée en deux parties par les frontières municipales israéliennes, sera dorénavant exclue de la région métropolitaine de Jérusalem. Or, même si le territoire avait été annexé en 1967, les 1 818 habitants palestiniens qui vivent dans la portion nord du village n'ont jamais été comptabilisés par les autorités israéliennes (Ibid.) et n'ont donc jamais reçu leur statut de « résident permanent » (PASSIA, 2009). Ce faisant, environ 34 000 habitants

palestiniens jérusalémites seront dorénavant exclus des frontières municipales israéliennes¹⁸.

Tableau 4.3 : Profil démographique en fonction du tracé du mur à Jérusalem, 2009.

	Arabes palestiniens	Juifs israéliens	Population totale
Jérusalem « unifié »	260 500	487 100	747 600
Jérusalem-Ouest	0 ¹⁹	297 100	297 100
Jérusalem-Est	260 500	190 000	450 500
Jérusalem métropolitain	- 34 000	96 000	62 000
Population totale	226 500	583 100	809 600
Ratio démographique (%)	28	72	100

Source : JIIS, 2008; Nasrallah, 2007; Owais, 2007; PASSIA, 2009.

La construction du mur rendant ainsi possible l'annexion de la zone métropolitaine permettrait au gouvernement central d'atteindre son objectif de maintenir le ratio démographique à 70 % de Juifs israéliens et à 30 % d'Arabes palestiniens. De plus, pour la première fois, la population juive excéderait la population palestinienne à Jérusalem-Est avec un ratio de 56 % de colons israéliens pour 44 % d'habitants palestiniens (JIIS, 2008; Nasrallah, 2007; Owais, 2007; PASSIA, 2009).

4.5.1 Renforcement de la présence juive à Jérusalem-Est

Avec la construction du mur, si l'idée d'une partition du territoire de la ville en fonction de la démographie des lieux peut un jour revenir à la table des

¹⁸ Il convient de souligner qu'au moment où nous rédigeons ce mémoire, leur statut de « résident permanent » n'a toujours pas été confisqué par les autorités israéliennes (Ir Amim, 2007).

¹⁹ Comme nous l'avons noté, les données israéliennes ne différencient pas les habitants de Jérusalem-Ouest et de Jérusalem-Est. Pour tracer notre esquisse nous avons regroupé l'ensemble des habitants palestiniens à l'est de la ville, mais il est important de mentionner que certaines familles palestiniennes sont restées à Jérusalem-Ouest depuis l'expulsion de 1948.

négociations, les autorités israéliennes seraient mieux positionnées pour revendiquer les espaces occupés par des Israéliens. Cette idée va de pair avec l'ensemble de la stratégie israélienne déployée à Jérusalem-Est depuis 1967, qui consiste à établir toujours plus de faits accomplis sur le territoire annexé (PASSIA, 2009). Parallèlement, la structure murale permet au gouvernement central d'exclure ou de diviser des villages palestiniens à l'extérieur du tracé. En plus des lois imposées aux habitants palestiniens de la ville, l'adoption du schéma d'aménagement urbain par les autorités israéliennes en 2008 favorise un développement des colonies au détriment des quartiers arabes palestiniens de la ville.

4.5.2 Un nouveau schéma d'aménagement urbain : « *Jerusalem 2020 Master-Plan* »

En septembre 2004, la municipalité israélienne de Jérusalem a publié le nouveau schéma directeur d'aménagement de Jérusalem²⁰. Comme le dernier plan d'aménagement en vigueur datait de 1959, ce nouveau document revêt une importance considérable pour l'avenir de la ville. Approuvé en 2006 par le Comité local sur Jérusalem du ministère israélien de l'Intérieur et en 2008 par le Comité de district de ce même ministère, ce nouveau plan soutient plusieurs interventions permettant à l'État d'Israël de poursuivre sa stratégie d'appropriation du territoire en rapport aux dimensions géographique, démographique et économique. Malgré le fait que ce plan relève des compétences de la municipalité israélienne de Jérusalem, et non de celles du gouvernement central, nous observons la complémentarité des approches en fonction d'une volonté politique qui favorise le développement de la ville tout en consolidant la souveraineté israélienne à Jérusalem-Est. Ainsi, plutôt que de se concentrer sur les besoins existants de la population locale, l'objectif principal de ce nouveau plan d'aménagement consiste à faire affluer une proportion importante de Juifs et Juives vers Jérusalem. En effet, selon l'ACRI, ce plan soutient le même

²⁰ Mentionnons que la zone métropolitaine de Jérusalem-Est n'apparaît pas sur la carte de ce nouveau schéma d'aménagement (Salenson, 2005).

type de pratiques qui « *perpetuates the discriminatory policies [in Jerusalem's planning] by failing to provide adequate housing units, employment sources, and infrastructure in East Jerusalem* » (cité par OCHA, 2009 : 12).

Dans ce plan, nous observons deux types d'extension urbaine : une extension en « tache d'huile » sur les bordures des constructions existantes²¹ et un remplissage des secteurs disponibles entre les surfaces bâties (Salenson, 2005). Ces extensions sont davantage concentrées autour des colonies juives qu'autour des quartiers arabes. De plus, une nouvelle colonie (Givat Ha'Arba) viendra occuper la dernière colline vierge au sud de la ville. Pour Salenson, cette dernière semble avoir été planifiée pour « empêcher le rapprochement entre Bethléem et les quartiers arabes de Jérusalem » (Salenson, 2005 : 214).

Comme le plan d'aménagement a été élaboré par la municipalité israélienne de Jérusalem, le tracé du mur n'y apparaît pas²². Cependant, si nous juxtaposons son tracé et le nouveau plan, le bouclage du territoire rendu possible par la structure frontalière renforce l'expansion et la consolidation des colonies israéliennes et, de surcroît, empêche l'urbanisation des quartiers arabes de la ville. Amos Gil, directeur de l'organisation israélienne Ir Amim, résume ironiquement :

La vieille ville ne fait que 1 km²; avec les quartiers arabes l'entourant, elle atteignait du temps de la Jordanie 6 km². Israël a annexé, en 1967, 64 km² de terres cisjordaniennes – dont 28 villages – pour atteindre 70 km². Lorsque le mur sera terminé, il ceindra à l'Est quelque 164 km². En revanche, à Jérusalem-Ouest, le plan d'extension, dit Safdie, a provoqué une levée de boucliers écologiques (cité par Rekacewicz et Vidal, 2007b : 16-17).

²¹ Principalement à Ramot, Pisgat Zeev, Neve Yakov, Ramat Schlomo, Kiryat Menahem, Gilo et Har Homa.

²² Comme nous l'avons déjà mentionné, le projet de construction du mur relève du ministère israélien de la Défense.

En effet, le plan d'aménagement (*Safdie plan*) prévoyait l'annexion de 24 200 dunums de terres à l'ouest de Jérusalem. On prévoyait y construire plus de 20 000 nouveaux appartements. Sous la pression d'environnementalistes et d'un chercheur indépendant (Tomer Guthalf), qui a réussi à prouver que 45 500 appartements pourraient être construits « *on existing land reserves* », le projet visant l'ouest de Jérusalem a été annulé en février 2007. Considérant le fait que le nouveau plan d'aménagement fixe des objectifs visant à augmenter l'offre de logements d'ici 2020, il est possible de prédire que l'expansion des colonies juives sera orientée vers Jérusalem-Est et sa périphérie.

Par ailleurs, les concepteurs du plan d'aménagement de Jérusalem ont suivi la « commande gouvernementale » qui vise à « mettre en œuvre des politiques urbaines qui confirment la place de Jérusalem comme capitale d'Israël et, dans cette optique, [qui] veill[ent] au maintien d'une certaine distribution ethnique de la population : 70 % d'habitants juifs et 30 % d'habitants arabes » (Salenson, 2005 : 211). Toutefois, en fonction de l'évolution significative de la population palestinienne à laquelle nous faisons référence dans la section précédente, les propositions du nouveau plan d'aménagement révisent le ratio visé par l'État israélien (PASSIA 2009; Ir Amin, 2007). Avec l'appui du gouvernement central, la municipalité israélienne de Jérusalem favorise aujourd'hui le maintien d'un taux de 60 % d'habitants juifs pour 40 % d'habitants arabes (Salenson 2005; PASSIA 2009; OCHA, 2009). Comme les restrictions imposées par les autorités israéliennes concernant l'établissement des Palestiniens à Jérusalem persistent depuis l'annexion de la partie est de la ville, la population palestinienne a cru « sous l'effet d'une croissance naturelle » (Ibid.). Du côté israélien, en raison d'un taux de croissance démographique plus faible, les espoirs d'atteindre ce ratio sont ainsi basés sur l'intensification de l'immigration juive ou l'annexion de la zone métropolitaine au territoire de la ville.

Une fois de plus, nous constatons la relation entre les représentations du gouvernement central et les pratiques déployées sur la ville. Ajouté au mur, aux postes de surveillance, au régime de permis et aux restrictions de résidences imposées aux habitants palestiniens, ce nouveau plan d'aménagement s'arrime aux objectifs du gouvernement central et favorise le maintien d'une majorité juive sur l'ensemble de la ville.

4.5.3 Entrave à la construction résidentielle et au développement urbain des quartiers arabes de Jérusalem-Est

Le gouvernement central utilise aujourd'hui l'ensemble des lois et règlements administratifs qu'il a mis en place depuis 1967 pour rendre toujours plus difficile le développement des quartiers palestiniens de la ville. À cet égard, présenter une demande de permis de construction est très laborieux pour les habitants arabes. Selon la loi israélienne sur la planification immobilière, chaque habitant doit remettre un plan de construction détaillé en fonction de la zone définie afin d'obtenir un permis de construction. Ce plan doit comprendre une zone d'infrastructures publiques²³, une zone verte et ladite zone de construction. Or, si la plupart des propriétés palestiniennes sont petites et privées, beaucoup d'entre elles sont des habitations héritées dont il est difficile d'en prouver la propriété selon le guide de la municipalité israélienne qui a été établi en 1967²⁴.

Par ailleurs, la loi israélienne impose depuis 1967 une limitation horizontale du bâti en fonction du lieu géographique des immeubles. Dans plusieurs cas, la densité d'occupation permise aux constructions palestiniennes est deux fois plus

²³ Les infrastructures publiques sont régies par la municipalité israélienne de Jérusalem et très peu de développement de ces infrastructures est effectué dans la partie orientale de la ville. Les habitants palestiniens doivent souvent prendre en charge ces travaux d'aménagement public s'ils veulent que leur demande soit acceptée.

²⁴ À la suite de l'annexion de Jérusalem-Est en 1967, il n'est plus possible d'enregistrer une propriété qui ne l'avait pas été auparavant.

petite que celle accordée aux colonies israéliennes de Jérusalem-Est (Ibid.; PASSIA, 2009). Par exemple, reprise dans le schéma d'aménagement présenté en 2004, la municipalité israélienne autorise une densité d'occupation entre 90 % et 120 % aux bâtiments construits dans la colonie de Pisgat Ze'ev; juste à côté, on impose au quartier palestinien de Beit Hanina une densité d'occupation entre 50 % et 75 % de la taille des bâtiments construits²⁵ (Ibid.). Comme le remarque Salenson :

Tandis que les quartiers juifs bénéficient du droit de construire des bâtiments de six à huit étages en moyenne, et parfois jusqu'à 33 étages, les quartiers palestiniens sont limités à quatre étages, et six étages au nord de l'agglomération. Quant à la vieille ville, pour des raisons de protection du patrimoine et du paysage, il est pratiquement impossible d'y effectuer des ajouts, et le schéma directeur prévoit de résoudre les problèmes de logement en réduisant la densité de peuplement du quartier musulman, ce qui signifie qu'une partie des habitants sera forcée de quitter les lieux. Aucune solution de remplacement n'est proposée pour ces habitants par le schéma directeur (Salenson, 2005 : 214).

Les familles palestiniennes doivent aussi déboursier des sommes importantes pour faire leur demande de permis. Cependant, à la différence des colonies israéliennes, les projets palestiniens sont souvent de plus petites tailles et regroupent quelques familles (parfois une seule). On calcule ainsi le prix de la demande de permis selon la taille du bâtiment et la superficie de la zone de développement. À titre d'exemple, pour un bâtiment de 100 m² sur une zone de 500 m², la municipalité israélienne facture un montant d'environ 21 460 dollars canadiens. Et, là où les familles palestiniennes doivent construire de plus gros bâtiments parce que la densité d'occupation imposée par les autorités israéliennes est plus stricte, les charges augmentent en fonction de la taille du bâtiment. Ainsi, pour un immeuble couvrant 400 m² sur la même zone de l'exemple précédent, la municipalité charge environ le

²⁵ On remarque cette même imposition entre la colonie de Ramot Shlomo et le village palestinien de Shu'fat, aussi entre la colonie de Gilo (75 %) et le village palestinien de Beit Safafa (50 %), entre la colonie d'Armon Hanatziv (75-90 %) et le village palestinien de Jabal Mukabber (50 %), entre la colonie d'Har Homa (90-120 %) et le village palestinien de Sur Baher (35-50 %) ainsi qu'entre la colonie de French Hill (120 %) et le village palestinien d'Al Issawiyya (70 %) (PASSIA, 2009).

double : 45 530 dollars canadiens (OCHA, 2009). Ajouté à la peur de perdre leur statut de « résident permanent » de Jérusalem²⁶ et au temps d'attente pour l'obtention du permis de construction, OCHA (2009) estime que 15 000 (28 %) habitations palestiniennes ont donc été construites en violation au zonage israélien. Ces immeubles abritent plus de 60 000 habitants arabes palestiniens (Ibid. : 12). De plus, selon l'organisation israélienne Ir Amim (2007), si la municipalité israélienne tenait compte du taux de naissance palestinien, elle devrait permettre la construction de 1 500 nouvelles unités d'habitation par année à Jérusalem-Est. Or, en 2008, seulement 125 permis ont été octroyés pour la construction de 400 appartements²⁷ (OCHA, 2009). Parallèlement, 93 habitations palestiniennes ont été détruites par les autorités israéliennes²⁸.

Intervenant en fonction des dimensions politique, géographique et démographique, ces pratiques favorisent le renversement du ratio démographique à Jérusalem-Est. À titre d'exemple des problèmes rencontrés par les familles palestiniennes, plus de 3 600 habitants arabes jérusalémites font aujourd'hui l'objet d'une demande d'éviction ou de démolition²⁹. Ces risques de démolitions ont forcé plusieurs familles à partir vers les villages palestiniens à l'extérieur du mur, ce qui augmente le risque de perdre leur carte de « résident permanent ». D'autres s'entassent aujourd'hui dans des propriétés familiales. Outre ces mesures imposées par la municipalité israélienne de Jérusalem, et indirectement par le gouvernement central, cinq cents résidents de Sheikh Jarrah seront, quant à eux, contraints de quitter les lieux où leurs propriétés sont contestées par un groupe de colons israéliens.

²⁶ Il est important de rappeler que la carte de « résident permanent » permet aux habitants palestiniens de Jérusalem d'avoir accès à plusieurs services (écoles, hôpitaux, emplois, etc.).

²⁷ La différence peut être encore plus élevée parce que certains de ces permis ont été attribués comme addition à des propriétés déjà existantes, et non à de nouveaux appartements.

²⁸ Le rapport d'OCHA (2009) souligne qu'entre 2000 et 2008, 670 habitations palestiniennes ont été détruites à Jérusalem-Est.

²⁹ Il est question des quartiers de Tel al Four à Beit Hanina, de Khalet el'Ein à At Tur, de Al Abbasiya à Ath Thuri et de Wadi Yasul entre Jabal al Mukabbir et Ath Thuri. À Silwan, plus de mille habitants sur 90 propriétés font l'objet d'infractions.

4.6 La dimension économique : structuration asymétrique des échanges

Si la dimension économique n'est pas la priorité pour les autorités israéliennes, au cours de cette quatrième phase d'appropriation de Jérusalem-Est, il demeure que la construction du mur a des impacts majeurs pour la population palestinienne. La structure murale et les postes de contrôle renforce aujourd'hui la structuration de l'échange dans un rapport asymétrique en faveur de la puissance dominante (Foucher, 2007a). Les autorités israéliennes sont ainsi mieux outillées pour entraver les marchés locaux palestiniens et consolider l'économie israélienne aux dépens de l'économie palestinienne.

4.6.1 Pertes d'emplois palestiniens et augmentation du taux de chômage

La crise socio-économique qui affecte aujourd'hui la population palestinienne est due, en partie, aux pertes d'emplois qui résultent du bouclage des territoires. Nous observons, d'une part, la fermeture de plusieurs commerces d'un côté ou de l'autre du mur et, d'autre part, la relation entre la diminution des permis de travail accordés à la main-d'œuvre palestinienne engagée en Israël et l'augmentation des relations informelles qui émergent d'une nouvelle économie frontalière³⁰ (Parizot, 2009). Il convient de souligner que les pertes d'emplois concernent davantage les habitants palestiniens restés en Cisjordanie, à l'est de la structure frontalière. Klein, qui s'appuie sur les travaux de Sara Roy³¹, remarque que dès 1996, 70 % de la population

³⁰ « Dès les années 1990, face aux obstacles auxquels ils ont été confrontés, les Palestiniens désirant se rendre en Israël ont dû se reposer sur l'aide de leurs contacts israéliens, juifs ou arabes. Les employés clandestins ont dû faire appel à leurs patrons pour trouver des lieux où se cacher une fois leur travail terminé. Inversement, de nombreux petits entrepreneurs juifs et arabes israéliens du bâtiment se sont rendus dans les villes et villages pour aller chercher leurs ouvriers et les acheminer sur leurs chantiers. Comme leurs employés, ils ont tenté d'éviter que les restrictions perturbent leurs activités économiques. Contrairement aux grandes entreprises israéliennes, ils n'avaient pas la possibilité d'obtenir la main d'œuvre [est-européenne] ou asiatique importée à l'initiative des gouvernements israéliens pour remplacer les ouvriers palestiniens » (Parizot, 2009 : 11).

³¹ Cette chercheuse américaine se spécialise sur l'impact économique du bouclage de la bande de Gaza.

active palestinienne de Cisjordanie se retrouvent sans emploi ou gravement sous-employés en raison de la fixation des premiers postes de contrôle (Klein, 2008). Or, le taux de chômage de la population palestinienne jérusalémitte atteint 19,3 % en 2006³² (OCHA, 2007).

Le tableau 4.1 (p.96) met en lumière les pertes économiques qu'engendre la construction du mur sur les zones palestiniennes aujourd'hui enclavées. Comme le mentionne Abdalla Owais, chercheur à l'IPCC, dans l'enclave regroupant les villages palestiniens de Bir Nabalah, d'Al Judeira, d'Al Jib et de Beit Hanina al Balad :

More than 360 factories and workshops in these villages relied entirely in their imports and exports on East Jerusalem and its suburbs. Nowadays, those factories and workshops are on the verge of economic collapse since it has become impossible to conduct trade with East Jerusalem and difficult to access nearby villages (Owais, 2007: 123-124).

De plus, dans les villages palestiniens d'Abu Dis et d'Al Eizariya, 29 % des commerces ont dû fermer leurs portes depuis l'édification du mur³³. Le taux de chômage dans ces deux villages oscille entre 50 % et 65 % (Ibid.). Dans l'enclave palestinienne d'Ar Ram et de Dahiyat Al Bareed, plus de 550 commerces ont aussi fermé leurs portes et, comme ailleurs, le chômage affecte plus de la moitié de la population (Ibid.). Il faut mentionner que ces deux villages palestiniens avaient connu une croissance importante en raison de leur localisation, situés entre Jérusalem-Est et la ville de Ramallah au nord. Le mur qui traverse Dahiyat Al Bareed est construit au centre d'une artère routière palestinienne. D'un côté comme de l'autre, les commerçants sont maintenant séparés soit de Jérusalem-Est ou du reste de la Cisjordanie. En outre, selon un rapport publié par OCHA en 2007, 280 petites entreprises palestiniennes ont fermé leurs portes à Jérusalem-Est depuis 1994.

³² Comparativement à 8,3 % à Jérusalem-Ouest.

³³ Il est important de mentionner que la majorité de la clientèle de ces commerces provenaient de la Cisjordanie. Comme ils ne peuvent plus entrer dans la zone de la région métropolitaine de Jérusalem-Est, les clients potentiels sont beaucoup moins nombreux qu'auparavant.

Par ailleurs, plusieurs habitants palestiniens qui possèdent le statut de « résident permanent » à Jérusalem, mais qui se retrouvent aujourd'hui à l'est du mur, seront bientôt contraints de trouver un logement à l'intérieur de la ville annexée; autrement, ils risquent de perdre leur carte de résidence permanente et les droits qui lui sont associés. En effet, le contrôle rendu possible par le mur permet au gouvernement central d'utiliser la loi imposée en 1996 qui oblige les habitants palestiniens de Jérusalem-Est à prouver que la ville est le centre de leur vie, sans quoi leur carte leur est retirée. Cette situation rend la vie des Palestiniens encore plus chaotique qu'auparavant. Certaines familles doivent se séparer et vivre d'un côté et de l'autre du mur³⁴ pour garder leur accès aux services offerts par la ville-centre (emplois, écoles, hôpitaux, etc.).

Avant la première Intifada de 1987, la main-d'œuvre palestinienne employée en Israël était estimée entre 110 000 et 150 000 travailleurs provenant de l'ensemble de la Cisjordanie (Klein, 2008; Deblonde et Veyron, 2009). Ces travailleurs occupaient principalement des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés dans le secteur industriel ou celui de la construction. Depuis le début de l'édification du mur en 2002, « le nombre de permis de travail accordés aux travailleurs palestiniens désireux de se rendre en Israël chute d'environ 60 000 en 2000 à moins de 10 000 au troisième trimestre de 2005 » (Parizot, 2006 : 17). Cependant, outre ces 10 000 permis accordés par le gouvernement central, plus de 58 000 autres Palestiniens se rendraient aujourd'hui travailler en Israël sans permis (Ibid.). Comme le souligne Parizot :

Entre les premiers trimestres de 2001 et de 2002, les Nations Unies ont estimé que le nombre d'employés palestiniens qui travaillaient annuellement en Israël et dans les colonies était passé de 107 630 à 59 000. En revanche, entre les premiers trimestres de 2002 et de 2007, il remonte progressivement à 68 100.

³⁴ Tous les membres d'une même famille palestinienne n'ont pas tous le même statut au regard de la loi israélienne. De plus, depuis 2002, le gouvernement israélien refuse d'accepter les demandes de réunification des familles et d'enregistrer les enfants des résidents permanents qui sont nés dans les territoires palestiniens (B'Tselem, 2007).

Ce sont surtout les modalités de leur passage qui se trouvent affectées (Parizot, 2009 : 5).

En effet, ils étaient plusieurs à retourner auprès de leur famille après leur journée de travail, depuis la mise en œuvre de la politique de séparation dans les années 1990, ils sont maintenant beaucoup plus nombreux à rester sur leur lieu de travail pour des semaines, voire plusieurs mois.

De plus, comme l'ajoute Parizot : « Le durcissement de ce système de filtrage, au cours des années 2000, n'impose [...] pas de restrictions de mouvements uniformes à la population palestinienne » (Ibid. : 6). Alors que les permis de travail étaient autrefois distribués en fonction du profil politique – c'est-à-dire que ceux qui avaient fait de la prison ou étaient qualifiés de « menace à la sécurité » d'Israël n'obtenaient pas de droit de passage –, ils ont ensuite été accordés en fonction du profil social : profession, lieu de résidence, âge, statut matrimonial, etc. (Ibid.; Khalil, 2005; OCHA, 2007). Ce système entraîne une hiérarchisation des statuts qui classe les Palestiniens en plusieurs catégories. « [Il] fait du droit au mouvement une exception et de la restriction au déplacement une règle » (Parizot, 2009 : 6).

4.6.2 Entrave aux marchés locaux palestiniens

La politique de séparation nuit aussi au transport des marchandises vers Jérusalem. Comme l'expliquent Debié et Fouet :

Les Palestiniens peuvent difficilement importer sans passer par les ports et les intermédiaires israéliens et ont autant de difficultés à exporter. L'union douanière entre Israël et l'Autorité palestinienne, si contraignante en matière de tarifs et de standards douaniers, ne permet pas aux Palestiniens de vendre tous leurs produits en Israël : les ventes palestiniennes aux Israéliens sont contingentées pour certaines productions issues des territoires et les distributeurs palestiniens ne peuvent pas importer pour le marché israélien (Debié et Fouet, 2001 : 284).

En raison du bouclage des territoires, il est par ailleurs de plus en plus difficile pour les Palestiniens d'acheminer leurs produits vers la ville-centre et, par conséquent, de plus en plus coûteux. Les autorités israéliennes décident ce qui peut être importé en Israël et le ministère de l'Agriculture a soumis une liste de critères évaluant l'acheminement des produits agricoles (Brooks, 2007 : 29). Ainsi, en plus des taxes d'entrée à la ville imposées par la municipalité israélienne de Jérusalem, chaque produit transporté doit obtenir l'approbation en fonction de la liste du ministère. Par la suite, seul un Israélien – ou un « résident permanent » palestinien – peut transférer la marchandise vers les marchés locaux de Jérusalem (OCHA, 2007).

D'autres facteurs influencent l'accroissement de la dépendance palestinienne à l'égard de l'économie israélienne. Par exemple, selon le Centre palestinien de défense des droits humains (PCHR), en 2001-2002, les autorités israéliennes ont fermé les portes d'accès aux territoires palestiniens pendant plus de 249 jours. L'imposition de bouclages répétés représente des pertes économiques importantes pour les commerçants palestiniens qui doivent transiter par les postes de contrôle israéliens. Ainsi, comme le résume Debié :

[...] les impératifs du contrôle sécuritaire ont créé pour l'heure des dégâts difficiles à réparer. Les bouclages ont démembré l'économie palestinienne en Cisjordanie; chaque ville, chaque quartier a pris l'habitude de vivre presque en vase clos, sous perfusion de fonds privés envoyés par la diaspora ou distribués par les ONG (Debié cité par Dieckhoff, 2008 : 324).

Pour Hussein (2005), c'est la combinaison des différentes mesures employées par l'État israélien dans sa stratégie d'appropriation du territoire qui favorise le développement de l'économie israélienne aux dépens de l'économie palestinienne. Cette stratégie se reflète aujourd'hui par la dépendance de la population palestinienne « vis-à-vis les organisations humanitaires, afin de la priver de son rôle d'acteur de son propre développement » (Ibid. : 159). À cet égard, tout comme Shir Hever (2008) du Centre d'informations alternatives de Jérusalem (AIC), nous constatons un

basculément de la politique d'assistance de la communauté internationale qui passe d'une logique de soutien au développement à une logique d'aide humanitaire.

4.6.3 Délocalisation de l'activité économique palestinienne vers Ramallah

Comme nous venons de le démontrer, l'ensemble des mesures déployées par l'État d'Israël a nui considérablement au développement économique de la partie palestinienne de Jérusalem. En conséquence, outre les villages palestiniens situés à l'extérieur des frontières de la municipalité israélienne, lesquels ont connu un essor urbain considérable dans les années 1980 (Ar Ram, Kafir'Aqab, Bir Nabala, Al'Eizariya), Ramallah – une ville située au nord de Jérusalem – est aujourd'hui devenue le centre politico-économique de la vie des Palestiniens de la Cisjordanie (Khamaisi, 2008; Hussein et al, 2005).

Convoitée pour les activités économiques palestiniennes, Ramallah est une métropole qui inclut deux autres villes : Al Bireh et Betuniya. Sur un territoire qui couvre 45 000 dunums, elle inclut aussi 75 villages palestiniens. Dès 1996, en raison de la mise en œuvre de la politique de séparation, la ville attire les résidents arabes de Jérusalem-Est et divers organismes y transfèrent leurs locaux (ONGs et institutions commerciales). De plus, à la suite de la fermeture des ministères palestiniens par les autorités israéliennes, l'ANP a transféré ses bureaux d'Ar Ram à Ramallah³⁵ (Khamaisi, 2008; Nasrallah, 2008; Latendresse, 1999). En 2006, le Bureau palestinien central de la statistique (PCBS) évaluait la population de la ville à plus de

³⁵ En fonction des accords d'Oslo II de 1995, Ramallah est une ville de « zone A », c'est-à-dire qu'elle est entièrement contrôlée par l'ANP. À la suite du déplacement forcé des ministères palestiniens par les autorités israéliennes, le gouvernement d'Ariel Sharon n'a pas respecté ces accords et en lançant l'opération « Bouclier défensif » en Cisjordanie, il a réinséré l'armée au cœur des villes palestiniennes. Comme nous l'avons souligné au premier chapitre, le but de cette opération était de détruire les bases principales de l'ANP, les ministères ainsi que certains services publics et les bases de données du PCBS.

290 000 habitants palestiniens alors qu'elle était évaluée à 214 000 en 1997 (PCBS, 2006; 1999). La population de la ville a ainsi augmentée de 26 % en neuf ans.

Par ailleurs, comme le souligne Nasrallah : « *Palestinian investment also started to focus on Ramallah, mainly because of its lower taxes, lower rents, and its accessibility to customers* » (Nasrallah, 2008 : 51). En effet, la crise qui affecte Jérusalem-Est coïncide avec un boom immobilier à Ramallah. Cette construction résidentielle est destinée à accueillir la population de Jérusalem-Est qui quitte la ville pour travailler à Ramallah, pour loger d'autres immigrants affectés par la crise économique dans le reste de la Cisjordanie et pour accueillir les institutions internationales qui s'y installent. Il importe aussi de mentionner qu'en raison de l'édification du mur, l'ensemble des villes palestiniennes qui s'étaient développées à l'extérieur des frontières municipales israéliennes³⁶, mais qui échangeaient avec Jérusalem-Est, se tournent aujourd'hui vers Ramallah pour effectuer leurs échanges commerciaux. Cela étant dit, pour plusieurs habitants palestiniens, la ville est une alternative temporaire en attendant la résolution du conflit et le retour de la Jérusalem arabe. En ce sens, comme le souligne Khamaisi : « *This enforcement of the status of Ramallah metropolis is a direct outcome of Israeli restrictions on Jerusalem, in addition to other factors* » (Khamaisi, 2008 : 77).

Mise en œuvre depuis 1967 à Jérusalem-Est, la stratégie israélienne déployée en fonction de la dimension économique consiste à imposer un monopole israélien sur les échanges commerciaux de la région et à entraver le commerce palestinien vers l'extérieur (Brooks, 2007). À Jérusalem-Est, les pratiques du gouvernement central favorisent la dépendance des habitants arabes jérusalémites à l'égard du secteur

³⁶ Comme nous l'avons souligné, les villes comme Ar Ram, Al Eizariya, Anata, Kafr Aqab ou Qalandiya ont connu un développement important au cours des années 1980 en raison du phénomène de suburbanisation que connaît Jérusalem-Est. Ce phénomène est, en partie, dû aux restrictions imposées aux Palestiniens ce qui les empêche de s'établir à Jérusalem-Est, de même qu'aux difficultés d'obtenir des permis de construction à Jérusalem-Est.

économique israélien. Elles ont pour effet d'absorber les activités économiques palestiniennes au sein de l'économie israélienne. À l'extérieur du mur, les habitants palestiniens doivent, en majeure partie, se tourner vers Ramallah pour effectuer leurs échanges économiques.

En somme, au cours de la quatrième phase du processus d'israélisation, bien que la construction du mur réponde à une pression sociale israélienne visant la « sécurisation » des frontières de l'État, le gouvernement de Sharon a réussi à doubler cet objectif sécuritaire par une stratégie d'inclusion d'un maximum de colonies à l'ouest du tracé et l'exclusion, autant qu'il lui en fût possible, d'un maximum d'habitants palestiniens (Foucher, 2007a; Nasrallah, 2007). Cet acte d'appropriation politico-spatiale est appliqué de façon unilatérale et transforme l'ensemble de Jérusalem-Est et sa périphérie. La finalisation de la stratégie israélienne d'appropriation sociospatiale, par le biais de la politique de séparation, a permis de délimiter le territoire du « Grand Jérusalem » et de consolider la présence juive avec l'annexion des blocs de colonies situés à l'est des frontières municipales israéliennes. Comme nous l'avons mentionné, cette stratégie avait fonctionné par l'expansion progressive des colonies au nord, au sud et à l'est de la ville. Aujourd'hui, le mur marque les limites du territoire que l'État d'Israël veut conserver de manière définitive advenant la création d'un État palestinien. Avec la fermeture des frontières de la ville, il est aussi possible de prévoir que cette mesure finalisera l'absorption de l'économie palestinienne au sein de l'économie israélienne.

CONCLUSION

Déjà vingt ans avant la création de l'État d'Israël, Zeev Jabotinsky formulait l'idée d'un « mur de fer » pour protéger le peuple juif du « refus arabe » (Shlaim, 2007; Backmann, 2006). Le recours métaphorique au mur était aussi présent dans la vision de Theodor Herzl qui qualifiait la création de l'État d'Israël comme l'élément d'un « rempart de défense contre l'Asie » (Novosseloff et Neisse, 2007 : 179). Quant à David Ben Gourion, il comparait la création des colonies à un « mur humain » qui tracerait les frontières de l'État d'Israël (Ibid.). Sans doute parce qu'il semblait alors impossible pour les leaders sionistes de croire que les « Arabes » allaient accepter l'existence de l'État d'Israël sur un territoire qui s'étend de la Méditerranée au Jourdain, la conception symbolique du « mur de fer » est restée au cœur de l'ensemble du projet politique israélien.

Le premier objectif de ce travail de recherche était de mettre en lumière le rôle du mur dans la stratégie israélienne d'appropriation de Jérusalem-Est. Comme ailleurs dans le monde, les motifs qui portent à ériger un mur sur son territoire s'inscrivent dans un contexte historique propre à l'État ou aux groupes sociaux qui l'habitent. Ainsi, comme nous avons vu, cette stratégie s'inscrit dans un processus d'israélisation de la ville débuté en 1948 à l'issue de la première guerre israélo-arabe. Ce processus d'israélisation de Jérusalem a été analysé en fonction de quatre phases successives, au cours desquelles le gouvernement central met en œuvre une stratégie qui vise à créer une hégémonie politique et identitaire, à s'appropriier le territoire géographique, à imposer une majorité démographique juive et, enfin, à absorber l'économie palestinienne au sein de l'économie israélienne (Latendresse, 1999).

Lors de la première phase débutée en 1948, nous avons vu que les autorités israéliennes prennent contrôle de Jérusalem-Ouest en intervenant en rapport aux

dimensions géographique et démographique de la ville pour concrétiser leur ambition politique, celle de faire de Jérusalem la capitale de leur État. À l'issue de la Guerre des Six Jours de 1967, s'amorce la deuxième phase du processus d'israélisation lors de laquelle le gouvernement central annexe administrativement et juridiquement Jérusalem-Est. Cette intervention lui permet d'appliquer une stratégie d'appropriation sociospatiale qui a pour effet de transformer les dimensions géographique, démographique et économique. Lors de la troisième phase, à partir de 1993, les autorités israéliennes fixent les postes de contrôle au pourtour de la ville et accentuent la colonisation en marge des négociations de paix entamées à Oslo. Leur stratégie consiste alors à consolider la présence des Juifs israéliens dans les zones qu'elles veulent garder de manière définitive. Elles interviennent donc en rapport aux dimensions géographique et démographique même si le projet reste de nature politique. Finalement, au cours de la quatrième phase, les dirigeants israéliens appliquent la politique de séparation des territoires et entreprennent la construction d'un mur qui relie les postes de contrôle fixes au pourtour de la ville et annexe, du même coup, la zone métropolitaine qui – avec Jérusalem-Est – regroupe plus de la moitié des colons installés en Cisjordanie. Les autorités israéliennes interviennent en fonction de chaque dimension du territoire pour justifier leur politique de séparation et transformer une fois de plus les dimensions géographique, démographique et économique.

Comme nous l'avons vu, le mur représente aujourd'hui l'acte d'appropriation territoriale dans sa forme la plus puissante, car il est construit et contrôlé de façon unilatérale. En suivant le tracé qu'il emprunte, le mur délimite aujourd'hui les contours d'un territoire que le gouvernement central veut conserver de manière définitive. D'autre part, bien que la décision politique de séparation des autorités israéliennes réponde à une pression sociale favorable à la sécurisation des frontières de l'État, la construction du mur offre une visibilité à la politique du gouvernement

central. Symboliquement, cette politique de séparation a pour objectif de convaincre les citoyens israéliens qu'il y a des actions prises pour tenter de régler des problèmes de sécurité (attentats-suicides). Cependant, ces problèmes résultent à la base d'une politique d'occupation territoriale qui a cours depuis près de cinquante ans. La fermeture des frontières est ici utilisée comme une mesure technique et elle est présentée comme une solution à un problème politique. Inversement, la résolution du conflit israélo-palestinien pourrait sans doute entraîner une réduction de la violence politique (Bucaille, 2000). Alors si ce mur ne s'attaque pas directement aux problèmes qu'il tente d'enrayer, pourrait-il être édifié pour tracer unilatéralement les limites définitives d'un territoire contesté?

À notre avis, en fonction du tracé qu'il emprunte au pourtour de Jérusalem-Est et par le fait qu'il existait déjà une ligne de référence internationalement reconnue (la ligne verte), le mur construit par l'État israélien est aujourd'hui un exemple tangible d'une structure qui vise à transformer une ligne de front en frontière de fait (Chagnollaud et Sid, 2004; Foucher, 2007). L'objectif pour les autorités israéliennes consiste ainsi à fixer la limite territoriale qui servira de référence pour délimiter le territoire de l'État d'Israël et celui d'un éventuel État palestinien (Foucher, 2007a; Marzano 2007). De plus, le tracé d'une frontière linéaire marque la finalisation d'une stratégie d'appropriation sociospatiale qui avait jusqu'alors fonctionné par la création progressive de colonies et leur rattachement en réseau dans des blocs de colonies, au nord, au sud et à l'est de Jérusalem (Foucher, 2007). Avec le mur, l'État d'Israël matérialise sa stratégie d'appropriation territoriale qui tient en trois idées : colonisation, « cantonisation » et séparation (Chagnollaud et Sid, 2004). Là où les partis de gauche y voyaient l'opportunité de créer une frontière, la plus étanche possible le long de la ligne verte, les partis de droite au pouvoir y ont vu le moyen d'annexer la majeure partie des colonies et d'étouffer la résistance palestinienne sur l'ensemble de la Cisjordanie.

Finalement, l'institutionnalisation des postes de contrôle et le perfectionnement des instruments annexés au mur permettent d'inscrire ce régime de mobilité dans la durée (Parizot, 2009). Alors que le mur est présenté comme une mesure de sécurité « temporaire » utilisée par les autorités israéliennes pour contrer la menace, nous avons vu qu'avec l'ajout de nouveaux faits accomplis sur le terrain, il remplit plutôt une « fonction militaro-stratégique » qui est essentielle au gouvernement central s'il veut mener à terme son projet politique sur Jérusalem-Est (Foucher, 2007). Le mur reflète ainsi la création d'une frontière qui pourra être utilisée à titre de référence lors d'une future reprise des négociations de paix entre les deux parties.

Comme nous l'avons mentionné, depuis la création de l'État d'Israël, tous les gouvernements israéliens ont conservé une conception d'un territoire en évolution aux frontières non définies. À Jérusalem, la politique des autorités israéliennes a toujours été orientée vers une stratégie d'appropriation du territoire de la ville et de sa périphérie. Cette politique a été appliquée de façon plus pragmatique sur la ville dans le but de créer la capitale « éternelle » et « unifiée » de l'État d'Israël. En continuité avec la stratégie d'appropriation de Jérusalem-Est, mise en œuvre dès 1967, notre analyse de la quatrième phase du processus d'israélisation donne à voir que les représentations israéliennes du territoire national sont complémentaires aux pratiques qui favorisent la finalisation de l'appropriation de Jérusalem-Est. En effet, comme le contexte géopolitique international a changé et que les dirigeants israéliens se voient fortement encouragés, depuis Oslo, à discuter directement avec leurs voisins de la création d'un éventuel État palestinien, la question de la définition des frontières s'impose à leur agenda.

Le deuxième objectif de cette recherche consistait à mettre en évidence les impacts socio-économiques de la construction du mur sur la population palestinienne de Jérusalem-Est et de sa périphérie. Au chapitre I, nous avons vu qu'à l'échelle

régionale, comme à l'échelle locale de Jérusalem-Est, les habitants palestiniens sont aujourd'hui enclavés, coupés de leurs familles selon leur position à l'est ou à l'ouest du mur, et confinés dans des espaces de vie clos. S'ils s'étaient, en général, habitués de traverser la nouvelle limite municipale de Jérusalem-Est sans vraiment la voir, l'imposante structure de béton aujourd'hui érigée au pourtour de la ville est difficile voire impossible à contourner. Ajoutée aux lois et aux multiples règlements imposés aux habitants palestiniens jérusalémites, la séparation des territoires favorise le départ d'habitants palestiniens à l'est du mur et contribue à renforcer la présence juive à Jérusalem-Est.

L'analyse produite aux chapitres III et IV met aussi en lumière que le bouclage de Jérusalem entraîne des impacts considérables sur la population palestinienne : perte d'accès au centre socio-économique palestinien pour l'ensemble de la population de Cisjordanie, restrictions de la mobilité des biens et des personnes (écoles, hôpitaux, etc.), destruction d'infrastructures, augmentation du phénomène d'« économisation des frontières » par l'augmentation des métiers de « passeurs » toujours plus à risques par le bouclage du territoire (Parizot, 2009). Au-delà de ce constat, la construction du mur détruit « une bonne partie de l'agriculture palestinienne [...] brise les parcelles agricoles, sépare les paysans de leurs terres, déracine à jamais des milliers d'oliviers et stérilise les terres en empêchant leur irrigation » (Chagnollaud et Sid, 2004 : 218). Avec les colonies israéliennes et le réseau routier exclusif aux Juifs israéliens, l'édification du mur réduit considérablement le potentiel de développement et augmente la dépendance palestinienne vis-à-vis leurs voisins israéliens.

Avec le mur, c'est environ 39,4 % de la Cisjordanie qui est aujourd'hui soustrait du découpage territorial selon le plan de partage de 1949. Ajoutée aux contrôles militaires, l'expérience quotidienne de cette population qui évolue dans un espace sous occupation est de plus en plus fragmentée, hiérarchisée et instable.

L'ensemble de ces constats nous amène à confirmer notre hypothèse de recherche qui supposait que le tracé planifié et les impacts de la construction du mur sur la population palestinienne s'inscrivent en continuité de la stratégie israélienne mise en œuvre depuis 1967 et finalise le projet politique d'appropriation de Jérusalem-Est. Le mur favorise aujourd'hui une séparation des trajectoires des deux peuples : l'une continue et fluide et l'autre chaotique et imprévue (Parizot, 2009.). L'analyse du mur entourant aujourd'hui Jérusalem-Est nous a permis de faire référence à l'exercice du pouvoir du gouvernement central qui se veut structurant à défaut d'être légitime sur un territoire qu'il s'est approprié et construit à son image.

BIBLIOGRAPHIE

- Agnew, John. 2003. « Géopolitique ». In *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, sous la dir. de Jacques Lévy et Michel Lussault, p.408-411, Paris : Belin.
- Anderson, Malcolm. 2001. « Les frontières: un débat contemporain » 13 p. *Cultures & Conflicts*, no 26-27. Consulté en ligne le 10 mars 2010 : <http://conflits.revues.org/index359.html>.
- Applied Research Institute Jerusalem. 2006. « Geopolitical Status in Jerusalem Governorate ». 32 p. Consulté en ligne le 9 octobre 2008 : http://www.arij.org/index.php?option=com_content&task=view&id=316&Itemid=26&lang=en.
- Arbaret-Schulz, Christiane, Antoine Beyer, Jean-Luc Piermay, Bernard Reitel, Catherine Selimanovski, Christophe Sohn et Patricia Zander. 2004. « La frontière, un objet spatial en mutation ». 14 p. *EspaceTemps.net*. Consulté en ligne le 10 septembre 2009 : <http://espacetemps.net/document842.html>.
- Backmann, René. 2009. *Jérusalem le rapport occulté : rapports 2005 et 2008 des diplomates de l'Union Européenne en poste à Jérusalem*. Paris : Salvator, 119 p.
- . 2006. *Un mur en Palestine*. Paris : Fayard, 305 p.
- Bavoux, Jean-Jacques. 2002. *La géographie : objet, méthodes, débats*. Paris: Flammarion, 239 p.
- Bédard, Mario. 2008. *Méthodologie et méthodes de la recherche en géographie*. Montréal : Université du Québec à Montréal, 300 p.
- B'Tselem. 2009a. « Separation Barriers : Statistics». Consulté en ligne le 8 novembre 2009 : http://www.btselem.org/English/Separation_Barrier/Statistics.asp.
- . 2009b. « Land Expropriation & Settlements ». Consulté en ligne le 8 novembre 2009 : <http://www.btselem.org/English/Settlements/>.
- . 2007. « Human Rights in the Occupied Territories: Annual Report 2007 ». Consulté en ligne le 3 octobre 2008 :

www.btselem.org/download/200712_annual_report_eng.pdf.

- , 2006. « A wall in Jerusalem: Obstacles to human rights in the hold city ». Consulté en ligne le 3 octobre 2008 : http://www.btselem.org/download/200607_A_Wall_in_Jerusalem.pdf.
- et Bimkom. 2005. « Under the guise of security: Routing the Separation Barrier to Enable Expansion of Israeli Settlements in the West Bank ». Consulté en ligne le 3 octobre 2008 : http://www.btselem.org/Download/200512_Under_the_Guise_of_Security_eng.pdf.
- Bowman, Glen. 2007. « Viewing the Holy City: an Anthropological Perspectivalism ». *Jerusalem Quarterly*, 14 p. Consulté en ligne le 24 février 2010 : <http://www.kent.ac.uk/sac/departement/staff/bowman/perspectivalism.pdf>.
- , 2001. « Afterword: “The Violence in Identity » ». In *The Anthropology of Violence and Conflict*. p.25-46. London: Routledge.
- Brooks, D. Robert. 2007. « The Wall and the Economy of the Jerusalem Governate ». In *The Wall: Fragmenting the Palestinian Fabric in Jerusalem*, p.29-54, Jérusalem: The International Peace and Cooperation Center.
- Brown, Wendy. 2009. « Les nouveaux murs frontières ». *Regards*, no 66. Consulté en ligne le 9 décembre 2009 : <http://www.regards.fr/article/print/?id=4390>.
- Bucaille, Laetitia. 2000. « Jérusalem, pierre d’achoppement du projet sécuritaire travailliste ». *Ceri-SciencesPo : Critique internationale*, no 9. Consulté en ligne le 24 janvier 2010 : <http://www.ceri-sciencespo.com/publica/critique/article/ci09p44-50.pdf>.
- Bulle, Sylvaine. 2007. « Une urbanité dans l’épreuve : le mur de séparation à Jérusalem et ses bordures : Éléments pour une analyse des actions situées en milieu problématique ». 21 p. *Réseau scientifique Terra*. Consulté en ligne le 17 septembre 2008 : www.reseau-terra.eu/article801.html.
- Chagnollaud, Jean-Paul et Sid-Ahmed Souiah. 2004. *Les frontières du Moyen-Orient*. Paris: L'Harmattan, 225 p.
- Charif, Maher. 2005. « Un siècle d’histoire : comment comprendre la persistance du conflit arabo-israélien? ». 16 p. *Cahiers de la Méditerranée : Crise, conflits et*

guerres en Méditerranée (Tome 2), no 71. Consulté en ligne 6 février 2010 : <http://cdlm.revues.org/index957.html>.

Claval, Paul. 1994. *Géopolitique et géostratégie : la pensée politique, l'espace et le territoire au XXe siècle*. Paris : Nathan, 189 p.

Cypel, Sylvain. 2006. *Les emmurés : la société israélienne dans l'impasse*. Paris : La Découverte, 461 p.

Debié, Franck. 2008. « Les stratégies territoriales en Cisjordanie et à Gaza ». In *L'État d'Israël*, sous la dir. d'Alain Dieckhoff, p.313-328, Paris : Fayard.

----- et Sylvie Fouet. 2001. *La paix en miettes : Israël-Palestine, 1993-2000*. Paris: Presses universitaires de France, 449 p.

Deblonde, Jean-Marie et Philippe Veyron. 2009. *Géopolitique du conflit israélo-palestinien*. Paris : Ellipses, 237 p.

Delacroix, Kristian et Monique Etienne. 2006. *Des olives et des murs*, Film, coul. 56 min. Paris : AFPS.

De Montbrial, Thierry et Sabine Jansen. 2007. *Géographie et politique : actes du colloque tenu le mercredi 6 décembre 2006*, Bruxelles : Bruyant, 110 p.

De Saint-Victor, Jacques. 2007. « Le retour des Murs : une mondialisation fermée? ». In *Cités : Murs et frontières : De la chute du mur de Berlin au murs du XXIe siècle*. no 31, p.15-20, Paris : Presses universitaires de France.

Destremau, Blandine. 1999. « Fragmentation territoriale et problème d'intégration : le cas palestinien ». In *La nation et le territoire : le territoire, lien ou frontière? Tome 2*, sous la dir. de Joël Bonnemaïson, Luc Cambrezy et Laurence Quinty-Bourgeois, p.61-72, Paris : L'Harmattan.

Dhoquois-Cohen, Régine, Shlomo Elbaz et Georges Hintlian (dirs.). 1997. *Jérusalem : ville ouverte*. Paris : L'Harmattan, 259 p.

Dieckhoff, Alain. 2008. *L'État d'Israël*. Paris : Fayard, 591 p.

-----, 2000-2001. « Israël, Palestine : la déchirure ». *Ceri-SciencesPo : Politique Internationale*, no 90. 16 p. Consulté en ligne le 26 octobre 2009 : www.ceri-sciencespo.com/archive/feb01/artad.pdf.

- . 1996. « Les dilemmes territoriaux d'Israël ». *Cultures & Conflits*, no 21-22. Consulté en ligne le 9 mars 2010 : <http://conflits.revues.org/index251.html>.
- . 1987. *Les espaces d'Israël : essai sur la stratégie territoriale israélienne*. Paris : Fondation pour les études de défense nationale, 214 p.
- Di Méo, Guy. 1999. « Géographies tranquilles du quotidien : Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales ». In *Les Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 43, no 118, p.75-93. Consulté en ligne le 15 décembre 2008 : http://www.cgq.ulaval.ca/textes/vol_43/no_118/DiMeo.pdf.
- . 1991. *L'homme, la société et l'espace*. Paris : Massan, 319 p.
- et Pascal Buléon. 2007. *L'espace sociale : une lecture géographique des sociétés*. Paris : Armand Colin, 303 p.
- Fisk, Robert. 2009. « Occupation coloniale ». *Revue Relations*, no 732 (mai 2009), p.15.
- Foucher, Michel. 2007a. *L'obsession des frontières*. France : Perrin, 248 p.
- . 2007b. « Retour des frontières, retour des territoires? ». In *Géographie et politique : actes du colloque tenu le mercredi 6 décembre 2006*, sous la dir. de Thierry De Montbrial et Sabine Jansen, p.9-22, Bruxelles : Bruyant.
- . 1991. *Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique*. Paris : Fayard, 691 p.
- Giband, David. 2005. « Formations socio-spatiales et communautés : la mosaïque sociale à Philadelphie ». In *L'espace sociale : une lecture géographique des sociétés*, sous la dir. de Guy Di Méo et Pascal Buléon, p.235-256, Paris : Armand Colin.
- Gonon, Emmanuel. 2003. « Frontière et territoire : une symbiose incertaine ». In *Le territoire pensé : géographie des représentations territoriales*, sous la dir. de Frédéric Lasserre et Aline Lechaume, p.65-74, Ste-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Gresh, Alain. 2007. *Israël, Palestine : vérités sur un conflit*. Paris : Fayard, 265 p.
- Guermond, Yves et Nicole Mathieu. 2006. « Quand "Éradication de l'espace" prend un sens. La géographie sociale dans le drame palestinien ». In *Penser et faire*

la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale, sous la dir. de Raymonde Séchet et Vincent Veschambre, p.325-332, Rennes : Presses universitaires de Rennes.

- Hanafi, Sari. 2005. « Le projet colonial israélien: "spatiocide" et "biopolitique" ». In *Palestine: mémoire et perspectives*, sous la dir. de Bichara Khader, p.41-70, Paris : Alternatives sud.
- Hartleyb, Jean. 2004. « Citoyens à l'ombre du mur ... ». 7 p. *EspaceTemps.net*. Consulté en ligne le 10 septembre 2009 : <http://espacetemps.net/document80.html>.
- Hever, Shir. 2008. « The Economy of the Occupation : A Socioeconomic Bulletin ». *The Alternative Information Center : Political economy of aid to Palestinians under occupation*, no 17-18, 56 p. Consulté en ligne le 2 septembre 2009 : http://www.alternativenews.org/images/stories/downloads/socioeconomic_bulletin_16.pdf.
- Hinnewinkel, Jean-Claude. 2007. « Système d'action et fragmentation géographique : le vignoble des Graves ». In *L'espace sociale : lecture géographique des sociétés*, sous la dir. de Guy Di Méo et Pascal Buléon, p.169-187, Paris : Armand Colin.
- Hoerner, Jean-Michel. 1996. *Géopolitique des territoires de l'espace approprié à la suprématie des États-Nations*. Perpignan : Presses universitaires de Perpignan, 341 p.
- Hudon, Marc. 1991. « La maîtrise de l'espace en Cisjordanie occupée ». *Mappemonde*, no 4, p.43-48. Consulté en ligne le 28 juin 2008 : <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M491/CISJORDAN.pdf>.
- Human Rights Clinic of Al Quds University Law School (HRC) and The International Human Rights Clinic, Human Rights Program, Harvard Law School. 2009. « The eastern ring road: The Legality and Impact from an International Humanitarian and Human Rights Law Perspective ». *Ahmad Amara*, 91 p.
- Husseini, Jalal Al, Jamil Rabah, Matthias Brunner, Isabelle Daneels, Riccardo Bocco et Frédéric Lapeyre. 2005. « Les Palestiniens des territoires occupés face aux stratégies israéliennes d'insécurisation ». In *Palestine: mémoire et perspectives*, sous la dir. de Bichara Khader, p.135-162, Paris: Alternatives sud.

- Ir Amim, 2007. « For an Equitable and Stable Jerusalem with an Agreed Political Future ». Consulté en ligne le 6 février 2010 : <http://www.ir-amim.org.il/eng/>.
- et Bimkom. 2010. « Making bricks without straw : The Jerusalem municipality's new planning policy for East Jerusalem ». Consulté en ligne le 6 février 2010 : [http://www.ir-amim.org.il/eng/Uploads/dbsAttachedFiles/NewPlanningPolicyFinalEnglish\(1\).pdf](http://www.ir-amim.org.il/eng/Uploads/dbsAttachedFiles/NewPlanningPolicyFinalEnglish(1).pdf).
- Jabarin, Shawan. 2007. « Open Letter to Quartet Members : Israel's Recent Land Confiscations East of Occupied Jerusalem ». 4 p. Consulté en ligne le 6 février 2010 : <http://www.alhaq.org/etemplate.php?id=337>.
- Jerusalem Institute of Israeli Studies. 2008. « Statistical Yearbook: 2008 Edition ». Consulté en ligne le 15 avril 2010 : <http://jiis.org/?cmd=statistic.35>.
- Joxe, Alain. 2005. « Le mur, frontière de non-paix ». *Revue d'études palestiniennes*, no 97 (automne), p.37-45.
- Khalil, Asem. 2005. « La création d'un État palestinien viable: une priorité sioniste? ». In *Palestine: mémoire et perspectives*, sous la dir. de Bichara Khader, p.79-103, Paris: Alternatives sud.
- Khamaisi, Rassem. 2008. « Competition and Integration: The Formation of a Disclosed and Distorted Urbanized Region in Jerusalem ». In *Jerusalem and its Hinterland*, p.69-86, Jérusalem : The International Peace and Cooperation Center.
- Kimmerling, Baruch. 2008. « Politicide ». In *Le Monde diplomatique : Manière de voir – Histoire d'Israël*, no 98 (avril-mai 2008), p.57-58.
- Klein, Juan-Luis et Frédéric Lasserre (dirs.). 2007. *Le monde dans tous ses États : une approche géographique*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 558 p.
- Klein, Naomi. 2008. *La stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre*. Montréal : Leméac, 669 p.
- Latendresse, Anne. 2009. « Déroute du mouvement de la paix » In *Revue Relations*, no 732 (avril-mai 2009), p.25-28.

- . 1999. « Processus de destruction-restructuration de Jérusalem-Est et dynamique palestinienne depuis 1967 », Thèse de doctorat, Montréal : Université du Québec à Montréal, 482 p.
- Laurens, Henry. 2008. « De Theodor Herzl à la naissance d'Israël ». In *Le Monde diplomatique : Manière de voir – Histoire d'Israël*, no 98 (avril-mai 2008), p.6-9.
- Lévy, Jacques. 2008. « Sur la carte, il ne reste que des enclaves ». *Association France Palestine Solidarité*. Consulté en ligne le 29 mars 2008 : <http://www.france-palestine.org/article8340.html>.
- et Michel Lussault (dirs.). 2003. *Dictionnaire de la géographie*. Paris: Belin, 1034 p.
- Lorot, Pascal et François Thual. 1997. *La géopolitique*. Paris : Montchrestien, 158 p.
- Marzano, Arturo. 2007. « Une nouvelle frontière entre Israël et la Palestine ? ». In *Cités : Murs et frontières : de la chute du mur de Berlin au murs du XXIe siècle*, no 31, p.35-39, Paris : Presses universitaires de France.
- Ménargues, Alain. 2004. *Le mur de Sharon*. Paris: Presses de la Renaissance, 295 p.
- Moriamé, Benjamin. 2006. *La Palestine dans l'étau israélien: avant et après le mur*. Paris : L'Harmattan, 200 p.
- Nasrallah, Rami. 2008. « Jerusalem and its Suburbs: The Decline of the Palestinian City». In *Jerusalem and its Hinterland*, p.47-52, Jérusalem : The International Peace and Cooperation Center.
- . 2007. « The Jerusalem Separation Wall: Facts and Political Implication ». In *The wall: Fragmenting the Palestinian fabric in Jerusalem*, p.15-25, Jérusalem: The International Peace and Cooperation Center.
- Nations Unies – Office de Coordination des Affaires Humanitaires. 2007. « The Humanitarian Impact of the West Bank Barrier on Palestinian Communities: East Jerusalem ». 54 p. Consulté en ligne le 6 octobre 2008 : www.ochaopt.org/documents/Jerusalem-30July2007.pdf.
- . 2009. « The Planning Crisis in East Jerusalem: understanding the phenomenon of "illegal" construction ». 21 p. Consulté en ligne le 6 février 2010: http://www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_planning_crisis_east_jerusalem_april_2009_english.pdf.

- Newman, David. 2009. « Israël-Palestine : une frontière de plus en plus étanche ». *Le Devoir* (Montréal), 26 octobre 2009.
- Novosseloff, Alexandra et Frank Neisse. 2007. *Des murs entre les hommes*. Paris : La documentation Française, 211 p.
- Owais, Abdalla. 2008. « Transformations between East Jerusalem and its Neighborhoods ». In *Jerusalem and its Hinterland*, p.53-65, Jérusalem: The International Peace and Cooperation Center.
- . 2007. « The Wall and the Enclaves: Case Studies in Disrupted Communities ». In *The wall: Fragmenting the Palestinian fabric in Jerusalem*, p.77-136, Jérusalem: The International Peace and Cooperation Center.
- PASSIA, 2009. « Jerusalem : Israeli Settlement Activities and Related Policies ». 24 p. Consulté en ligne le 4 février 2010 : www.passia.org/publications/bulletins/Jerusalem2009/Web-Bulletin-Jerusalem2009Final.pdf.
- Parizot, Cédric. 2009. « Séparation et régime de mobilité entre Israël et la Cisjordanie (2000-2009) : Réglementations, pratiques et acteurs ». 14 p. Consulté en ligne le 20 octobre 2009 : http://halshs.archivesouvertes.fr/docs/00/44/65/26/PDF/Separation_et_regime_de_mobilite_entre_Israel_et_la_Cisjordanie_Hal_SHS.pdf.
- . 2006. « En attendant le mur : gestions israéliennes des mobilités palestiniennes pendant la seconde Intifada (2000-2006) ». *Migration Société*, vol. 18, no 107, p.15-39. Consulté en ligne le 15 décembre 2008 : http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/11/39/73/PDF/en_attendant_le_mur_c.pdf
- PCBS. 2006. « Projected Mid-Year Population for Ramallah & Al Bireh Governorate by Locality ». Consulté en ligne le 4 février 2010 : http://www.pcbs.gov.ps/Portals/_pcbs/populati/pop07.aspx.
- . 1999. « Final Results Population Report Ramallah & Al Bireh Governorate ». 33 p. Consulté en ligne le 4 février 2010 : <http://www.pcbs.gov.ps/DesktopDefault.aspx?tabID=3354&lang=en>.
- Pumain, Denise. 2004. « Processus ». *Hypergeo*. Consulté en ligne le 22 novembre 2009 : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article79>.

- Raffestin, Claude. 1980. *Pour une géographie du pouvoir*. Paris : Librairies techniques, 249 p.
- Rekacewicz, Philippe et Dominique Vidal. 2007a. « Un tramway français nommé schizophrénie ». *Le Monde diplomatique* (France), février 2007, p.18.
- 2007b. « À l'ombre du mur : Comment Israël confisque Jérusalem-Est ». *Le Monde diplomatique* (France), février 2007, p.16-17.
- Ripoll, Fabrice et Vincent Veschambre. 2006. « L'appropriation de l'espace : une problématique central pour la géographie sociale ». In *Penser et faire la géographie sociale : contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, sous la dir. de Raymonde Séchet et Vincent Veschambre, p.295-304. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Rosière, Stéphane. 2003. *Géographie politique & géopolitique : une grammaire de l'espace politique*. Paris : Ellipses, 320 p.
- Rouhana N. Nadim et Nimer Sultany. 2004. « La nouvelle hégémonie sioniste : redéfinir les limites de la citoyenneté ». *Revue d'études palestiniennes*, no 91 (printemps), p.7-21.
- Saïd, W. Edward. 1999. *Israël, Palestine : L'égalité ou rien*. Paris: La Fabrique, 189p.
- Salenson, Irène. 2005. « Jérusalem en 2020 sous l'oeil des urbanistes ». *Bulletin du Centre de recherche français de Jérusalem*, no 16, p.210-221. Consulté en ligne le 16 décembre 2007 : <http://bcrfj.revues.org/document68.html>.
- 2004. « Recherche ou militantisme ? Un doctorat dans un pays en guerre ». 8 p. *Strates : Jeune recherche, la vitalité d'un laboratoire*, no 11. Consulté en ligne le 27 novembre 2007 : <http://strates.revues.org/422>.
- Séchet, Raymonde et Vincent Veschambre. 2006. *Penser et faire la géographie sociale : contributions à une épistémologie de la géographie sociale*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 397 p.
- Seren, Hélène. 2007. « Espace de vie, rêvés et vécus : la Palestine des Palestiniens ». In *L'espace sociale : une lecture géographique des sociétés*, sous la dir. de Guy Di Méo et Pascal Buléon, p.139-152. Paris : Armand Colin.
- Shlaim, Avi. 2007. *Le mur de fer : Israël et le monde arabe*. Paris : Buchet-Chastel, 759 p.

- Vallet, Élisabeth. 2009. « Des murs et des villes ». *Le Devoir* (Montréal), 26 octobre 2009.
- Vidal, Dominique. 2008. « L'expulsion des Palestiniens revisitée ». In *Le Monde diplomatique : Manière de voir – Histoire d'Israël*, no 98 (avril-mai 2008), p.12-16.
- Warschawski, Michel. 2008a. Tour des colonies. Rencontre avec Michel Warschawski, à Jérusalem, le 3 janvier 2009.
- . 2008b. *Programmer le désastre : La politique israélienne à l'œuvre*. Paris : Fabrique, 76 p.
- Yanai, Daniela. 2007. « Beyond the Wall ». *Ir Amim Publications*. Consulté en ligne le 9 février 2010 : http://www.ir_amim.org.il/eng/?CategoryID=254.
- Youssef, Omar. 2008. « Ethnography of a Holy City ». In *Jerusalem and its Hinterland*, p.21-44, Jérusalem: The International Peace and Cooperation Center.